

NOTE D'ORIENTATION POLITIQUE

2019-2021

Table des matières

INTRODUCTION

A. Une commune proche de ses habitant.e.s	8
1. Petite enfance et jeunesse.....	9
a) Philosophie	9
b) Priorités d'actions.....	9
2. Enseignement.....	12
a) Philosophie	12
b) Priorités d'actions.....	12
c) Réalisations futures	13
3. Action sociale et seniors	14
a) Priorités d'actions.....	14
4. Prévention-Police.....	16
a) Philosophie	16
b) Priorités d'actions.....	16
5. Santé	19
a) Philosophie	19
b) Priorités d'actions.....	19
6. Sport.....	23
7. Information	26
a) Philosophie	26
b) Priorités d'actions.....	26
B. Une commune en transition	28
1. Transition écologique.....	29
a) Philosophie	29
b) Priorités d'actions.....	30
2. Propreté publique	37
a) Philosophie	37
b) Priorités d'actions.....	38
3. Mobilité.....	41
a) Philosophie	42
b) Priorités d'action	42
4. travaux publics, Espaces publics et espaces verts	46

a) Philosophie	46
b) Priorités d'actions.....	46
5. Bien-être animal.....	55
a) Philosophie	55
b) Priorités d'actions.....	55
C. Une commune pour tou.te.s	57
1. Egalité des genres et diversité	57
a) Philosophie	58
b) Priorités d'actions.....	58
2. Cohésion sociale.....	62
a) Philosophie.....	62
b) Priorités d'action.....	63
3. Un soutien financier et un accompagnement de projets associatifs visant le travail de Cohésion sociale sur la commune.....	63
4. Affaires néerlandophones.....	65
a) Priorités d'actions	65
5. Affaires internationales et européennes	69
a) Philosophie	69
b) Priorités d'actions.....	69
6. Solidarité internationale	70
a) Philosophie.....	70
b) Priorités d'actions	71
7. Emploi	74
a) Philosophie	74
b) Priorités d'actions.....	74
8. Cultes et laïcité.....	75
a) Philosophie	75
b) Priorités d'actions.....	75
D. Une commune co-construite	76
1. Participation citoyenne	78
a) Philosophie.....	78
b) Priorités d'actions	79
2. Logement	85
a) Philosophie.....	85
b) Priorités d'actions	86
3. Coordination des grands projets et du contrat de Quartier Durable	89

a) Philosophie.....	89
b) Priorités d'actions	89
4. Urbanisme.....	90
a) Philosophie.....	90
b) Priorités d'actions	91
5. Revitalisation urbaine	93
a) Philosophie	96
E. Une commune vivante	100
1. Animation.....	101
a) Philosophie.....	101
b) Priorités d'actions	101
2. Culture.....	103
a) Philosophie	103
b) Priorités d'actions.....	104
3. PME et Classes moyennes.....	109
a) Philosophie.....	109
b) Priorités d'actions	110
4. Académies.....	111
5. Foires, Brocantes et marchés.....	111
a) Philosophie.....	111
b) Priorités d'actions	111
6. Tourisme	112
a) Philosophie.....	112
b) Actions envisagées pour la période 2019-2021.....	112
F. Une commune bien gérée.....	115
1. Etat civil et population	115
a) Philosophie	115
b) Priorités d'actions.....	116
2. Finances et budget.....	118
a) Philosophie	118
3. Lutte contre les nuisances.....	119
4. Gestion des ressources humaines.....	120
a) Philosophie	120
b) Priorités d'actions.....	120
5. Administration Generale et contentieux	122
a) Philosophie	122

b) Priorités d'actions.....	122
6. Informatique et smart city	124
a) Philosophie	124
b) Priorités d'actions.....	125

Introduction

La majorité reconduite (Liste du Bourgmestre – ecole-groen– PS-sp.a+) a pour intention de mener une politique s’inscrivant dans la continuité de la législature précédente tout en adaptant son action aux préoccupations de notre temps.

Une commune proche de ses habitants. Les services rendus aux habitant.e.s constituent bien évidemment le centre de l’action politique communale. Que ce soit au travers de la petite enfance, de l’enseignement ou de l’aide aux seniors, le Collège entend offrir le meilleur cadre de vie possible aux Etterbeekoï.s.e.s. en leur offrant des services de qualité. C’est dans cette optique qu’Etterbeek verra inaugurée la plus grande crèche ONE sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale, ce qui ne fera que renforcer la capacité d’accueil des enfants en bas âge. Le service de prévention et de police verra son action renforcée afin de maintenir le sentiment de sécurité ressenti par une grande partie de la population.

Une commune en transition. Si la majorité est consciente que la propreté demeure un enjeu majeur pour les citoyen.ne.s etterbeekoï.s.e.s, elle souhaite également continuer à s’engager pleinement dans la transition écologique. En effet, cet enjeu est une priorité absolue pour permettre à tou.te.s de pouvoir vivre dans un environnement sain et durable. Que ce soit via un plan climat ambitieux, via une mobilité axée sur la promotion de la mobilité douce ou via des investissements pour réduire les consommations en carbone des immeubles privés et publics, la Commune entend prendre le défi de la transition écologique à bras le corps.

Une commune inclusive et ouverte sur le monde. La majorité communale considère que l’égalité entre les genres doit devenir une réalité concrète au sein de la commune. Elle continuera ainsi à se donner les moyens d’atteindre cette ambition, que ce soit via la sensibilisation, l’information ou la mise en place de politiques volontaristes. La lutte contre toutes les discriminations et contre les inégalités sociales et économiques est également au cœur du projet communal de la majorité. La recherche permanente de tendre vers une société inclusive et ouverte sur le monde passera par la continuité des actions déjà entreprises dans le cadre du contrat de Quartier Durable et dans le cadre des nombreuses activités organisées par les services de cohésion sociale, de l’action sociale et de solidarité internationale.

Une commune co-construite. Impliquer les citoyen.ne.s etterbeekoï.s.e.s dans la vie politique communale constitue un enjeu essentiel pour la majorité. La Commune considère en effet qu’elle porte une responsabilité majeure dans la mise en place d’une culture démocratique reposant sur la responsabilité et l’autonomie des citoyen.ne.s. C’est pourquoi les canaux de participation déjà mis en place (Fluicity, marches exploratoires, conseils consultatifs, budget participatif, ...) subsisteront et une série de mécanismes de participation citoyenne verront également le jour (droit d’initiative citoyen communal, assemblées de quartier, ...). Une commune appartenant réellement à ses habitants est également une commune où le logement est accessible à tou.te.s. La majorité communale aura donc à cœur de renforcer son action pour développer l’offre de logements moyens et sociaux sur son territoire tout en luttant contre les logements inoccupés.

Une commune vivante. Que ce soit via les nombreuses activités festives organisées par la Commune, par la recherche constante de dynamiser la vie commerciale dans les quartiers, la

promotion de la culture comme vecteur du vivre-ensemble, la majorité aura à cœur de continuer à travailler pour faire d'Etterbeek une commune vivante et dynamique.

Une commune bien gérée. La majorité continuera à assurer sa bonne gestion qui caractérise son action depuis plusieurs années. Les services efficaces et modernisés à la population, l'excellente administration générale et surtout l'équilibre financier demeureront des éléments centraux dans la gestion locale.

Une commune proche de ses citoyen.ne.s, en transition, inclusive, co-construite, propre, vivante et bien gérée, c'est une commune qui répond aux grands défis actuels, qu'ils soient écologiques, économiques, démocratiques ou sociaux. C'est aussi une commune à l'écoute de ses citoyen.ne.s qui a pour ambition de faire d'Etterbeek un lieu où il fait bon vivre durablement.

A. Une commune proche de ses habitant.e.s

1. PETITE ENFANCE ET JEUNESSE

a) Philosophie

De la petite enfance jusqu'à l'âge adulte, il existe de nombreuses étapes dans le développement de nos enfants. En augmentant l'offre de places en crèches, en proposant des activités visant l'épanouissement de nos enfants, en soutenant les associations œuvrant dans l'univers de la jeunesse ou en favorisant un encadrement de qualité pour nos filles et nos garçons, nos services Jeunesse et de la Petite enfance exercent un rôle important tout au long de cette période importante de la vie.

Sur ces enjeux, le Collège a toujours insufflé et pérennisé une série d'initiatives tentant de répondre au boom démographique d'un côté tout en permettant de l'autre à nos jeunes de s'épanouir en favorisant leur bien-être, en leur offrant des outils pour que chacun.e ait les moyens de trouver sa voie, le chemin de la réussite et le goût du futur.

Ce n'est donc pas un hasard d'abord si Etterbeek est reconnue comme étant une commune où le taux de places en crèche est le plus élevé en Région bruxelloise. L'offre communale sera d'ailleurs augmentée dans les trois prochaines années et le processus d'attribution des places sera revu. Nous souhaitons également innover en tentant de mettre en place une initiative visant à aider les familles plus précarisées, dont les parents sont en recherche d'emploi ou qui ont des horaires plus atypiques. Améliorer la conciliation travail-famille est donc au cœur de nos objectifs. C'est, dans cet esprit, que la Maison des enfants verra son offre de services améliorée.

En ce qui concerne les services pour la Jeunesse, nous souhaitons dans un premier temps poursuivre le développement des activités en faveur des jeunes Etterbeekois.es, toutes catégories d'âges confondues, mais nous voulons également en proposer des nouvelles. Nous veillerons aussi à plus les impliquer dans la vie communale grâce notamment au Conseil de la jeunesse, représentatif de l'ensemble des jeunes de notre commune. Cela nous permettra de développer un dialogue constructif en fonction de leurs intérêts, de leur âge, de leurs demandes et de leurs besoins.

Nous continuerons enfin à proposer des stages de qualité, à prix réduit et avec des tarifs sociaux pendant les vacances scolaires.

b) Priorités d'actions

1. Volet petite enfance

- Achever la construction de la nouvelle crèche Aimé Dupont qui deviendra l'une des plus importantes crèches ONE avec 160 places d'accueil. Y renforcer la capacité d'accueil avec l'arrivée d'un.e psychomotricien.ne et d'un.e psychopédagogue, lesquels partageront leur expertise au quotidien avec les puériculteur.rice.s, sous réserve des moyens budgétaires disponibles ;
- Achever la construction de nouvelle crèche qui s'ouvrira également dans le cadre du Contrat de quartier au 221 av. d'Auderghem. 25 places d'accueil subventionnées y seront proposées ;

- Faire adopter un nouveau règlement transparent en matière d'attribution des places dans les crèches et pré-gardiennats communaux. Ce dernier devra porter une attention particulière à l'inclusion d'enfants porteurs de différences ;
- Étudier la faisabilité de faire passer graduellement les surveillantes de garderie de 22h30 à 30h/semaine ;
- Travailler en toute transversalité avec le service de la Transition écologique pour améliorer l'offre des repas qui sont offerts dans nos crèches et pré-gardiennats ou en collaborant, entre autres au projet de « ma crèche au naturel », subsidié par Bruxelles-environnement (zéro déchet, alimentation durable, entretien écologique, soins naturels, espace nature, etc) ;
- Renforcer la visibilité et l'offre de la Maison des enfants qui fera peau neuve dès 2019. Entièrement rénové, le rez-de-chaussée du 233 avenue d'Auderghem accueillera, au cours du second semestre 2019, une halte-accueil à l'offre étendue et de qualité. Un « Espace Famille » bénéficiera aussi d'un local parfaitement réaménagé. La convivialité des rencontres parents-enfants n'en sera que renforcée. La ludothèque quant-à-elle élira domicile, mi-février, au rue du Préau 24. Le rez-de chaussée sera dédié à cette entité vouée à se développer significativement. Un espace mezzanine permettra d'organiser des activités liées à la jeunesse ;
- Étudier la faisabilité de créer une halte-garderie ouverte 24h/24 pour les personnes en recherche d'emploi et les personnes travaillant en dehors des heures habituelles de bureau ;

2. Volet jeunesse

- Pérenniser et élargir le champ des projets récemment lancés : le Conseil des enfants avec l'intégration de nouvelles écoles ou asbl et l'accueil d'un Conseil des enfants du Cap d'Agde en 2020, les écoles des devoirs avec la participation de nouvelles asbl, le plan langues communal avec l'intégration d'écoles néerlandophones, place aux jeunes avec une participation plus marquée des Etterbeekois.es.
- Améliorer les événements récurrents :
 - Place aux enfants avec plus d'hôtes locaux ;
 - Le mag avec une version numérique ;
 - Le rassemblement scout avec plus d'unités participantes, le Kid's Day avec une meilleure visibilité des scouts ;
- Continuer à subsidier « Atout Projet » pour le détachement de 2 animateurs temps-plein et les mouvements de jeunesse ;
- Renforcer le soutien logistique à la maison des jeunes "La Clef" ;
- Proposer de nouvelles activités :
 - Améliorer le fonctionnement du conseil représentatif de la jeunesse etterbeekoise ;

- Faire découvrir aux écoles secondaires le milieu souterrain sous tous ses aspects : il permet, en plus de la partie scientifique et sportive, le dépassement de soi et l'entraide ;
- Proposer une journée à l'université, en collaboration avec l'ULB et la VUB: diverses thématiques illustrées, les samedis matins pour les enfants de 12-15 ans ;
- Organiser des actions en faveur d'un public plus fragilisé en collaborant notamment avec les services de l'Action Sociale, de la prévention et du CPAS ;
- Pérenniser des projets et infrastructures pour les jeunes sur le site des Cours Saint-Michel en collaboration avec le service de la prévention et celui des travaux ;
- Organiser des activités pour les 18-30 ans, tranche d'âge pour laquelle il y a de la demande :
 - Renforcer l'implication des jeunes dans le cadre du programme de volontariat en favorisant notamment les initiatives intergénérationnelles.
 - Soutenir les initiatives citoyennes portées par les associations de jeunesse sensibilisant aux enjeux environnementaux, sociaux et sociétaux en collaboration avec le service de la participation citoyenne
- Étudier la faisabilité de gérer de manière plus autonome les stages organisés pendant les vacances scolaires et en proposer de nouveaux plus axés sur la citoyenneté : environnement, biodiversité, recyclage, etc.
- Évaluer l'enjeu de l'accès au sport pour tous.tes par une évaluation des tarifs d'accès aux installations communales et une plus grande collaboration avec les clubs sportifs soutenus par la Commune en vue de favoriser la pratique du sport par les ménages les plus précarisés. Dès lors, en collaboration étroite avec le service des Sports, un projet-pilote d'aide à la pratique du sport sera mis à l'étude, sans oublier les activités d'éveil et d'émancipation personnelle des jeunes Etterbeekois-es.
- Soutenir, logistiquement et financièrement, les associations œuvrant pour la jeunesse sur le territoire etterbeekois.

2. ENSEIGNEMENT

a) Philosophie

Etterbeek est, à l'échelle de notre pays, l'une des communes qui possèdent le réseau d'enseignement le plus dense.

En tant que pouvoir organisateur, Etterbeek regroupe, parmi toutes les écoles qui s'y trouvent, cinq établissements d'enseignement fondamental, un établissement d'enseignement spécial et une école technique.

C'est dire si l'enseignement au même titre que d'autres matières centrées sur l'humain et le social occupe une place prépondérante dans notre programme politique.

D'autant que depuis quelques années la pression démographique est importante en Région de Bruxelles-Capitale. Le nombre de demandes d'inscription au sein de nos écoles a sensiblement augmenté.

b) Priorités d'actions

Sur le plan pédagogique, un chantier d'envergure, initié par le Gouvernement de la Fédération Wallonie Bruxelles est né. Il s'agit du plan de pilotage.

Toutes nos écoles communales font partie de la première vague d'établissements scolaires à y adhérer. Chaque école, dans une dynamique collaborative et participative, établira pour une durée de six ans, son propre plan en définissant les objectifs spécifiques qu'elle poursuivra. Ces objectifs seront bien sûr en lien avec le contexte et la vie réelle de chaque école.

Deux classes d'immersion linguistique ont désormais ouvert leurs portes au Paradis des enfants en 3^{ème} maternelle. Ce projet initié en septembre 2016 remporte un vif succès ; nombreux sont en effet les parents à privilégier cette filière d'enseignement.

Soulignons deux autres établissements scolaires, la Farandole et Claire Joie, proposent, respectivement depuis septembre 2017 et 2018 des classes verticales. Respect, entraide, autonomie, telles sont les valeurs prônées dans le cadre de cette approche transversale des apprentissages.

La volonté d'atteindre une gratuité de l'enseignement restera un axe fort de la majorité. Dans ce cadre, une part importante de notre budget communal de l'enseignement sera consacrée aux livres et aux fournitures scolaires. A titre d'exemple 90.000 euros seront consacrés chaque année à l'achat des fournitures scolaires destinées aux enfants de nos écoles primaires.

Nous souhaitons également privilégier des aliments de qualité, issus des circuits courts. Se nourrir sainement est un gage de réussite scolaire. Nous soutiendrons différentes initiatives qui relèvent de cette thématique : organisation de petits déjeuners, animation d'ateliers culinaires, création et exploitation des ressources des potagers pédagogiques... Il s'agit d'activités peu onéreuses qui ne nécessitent pas d'inscrire une ligne de crédit supplémentaire.

c) Réalisations futures

Le précédent Collège s'est inscrit dans une politique de rénovations :

- Deux pavillons prennent place dans les jardins de la Colombe de la paix ;
- Les greniers de la Farandole seront entièrement rénovés. Plusieurs espaces classe seront aménagés. Les classes devraient ouvrir leurs portes en mars 2020 ;
- Le Paradis des enfants fera peau neuve dans le courant de cette mi- législature. Un pavillon entièrement passif, accueillera dès le 1^{er} septembre 2019 les enfants de maternelle. L'aile maternelle existante laissera place à un nouveau bâtiment qui abritera tant les enfants de maternelle que celles et ceux du 1^{er} degré primaire. Des espaces collectifs (réfectoires, bibliothèque, cuisine pédagogique) seront également à disposition des enfants. Ce bâtiment, dont les plans ont été conçus en collaboration avec les enseignant.e.s, alliera confort, modernité et praticité ;

Nous renforcerons la collaboration existante avec les services concernés pour veiller à l'aboutissement des différents travaux précités.

Nous porterons également une attention particulière au respect de l'environnement et à la qualité de l'air que respirent les écoliers. En collaboration avec le service des Travaux publics, nous veillerons évidemment au bon entretien des bâtiments scolaires ; le respect de l'hygiène dans des lieux tels les sanitaires fait partie de nos préoccupations.

Nous élargirons encore l'offre de formation en matière de premiers secours : il est impératif que le plus grand nombre possible de personnes (éducateur.rice.s, enseignant.e.s, personnel administratif et technique) maîtrisent les gestes qui sauvent.

Nous favoriserons également l'accessibilité aux établissements aux personnes à mobilité réduite.

Compte tenu de la multiplication des projets pédagogiques et du grand chantier du « plan pilote » démarré dans cinq de nos écoles fondamentales, une réflexion sera menée en vue d'une coordination optimale des projets et synergies pédagogiques afin de rencontrer au mieux les besoins. Sous réserve de moyens budgétaires disponibles. Cela permettrait à nos équipes de bénéficier d'un suivi et d'une écoute au quotidien.

Nous soutiendrons les initiatives qui luttent contre toutes les formes de violence en milieu scolaire ; des ateliers de relaxation, inspirés de la sophrologie et du yoga seront proposés pour lutter contre les violences à l'école.

Nous veillerons également à étoffer l'offre en matière d'activités parascolaires en promouvant les activités culturelles. En partenariat avec le service de la culture et les Académies nous proposerons des ateliers ouverts à tous Nous favoriserons et établirons des partenariats avec les écoles de devoirs ; chaque enfant doit pouvoir bénéficier d'un suivi scolaire.

Enfin, une meilleure collaboration entre les écoles et les services communaux sera mise en œuvre dans un esprit de parfaite transversalité.

3. ACTION SOCIALE ET SENIORS

a) Priorités d'actions

1. Lutter contre la pauvreté et la précarité

La lutte contre la pauvreté et la précarité reste un enjeu important à l'égard duquel la commune et le CPAS agiront conjointement afin réduire, autant que possible, le risque d'exclusion sociale de ménages etterbeekois. Pour mutualiser les efforts et renforcer les synergies actuelles, un plan communal de lutte contre la précarité sera adopté en partenariat avec les travailleurs sociaux, les associations et le secteur etterbeekois de l'aide à la personne. La stratégie communale de lutte contre la précarité sera transversale et pourra compter, notamment, sur des acteurs locaux reconnus telle la Mission locale pour l'Emploi dans le cadre de projets d'insertion professionnelle. Pour permettre au CPAS de mener à bien ses missions, il importera de pérenniser des moyens budgétaires suffisants.

En partenariat avec les services de la Prévention et ceux de CPAS, une attention prioritaire sera portée aux personnes sans-abris. Outre un accompagnement social approprié, les acteurs locaux s'inscriront dans la dynamique Housing first, en collaboration avec les acteurs du logement à finalité sociale en vue de permettre le relogement rapide et définitif des personnes vivant dans la rue. Durant les périodes hivernales, la commune poursuivra l'ouverture d'un chaufferie de jour et de nuit. Par ailleurs, le Collège étudiera la possibilité de doter Etterbeek de nouveaux logements de transit permettant de répondre rapidement, de manière provisoire, à des situations d'urgence sociale.

Le Collège entend également soutenir de nouvelles initiatives d'économie sociale et solidaire novatrices (épicerie sociale, repair café, économie circulaire, douches solidaires, chiens d'assistance aux personnes, etc.). Dans ce cadre, la commune et le CPAS joindront leurs efforts afin de relancer un restaurant social.

2. Favoriser le maintien à domicile et lutter contre l'isolement

Le service Contact Plus restera l'acteur local de première ligne en termes d'accueil et d'accompagnement individualisé des personnes âgées, des personnes à mobilité réduite et des personnes porteuses d'un handicap. Dans ce cadre, les efforts pour soutenir le maintien à domicile des seniors, préserver leur autonomie et leur qualité de vie, et lutter contre l'isolement seront pérennisés. Les véhicules adaptés pour les transports médicaux non urgents, les courses et les visites familiales permettront, désormais, de prendre part à des activités culturelles ou de loisir. Les activités récréatives et culturelles proposées aux seniors et aux résidents des maisons de repos (goûters, concert de Noël, journées à la mer, etc.), de même que les activités sportives (gymnastique, aquagym) seront renforcées afin de multiplier les occasions de changer le quotidien et de rompre l'isolement. La mise sur pied de cours de self-défense est, par exemple, à l'étude.

Afin de prolonger ses missions d'aide aux personnes, Contact Plus sera également en charge de coordonner le programme de Volontariat et de renseigner les aidants proches. Le Collège étudiera, dans ce cadre, la possibilité d'étendre la prime communale à toute personne qui, sous certaines conditions, concourt au maintien à domicile de personnes en situation de dépendance. De même,

il veillera à encourager les initiatives intergénérationnelles qui permettent aux seniors de s'impliquer auprès des plus jeunes : aides aux devoirs, etc.

Le service Proxibat, mis sur pied en collaboration avec la Mission locale pour l'Emploi, sera renforcé afin de répondre à la demande croissante de petits travaux à domicile. Il pourra notamment être sollicité dans le cadre de travaux visant l'adaptation d'un logement afin favoriser le maintien à domicile tandis que la prime communale soutenant de tels travaux sera maintenue et promotionnée.

3. Dynamiser les organes consultatifs des aînés et de la personne handicapée

Dès l'entame de la législature, le Collège souhaite poursuivre l'implication des conseils consultatifs des aînés (CCA) et de la personne handicapée (CCPH) afin que leurs membres puissent activement prendre part à la vie de la commune, proposer de nouvelles actions et interpeller le Collège sur des sujets ou des questions qui les concernent. A l'instar de l'ensemble des conseils consultatifs, une réflexion sera menée concernant les procédures, le fonctionnement et la transmission des avis avec pour objectif d'en améliorer la visibilité et l'efficacité.

En partenariat avec le service de la Participation, le Collège souhaite organiser dans les principaux quartiers de la commune des « diagnostics en marchant » ayant pour spécificité de prendre conscience et de trouver solutions à des difficultés rencontrées par les seniors ou les personnes à mobilité réduite lors de leurs déplacements.

4. Obtenir le label « Ville amie des aînés »

En 2010, l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) a créé le réseau mondial des villes et communautés amies des aînés afin d'inciter les territoires à mieux s'adapter aux besoins de leurs aînés, de façon à exploiter le potentiel que représentent les personnes âgées pour l'humanité.

Le Collège souhaite adhérer à ce réseau et obtenir le label « Ville amie des aînés », y valoriser les réalisations de la commune d'Etterbeek et de bénéficier de l'échange des bonnes pratiques en vue de nouvelles actions à mener.

5. Soutenir l'associatif senior

La commune poursuivra son soutien aux différents « clubs seniors » reconnus.

4. PRÉVENTION-POLICE

a) Philosophie

La sécurité est l'un des droits fondamentaux des habitant.e.s. Elle appartient aux missions essentielles d'une commune et du Bourgmestre, en sa qualité d'autorité responsable en matière de police administrative. Dans ce cadre, le Collège veillera à poursuivre et compléter les efforts tendant à faire jouir chacun.e des avantages d'une bonne police, notamment en termes de sûreté et de tranquillité publiques.

Cet objectif nécessite d'assurer l'existence d'une véritable police de proximité, proche, au contact et à l'écoute des habitant.e.s, mais également de synergies renforcées entre la police, le service de Prévention et les acteurs de terrain qu'ils soient publics ou associatifs.

Les initiatives du Collège prolongeront les deux enquêtes de référence réalisées, ces derniers mois, auprès des Etterbeekoises en matière de sécurité : la première, menée en 2016 par le service de Prévention en partenariat avec l'UCL, qui permet de pallier le manque d'informations objectives quant au sentiment d'insécurité et les causes de celui-ci ; la seconde, menée en 2018 par la Zone Montgomery, concernant la sécurité et l'action des services de police.

Ces enquêtes ont particulièrement montré que la majorité des Etterbeekoises disait se sentir en sécurité et elles ont mis en exergue les problématiques suivantes : les incivilités (nuisances, vandalisme et malpropreté), la sécurité routière (conduite agressive, excès de vitesse et stationnement gênant) et les atteintes aux biens (vols de vélos et cambriolages). Ainsi, au-delà des priorités à définir par les autorités politiques de la Zone de police Montgomery dans le cadre d'un nouveau Plan zonal de Sécurité, le Collège s'inscrit dans la volonté de prolonger les missions de proximité de notre police locale afin de renforcer l'action communale dans une série de domaines telles la lutte contre les incivilités et la propreté publique, la promotion d'une mobilité apaisée sur l'ensemble du territoire communal, la lutte contre les logements insalubres ou inoccupés, l'aide aux personnes les plus faibles, les violences intrafamiliales, la promotion de la cohésion sociale et du vivre ensemble, la médiation, la prévention de la violence dans les écoles, etc.

Le service de Prévention sera, en chaque occasion possible, le partenaire privilégié des actions menées afin de renforcer le sentiment de sécurité des habitants et de créer les conditions d'un environnement sûr, paisible et agréable dans chaque quartier de la commune. Le rôle d'ambassadeur/trice des Gardiens de la Paix sera renforcé dans le cadre des missions légales qui leur sont reconnues. Le travail de terrain des éducateurs de rue et des médiateurs sera pérennisé afin de renforcer la cohésion et lien social entre les habitants. Enfin, la Maison de la Prévention poursuivra son travail de sensibilisation vers l'ensemble de la population.

b) Priorités d'actions

1. Pérenniser les missions du service de Prévention

- Renforcer la cohésion et le lien social grâce au travail de terrain des éducateur.rice.s de rues, des gardien.ne.s de la paix et des médiateurs de conflits.
- Porter une vigilance particulière envers les personnes les plus précarisées par un travail social de rue, l'organisation de permanences sociales et les relais auprès des services compétents. Dans ce cadre, les éducateur.rice.s de rue assureront un contact fréquent avec

les sans-abri vivant à Etterbeek et poursuivront, au cours des hivers, l'opération « Thermos en balade ». Les GDP poursuivront l'accueil au sein des chauffoirs de jour et de nuit.

- Poursuivre les actions de sensibilisation sur les violences intrafamiliales en collaboration avec le Service d'Assistance aux Victimes (SAV) de la Zone de police.
- Lutter contre le décrochage scolaire par l'implication des médiateurs.trices scolaires qui assureront des suivis individuels et des ateliers de motivation scolaire. Le besoin en « écoles de devoir » sur le territoire communal sera évalué au cours de trois prochaines années en partenariat avec les acteur.rice.s concernés (LHS, L'Aile, Ettercité, etc.).
- Poursuivre l'organisation de camps durant les vacances scolaires pour les jeunes etterbeekois.es en plus de proposer plusieurs activités sportives et culturelles tout au long de l'année. Dans ce cadre, le service de Prévention concrétisera le projet de créer, à destination des jeunes, une salle de boxe. L'organisation d'un stage de football à Barcelone durant le congé de Printemps sera pérennisé pour les jeunes etterbeekois.es âgé.e.s de 10 à 16 ans.
- Renforcer l'implication et la présence dissuasive en rue des gardien.ne.s de la paix afin de renforcer le sentiment de sécurité des habitant.e.s. Dans ce cadre, les opérations « Lavande », « Tournesol », « Cartable », « Laguna Green » et « Rose de Noël » seront poursuivies tandis qu'une opération « Back to school » sera initiée, en 2019, en vue de mener, lors des rentrées scolaires, des actions répressives et préventives aux abords des écoles en matière de sécurité routière.
- Participer au plan d'action contre les vols de vélos en multipliant les occasions de permettre aux cyclistes etterbeekois.es de faire graver leur vélo. Par ailleurs, la prime « cadenas » sera prolongée.
- En collaboration avec Pro vélo, l'octroi de brevets cyclistes sera pérennisé et un brevet piéton sera initié. Par ailleurs, le service de la Prévention initiera des projets de sensibilisation à la pratique du vélo en ville dans le cadre de la prévention et de la sécurité routière.
- Promouvoir la Maison de la Prévention dans ses missions de conseils techno-prévention. Et, dans ce cadre, poursuivre les actions de sensibilisation aux phénomènes criminogènes : cambriolage, vol par ruse, racket, lutte contre les assuétudes, cybercriminalité, harcèlement, etc.
- Initier des ateliers de sensibilisation aux dangers de la consommation de drogues. Dès 2019, le service de la Prévention utilisera l'outil « 1000 facettes ».
- Initier également des ateliers de sensibilisation à l'utilisation d'Internet et des réseaux sociaux auprès des élèves de 6^{ème} primaire et de 1^{ère} secondaire. Le cyber harcèlement fera l'objet d'un point d'attention particulier

2. Renforcer la police de proximité

- Veiller à maintenir la pleine capacité des effectifs policiers au sein des services de première ligne avec les habitant.e.s : les Inspecteur.trice.s de quartier et l'Accueil au sein des commissariats ;
- Augmenter, avec l'objectif de doubler, la présence de policiers à vélo sur Etterbeek ;
- Créer des « patrouilles locales de sécurité », par une réorganisation des effectifs actuels, qui seront spécifiquement orientées sur les enjeux de nuisances et d'incivilités ;

- Introduire, pour une plus grande proximité avec les habitant.e.s, des patrouilles à cheval grâce à un partenariat avec la police fédérale ;
- Valoriser auprès de la population le service d'Aide aux victimes, notamment dans le contexte de violences intrafamiliales, de harcèlement, etc ;
- Désigner au sein de la Zone de police un référent « Parents » afin d'être à l'écoute et de lutter plus efficacement contre les phénomènes de racket, de harcèlement, de trafic de stupéfiants au sein et aux abords des écoles ;
- Désigner un référent « Associations » afin de faciliter et de renforcer le dialogue entre le corps de police et les acteurs associatifs dans le cadre de leurs activités. Cette proposition s'inscrit notamment dans la démarche « Commune hospitalière » ;
- Évaluer et, le cas échéant, pérenniser le Bureau de police décentralisé dans le quartier Rolin afin de rapprocher les Inspecteur.trice.s de quartier des habitant.e.s. Étudier, dans ce cadre, l'opportunité de doter d'autres quartiers d'un tel point de rencontre ;
- Initier une journée « Portes ouvertes » afin de permettre aux Etterbeekois.es de mieux connaître les missions et les services de la police locale. Et relancer les rencontres entre les policiers et les jeunes Etterbeekois.es ;

3. Renforcer les missions, moyens et synergies de la police

- Pérenniser la Cellule de sécurité intégrale locale qui, présidée par le Bourgmestre, réunit police, prévention et services communaux dans le cadre d'une approche transversale de la lutte contre le radicalisme. Collaborer, dans ce cadre, avec les services de l'État ;
- Former les Inspecteur.trice.s de quartier afin d'identifier, lors de leurs visites à domicile, les logements insalubres et instaurer une collaboration avec l'Observatoire du Logement ;
- Confier aux Inspecteur.trice.s de quartier, lors de leurs visites à domicile, la mission de sensibiliser les habitant.e.s sur les faiblesses d'un logement face aux risques de cambriolage et instaurer une collaboration avec la Maison de la prévention ;
- Impliquer la Zone de police et le service de Prévention dans un plan d'action de lutte contre les vols de vélos (près de 500 par an). Initier, dans ce cadre, des moyens légaux innovant permettant d'identifier les auteurs de ces vols ;
- Poursuivre le déploiement objectif de caméras de surveillances sur le territoire de la commune afin de mieux lutter contre les nuisances et les incivilités et de renforcer les moyens d'enquête ;
- Renforcer les dispositifs de radars préventifs et répressifs dans la commune afin de lutter plus efficacement contre les excès de vitesse. Renforcer également la lutte contre le stationnement dangereux ;
- Poursuivre les baromètres mensuels police/prévention en y intégrant le service de la propreté pour lutter plus efficacement contre les incivilités liées à la propreté.

5. SANTÉ

a) Philosophie

Comme le dit l'adage, « prévenir, c'est guérir » !

La prévention et la sensibilisation seront à la fois la base des réflexions et le fil rouge des actions mises en place par le service Santé et Bien-être. Une attention particulière sera accordée au public précarisé qui rencontre plus de difficulté dans l'accès à l'information et aux soins de qualité.

b) Priorités d'actions

1. Rencontre et analyse du terrain etterbeekois et des besoins spécifiques de la commune

- Conscients de l'enjeu que représentent la santé et le bien-être d'une population, le service Santé et Bien-être mettra à profit l'année 2019 pour rencontrer les différents acteurs.rice.s associatifs, publics et privés, et pour analyser les différents besoins qui émergeront en la matière.

2. Sensibilisation, Information & Prévention

I. Dans les écoles

- Petits déjeuners sains dans les écoles : Il est reconnu que le petit-déjeuner en tant que premier repas de la journée est essentiel au bon déroulement de celle-ci. C'est dans cette optique qu'il semble évident de pérenniser ce projet en maintenant la collaboration avec les différentes écoles présentes sur le territoire communal par le biais d'ateliers gérés par un.e professionnel.le de la nutrition. En bonne intelligence avec le travail déjà effectué en la matière par le PMS et le centre de santé ;
- Programme IST : Les infections sexuellement transmissibles, comme le SIDA, restent encore trop présentes dans notre société et le service Santé et Bien-être continuera donc à collaborer avec les acteurs de première ligne afin de sensibiliser largement la population aux maladies sexuellement transmissibles. En début de législature, le service se concentrera sur la prévention dans les écoles secondaires en collaboration avec les plannings familiaux ;

II. Pour les citoyen.ne.s

- Cantines scolaires-crèches-CPAS : Un nouveau cahier spécial des charges permettra, dès l'année 2019, de fournir aux écoles des repas chauds répondant aux attentes d'une alimentation durable et de qualité avec l'ambition d'obtenir le label régional « Good food » . L'établissement du cahier des charges continuera à être établie avec les services communaux concernés ;
- Ateliers d'alimentation saine : Les adultes pourront eux-aussi bénéficier de conseils de santé en matière de nutrition en étant invités à participer à des ateliers qui mélangeront sensibilisation et pratiques culinaires.

- Stands de sensibilisation : Lors des différents évènements publics mis en place par la commune, les stands sont un moyen privilégié de sensibiliser la population à la santé et au bien-être notamment en fournissant aux visiteurs des outils de communication et d'information mettant l'accent sur la prévention par l'activité physique, par l'alimentation et par d'autres méthodes "douces" comme par exemple le yoga, la méditation et la sophrologie.
- Conférences : Dans le cadre des ateliers initiés en 2018 pour le budget participatif, les citoyen.ne.s ont marqué leur intérêt à poursuivre le cycle de conférences dédiées à la santé et notamment sur le sujet des assuétudes. Outre les dépendances diverses, le service Santé et Bien-être souhaite également faire bénéficier la population de conférences sur des sujets comme : les maladies liées à l'environnement (qualité de l'air, ondes, ...) ; les additifs alimentaires et leur impact sur notre santé ; les psycho traumas et leur prise en charge (en collaboration avec l'égalité femmes-hommes). D'autres sujets seront ajoutés en fonction des réunions du conseil consultatif de la santé et du bien-être et des besoins d'information recueillis par ailleurs dans d'autres projets.
- Observatoire du social et de la santé : Outre la mise à jour du répertoire des acteurs de la santé et du bien-être, le service Santé et Bien-être souhaite créer un guide qui reprendra les informations essentielles à retenir des différentes actions et projets mené par le service.
- Terrain de football : Eu égard au risque sanitaire lié à l'utilisation de granules de caoutchouc, le principe de précaution mis en œuvre par le Collège conduira, en 2019, au choix d'un nouveau revêtement sans danger pour la santé des joueur-se-s.

III. *Intra-communale et CPAS*

- Goûters sains : Ce projet s'inscrit dans la lignée des petit-déjeuner sains mais vise particulièrement la sensibilisation à l'alimentation saine au sein du CPAS. Le service Santé élargira ce projet à toutes les structures de la commune accueillant des enfants et des adolescent.e.s.
- Collecte de dons de sang : Chaque année, en Belgique, près de 250.000 personnes ont besoin d'une transfusion de sang ou de produits dérivés de celui-ci (plasma, plaquettes, etc.). Grâce à l'action des donateurs, de nombreuses vies humaines peuvent être sauvées. Une situation qui nous concerne tous, chacun d'entre nous pouvant, un jour ou l'autre, y être confronté. En 2019, la Croix-Rouge organisera 8 opérations de collecte de sang à Etterbeek. Le service Santé et bien-être sera attentif à promouvoir ces collectes.

IV. *Campagnes nationales*

- Campagne Télévie, CAP 48, ... : Le Collège souhaite continuer à accorder son soutien aux différentes campagnes nationales en lien avec la santé.

3. Participation citoyenne & Professionnels de la santé

- Conseil consultatif de la Santé et du Bien-être : Le Conseil consultatif de la Santé et du Bien-être est l'espace privilégié d'analyse des demandes de subsides, des besoins de la population et d'évaluation des projets mis en place. Une réflexion, avec l'ensemble des

membres du Conseil, en collaboration avec le service de la Participation, sera menée en 2019 quant à l'appellation, l'organisation, le contenu et les objectifs de celui-ci ;

- Tables rondes : Les tables rondes seront pérennisées comme outil facilitant la proximité entre intervenants et public. Lors de la législature précédente, ce modèle avait été préféré à celui des conférences. Avec la collaboration des membres du Conseil consultatif et des professionnels présents sur le territoire, nous évaluerons les deux modèles afin de répondre au mieux aux besoins.

4. Outils & Soutien

- Cafés : Évaluer la possibilité de poursuivre comme lors de la précédente législatures les cafés Alzheimer, un espace de rencontre permettant aux personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et à leur entourage de se retrouver pour échanger sur leur quotidien et bénéficier d'informations quant aux méthodes d'accompagnement de la maladie. A partir de 2019, le service Santé et Bien-être étudiera la possibilité d'étendre ce modèle à d'autres pathologies lourdes pour le patient et son entourage telle que la maladie de Parkinson ;
- Prime aidant-proche : Prime qui vise à prévenir l'essoufflement de l'aidant-proche ;
- Permanence santé : Le public précarisé est celui ayant le plus difficilement accès à des soins de santé. En accord avec les professionnel.le.s, l'objectif est donc de faciliter cet accès en permettant (selon l'analyse des besoins) la création d'une permanence santé exclusivement dédiée à ce public. Le service Santé et Bien-être verra ainsi comment étendre l'action du bus santé (asbl Prevents) à d'autres sites que les centres hospitaliers Baron-Lambert et Saint-Michel ;
- Maladies liées au logement : Le logement d'une personne peut se révéler source de pathologies, principalement si celle-ci se trouve en situation de précarité. Le service Santé et Bien-être souhaite lancer, en collaboration avec l'Observatoire du Logement, une analyse visant à faire le lien entre insalubrité d'un logement et maladies dont le résultat permettra d'envisager des actions correctrices et la création d'outils de sensibilisation ;
- Salon du bien-être : le service Santé et Bien-être créera un évènement permettant le partage de connaissances et la mise en avant des différent.e.s praticien.ne.s situé.e.s sur le territoire communal. Ainsi, nous souhaitons présenter les techniques dites de "médecine douce" telles que la méditation, le yoga, l'homéopathie, l'ostéopathie, l'acupuncture, la sophrologie, la réflexologie, l'hypnose, etc ;
- Subsidés aux associations : L'aide financière apportées aux associations sera pérennisée en formalisant l'octroi de subsides par la création d'un règlement qui en structurera la forme. Ainsi, le service Santé et Bien-être, souhaite d'une part que le Conseil consultatif de la santé et du bien-être puisse jouer un rôle dans le choix des projets qui seront proposer au Collège et d'autre part qu'un cadre clair soit défini pour la création, le budget et l'évaluation d'un projet subsidié.
- Activités bien-être :

- Gymsana : Au vu de la demande continue, ce projet initié en collaboration avec le centre de jour Atoll et visant la psychomotricité de nos aînés sera poursuivi ;
- Tai Chi : Bien qu'étant un art martial, le tai chi est connu en tant que "gymnastique santé". Il est composé de mouvements, postures et respirations favorisant la santé et le bien-être. Sa pratique étant "douce", il est facilement pratiqué par les personnes âgées pour lesquelles le service Santé et Bien-être organisera des cours ;
- Yoga : Les effets bénéfiques du yoga sur la santé ne sont plus à démontrer. Le service Santé et Bien-être souhaite permettre au plus grand nombre d'avoir accès à l'information et à la pratique. Dans ce but, le service envisagera la création "d'un chèque santé et bien-être" destiné à donner un petit encouragement à tester la pratique du yoga et éventuellement celle d'autres méthodes telles que la méditation ou le tai chi ;
- Lunetterie sociale : Depuis sa création en 2015, la lunetterie sociale semble avoir démontré son intérêt. Le service Santé et Bien-être évaluera l'opportunité de poursuivre le projet afin de définir la meilleure direction à lui donner ainsi que les partenariats nécessaires à son fonctionnement. En la matière, une collaboration avec le CPAS sera privilégiée.

6. SPORT

a) Philosophie

Le sport est important, il conditionne la vie d'une bonne partie de la population. Outre ses bienfaits pour la santé, il tient également un rôle important dans la création d'un lien social et de prévention.

C'est pourquoi la commune d'Etterbeek souhaite continuer à s'engager dans une politique sportive qui tient compte des attentes des acteur.rice.s du sport local tout en impulsant une nouvelle dynamique.

Le Collège sera attentif à soutenir les offres d'activités sportives en faveur des publics spécifiques comme les seniors, le public féminin ainsi que les personnes à mobilité réduite. L'idée étant de permettre à tous.tes les Etterbeekoï.s.es de pratiquer une activité sportive, sans discrimination, et dans des conditions optimales.

Dans ce cadre, le Collège veillera à permettre aux différents clubs, actifs sur le territoire de la Commune, de bénéficier d'un soutien financier ou structurel par le biais, notamment, de subsides communaux.

En collaboration avec le service de la santé, des projets seront également menés afin de soutenir également d'autres activités liées au bien-être, telles que Tai chi, Yoga etc.

b) Priorités d'actions

Nous souhaitons continuer à développer notre politique sportive autour d'axes forts :

1. Aider les clubs présents sur le territoire à se développer
 - En mettant à leur disposition des infrastructures de qualité.
 - En maintenant un niveau de subvention adapté aux exigences de leur discipline.
 - En affirmant un partenariat fort en accompagnant la réussite des événements et des rencontres sportives.
2. Favoriser la pratique du sport pour tous.tes en organisant des activités et des événements sportifs
 - Participation au programme « Je cours pour ma forme » par lequel la commune organise des séances d'entraînement pour que les participants puissent à la fin du cycle courir 5, 10, 10+ km. Les principaux objectifs du programme sont la santé et la convivialité (ouvert à tous).
 - Organisation d'une journée du sport en collaboration avec le Centre des sports et les différents clubs présents dans la commune afin de permettre aux Etterbeekoï.s.es de découvrir leur centre sportif, la piscine mais aussi de s'essayer gratuitement à la pratique d'un des sports qui y sont pratiqués.

- Dans le cadre de l'intégration de tous.tes par le sport, le Collège s'engage à prendre contact avec l'URBSFA dans le cadre du projet d'intégration « tous sur le terrain » qui vise à intégrer les demandeurs d'asile au football.
- Organisation d'un tournoi de foot inter-écoles en partenariat avec l'asbl « animations et loisirs pour tous » destiné aux enfants des écoles communales etterbeekoises (de 5^{ème} et 6^{ème} primaire). Le tournoi est ouvert aux filles et aux garçons.
- Composition d'une équipe pour participer aux 20 km de Bruxelles ; une occasion pour les Etterbeekoises et les membres du personnel communal de partager un moment unique tout en sponsorisant une association caritative.
- Poursuite des Olympiades intercommunales par la composition d'une équipe etterbeekoise pour participer aux différentes joutes sportives et de favoriser des moments d'échange et de partage entre employé.e.s communaux.
- Organisation de deux journées sportives sont proposées aux écoles communales (de 1^{ère} à la 4^{ème} primaire) permettant à plus de 500 élèves par jour de participer à différentes activités proposées par des animateurs diplômés.
- Organisation d'un cross inter-école, en partenariat avec l'Adeps, qui accueille plus de 500 enfants de différentes écoles etterbeekoises et des communes environnantes.
- Organisation d'une journée « Parkour » inter-école, discipline sportive qui consiste à se déplacer en franchissant des obstacles.
- Le mérite sportif qui se déroule une fois tous les deux ans sera poursuivi. Cette cérémonie met en avant tous les sportifs etterbeekoises qui se sont illustrés durant l'année écoulée. Plusieurs catégories sont mises en avant tels qu'équipe de l'année, sportif de l'année, prix du fair-play, ...
- Organisation d'un cours de remise en forme « Jogging » et un cours de danse Zumba pour les seniors.
- En collaboration avec le service de la santé, organisation des activités sportives de type « thérapeutiques » comme le tai chi.

3. Accueillir des grandes manifestations sportives

- Brussels Cycling Classics
- Le Tour de France, ...

4. Veiller à ce que les occupants prennent soin des infrastructures sportives

- Centre des sports
- Piscine
- Stade de football
- 4 terrains de basket
- 5 terrains de minifoot

5. Projets

- Appuyer notre politique sportive sur des valeurs : des valeurs citoyennes, éducatives et pédagogiques, telles que le respect de soi, des autres et le goût à l'effort. C'est pourquoi nous souhaiterions mettre en place avec le concours des écoles etterbeekoises, des cours de remise à niveau en gymnastique pour permettre aux enfants qui éprouvent des difficultés dans cette discipline de retrouver le plaisir de la pratiquer.
- Évaluer l'enjeu de l'accès au sport pour tous.tes par une évaluation des tarifs d'accès aux installations communales et une plus grande collaboration avec les clubs sportifs soutenus par la Commune en vue de favoriser la pratique du sport par les ménages les plus précarisés par l'instauration d'un dispositif d'aide qui pourra prendre la forme soit de l'octroi de chèques-sport, d'une diminution de tarif ou par le biais d'aides octroyées par le CPAS. A déterminer en fonction de l'étude à mener. Dès lors, en collaboration étroite avec service de la Jeunesse, un projet-pilote d'aide à la pratique du sport sera mis à l'étude, sans oublier les activités d'éveil et d'émancipation personnelle des jeunes Etterbeekoises.
- Améliorer la visibilité de la Maison virtuelle des sports.
- Proposer un nouveau format du Guide des sports.
- Les services Sport et GRH collaboreront pour inciter le personnel communal et par-communal à participer à des activités sportives
- Dès 2020, les services de l'Action sociale et des Sports se concerteront pour proposer diverses activités pour les personnes porteuses d'un handicap.

7. INFORMATION

a) Philosophie

L'information des habitant.e.s et des usagers est une mission fondamentale de tout service public. Elle participe, de manière transversale, à faire connaître et à promouvoir les services et les initiatives développés pour les citoyen.ne.s. L'information est également le prérequis fondamental de la participation citoyenne. Le service de l'Information est ainsi en charge de superviser et de coordonner toute forme de communication communale, institutionnelle ou politique, à destination du public et de la presse, en vue d'en garantir l'exactitude, la cohérence et l'harmonie dans le cadre d'une information communale de qualité vers l'ensemble de la population locale.

Le Collège souhaite poursuivre le développement des outils bien connus des Etterbeekoïses : l'édition d'un journal communal de qualité, la gestion d'un site Internet portail de la vie locale, la présence sur les réseaux sociaux, la diffusion d'informations vers la population par d'autres canaux (affiches, brochures, dépliants, newsletters, etc.), l'organisation de réunions d'information générale ou ciblée à l'attention des habitants, etc.

Au cours des trois prochaines années, conscient de l'évolution constante des modes de communication, le Collège souhaite renforcer les moyens dédiés à l'information numérique communale afin de mieux répondre aux attentes des citoyen.ne.s. Sans omettre l'enjeu de la fracture numérique, de nouveaux projets « smart city » seront initiés pour faire d'Etterbeek une commune novatrice et connectée qui utilise les technologies de l'information et de la communication (TIC) afin d'améliorer la qualité de vie et l'efficacité des services communaux.

b) Priorités d'actions

- Poursuivre la publication de la *Vie Etterbeekoïse* à concurrence de 11 numéros/an distribués dans les boîtes aux lettres de la commune, développer une version numérique de celle-ci et étudier les possibilités en vue de permettre aux habitant.e.s de privilégier cette seule version ;
- En collaboration avec le service des Affaires européennes, décliner une version électronique de la *Vie Etterbeekoïse* en Anglais afin de renforcer l'information et l'implication des ressortissant.e.s européen.ne.s et internationaux ;
- Développer un nouveau site Internet communal convivial et interactif, permettant de valoriser la commune et ses actions, de renforcer la proximité de l'information communale (en permettant, par ex., aux habitants de personnaliser leurs points d'intérêt, leur quartier, etc.), d'intégrer de nouvelles formes de contact entre les citoyens et leur administration (guichet électronique, e-services, module de prise de rendez-vous avec les services communaux, etc.) et de permettre une plus grande implication des habitants dans le fonctionnement démocratique de la commune (à l'instar de l'application *Fluicity* lancée en 2017). Rechercher à ce titre, au sein du Collège et en collaboration avec les services, un moyen qui permette tant aux formations politiques qu'aux forces vives de la société civile et d'expression citoyenne de s'exprimer dans le respect de principes à soumettre au Conseil communal ;
- Doter le site Internet communal d'une bibliothèque virtuelle de la transparence où les habitants pourront retrouver toutes les informations publiques en termes de gouvernance (ex. : cadastre des mandats et des rémunérations, rapports annuels, etc.) et poursuivre l'alimentation de celle-ci en termes d'informations d'intérêt public. Doter également le site Internet d'un outil pédagogique permettant de suivre l'état d'avancement des politiques et projets communaux (baromètre des réalisations) ;

- Poursuivre une présence cohérente sur les réseaux sociaux afin de toucher plus efficacement et plus largement l'ensemble des habitants ;
- Équiper au minimum deux endroits stratégiques de l'espace public de panneaux électroniques d'information sur la vie communale (actualités, réunions publiques, etc.) également utiles afin de mieux sensibiliser les habitants (qualité de l'air, pic d'ozone, plan canicule, etc.). Sous réserve des moyens budgétaires disponibles ;
- Renforcer l'accueil des nouveaux habitants dès leur inscription à la commune par la publication d'un guide communal d'information générale à intégrer au « Welcome pack » ;
- Informer les habitants sur les spécificités, le fonctionnement et les avantages en termes d'accueil et de services au public du nouveau centre administratif communal (Jardins de La Chasse).

B. Une commune en transition

1. TRANSITION ÉCOLOGIQUE

a) Philosophie

Pour limiter au maximum le changement climatique et transmettre une planète viable aux générations futures, l'humanité doit préserver la biodiversité, diminuer les émissions de gaz à effet de serre, stopper la pollution de l'eau, de la terre et de l'air et utiliser, à terme, des énergies 100% renouvelables. En 2015, la communauté internationale s'est fixé comme objectif, suivant l'Accord de Paris signé lors de la COP21, de limiter le réchauffement global entre 1.5°C et 2°C par rapport aux niveaux préindustriels d'ici 2100.

Force est de constater qu'en 2019 malheureusement, les États peinent à concrétiser leurs engagements pris pourtant il y a plus de trois ans déjà. Cela étant, les communes peuvent s'engager dès maintenant dans cette transition écologique. Les mesures préconisées par le récent rapport du GIEC (Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'évolution du climat) sont d'ailleurs majoritairement du ressort des pouvoirs locaux. La Commune d'Etterbeek entend dès lors assumer entièrement ses responsabilités et son rôle moteur dans la transition écologique, en faisant du défi de la transition écologique un axe central de sa politique.

Trois services distincts existent au sein de l'administration communale, chacun d'eux ayant des objectifs directement liés à la transition écologique :

- **Développement durable** : le service Développement durable porte de nombreux projets de sensibilisation des citoyen.ne.s et du personnel communal aux différents enjeux du Développement durable, notamment en ce qui concerne l'alimentation durable et la réduction des déchets, placés au cœur de la politique des deux précédentes législatures, mais également pour ce qui concerne l'énergie, l'eau, etc ;
- **Environnement** (hors permis et lutte contre les nuisances) : le service de l'Environnement a pour objectif de sensibiliser les citoyen.ne.s et le personnel communal à la protection de la biodiversité et à la nature en ville. Le service est également chargé de l'obtention du label Entreprise Eco-Dynamique et de l'animation d'une Eco-Team pour l'Hôtel communal ainsi que du suivi des plans régionaux relatifs aux thématiques environnementales ;
- **Agenda 21 Local** : lancé en 2011 après un large travail participatif, le plan d'actions de l'Agenda 21 Local s'est poursuivi ces dernières années selon les actions, priorités et opportunités des différents services communaux, notamment du Développement durable et de l'Environnement (hors permis et nuisances). À noter qu'il s'est par ailleurs traduit par l'engagement, en septembre 2014, d'une personne dédiée à la mise en place du 'Plan Déchets Communal' (action n°17 du Plan d'action de l'A21L) intitulé 'Plan propreté', qui fait aujourd'hui partie de la compétence « Propreté publique » ;

Dans un souci de transversalité, d'efficacité et de cohérence, ces trois services s'efforceront de renforcer leur collaboration au bénéfice de la nouvelle compétence de la « Transition écologique ». La transition écologique devant être une préoccupation transversale à tous les domaines de la société, le rayon d'action des services en charge de cette compétence se veut très large. Au niveau communal, les services concernés mettront l'accent sur les collaborations avec les différents services communaux afin d'encourager à une prise en compte des considérations climatiques au travers de toutes les décisions.

De plus, dans un souci d'efficacité, les services en charge de la Transition écologique mettront en place des partenariats inter-communaux et régionaux en vue de la création de synergies pour une transition écologique efficace.

b) Priorités d'actions

1. Plan Climat

La Commune d'Etterbeek signera la Convention des Maires pour le Climat et l'Énergie. Créée en 2008 à l'initiative de la Commission européenne, elle engage les communes signataires à soutenir la mise en œuvre de l'objectif européen de réduction de 40 % des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030, via un inventaire des émissions, un plan d'actions concrètes en faveur de l'énergie durable et du climat (PAEDC) et un reporting régulier (rapport tous les 2 ans de mise en œuvre du plan).

Dans cette optique, les services en charge de la Transition écologique gardent aussi à l'esprit l'échéance de 2021 pour le plan d'action de l'Agenda 21 Local. Aussi, en vue d'assurer la cohérence et la continuité de leur politique après 2021, ces services évalueront les résultats de ce plan d'action et établiront, en collaboration avec Bruxelles Environnement, un nouveau plan d'action Climat ambitieux pour Etterbeek qui permettra de concrétiser les objectifs de la Convention des Maires.

Les services en charge de la Transition écologique collaboreront également avec le service Finances et Budget pour continuer le travail sur la gestion des avoirs financiers et ceux des institutions annexes, pour des investissements qui répondent à des préoccupations sociales, éthiques et environnementales. En ce sens, le désinvestissement total des énergies fossiles constituera un objectif majeur. Ils veilleront, dans le même ordre d'idée à améliorer l'emprunte carbone du budget communal.

D'autre part, en collaboration avec le service de la Solidarité internationale, les services en charge de la Transition écologique participent à l'appel à projet des *Sustainable Development Goals* (SDG's) : ce projet vise à réaliser une analyse de matérialité, c'est-à-dire l'identification des thèmes prioritaires de travail de la Commune et de ses partenaires en vue de concourir aux SDG's établis par le Programme des Nations Unies pour le Développement Durable (lutte contre la pauvreté, énergie propre et à un prix abordable, etc).

De plus, en collaboration avec le service Travaux public, les services en charge de la Transition écologique travailleront également à l'inclusion de clauses environnementales, sociales et éthiques strictes dans les différents marchés publics.

Enfin, le cas échéant, les services en charge de la Transition écologique auront à cœur d'assurer le suivi des plans régionaux relatifs aux thématiques environnementales, les initiatives soumises à consultation et ou adhésion des communes (référentiel de gestion écologique des espaces verts, chartes, etc).

2. Énergie

« *L'énergie la plus propre est celle que l'on ne consomme pas* ». Cet adage bien connu reste aujourd'hui plus que jamais d'actualité quand on sait que les lacunes au niveau de l'isolation des bâtiments sont source de pertes énergétiques considérables, et qu'au sein d'un bâtiment, le chauffage représente la part la plus importante de la consommation d'énergie.

C'est pourquoi les services en charge de la Transition écologique renforceront la sensibilisation des citoyen.ne.s et miseront aussi sur incitants financiers pour favoriser les travaux visant à améliorer la performance énergétique des bâtiments privés. En parallèle, les services en charge de la Transition écologique intensifieront, en collaboration avec le service Travaux publics, les études d'audit des bâtiments communaux afin de réaliser les adaptations et travaux les plus pertinents pour une utilisation plus rationnelle de l'énergie, et pousseront le développement de sources décentralisées d'énergie renouvelable au sein des bâtiments communaux.

Voici une liste non exhaustive des actions qui seront menées conjointement avec d'autres services communaux :

- Soutenir les ménages etterbeekois dans la réduction des consommations énergétiques de leur logement via l'octroi de primes énergie complémentaires aux primes régionales. Les services en charge de la Transition écologique collaborent avec le Guichet unique du logement pour des renseignements d'ordre général et avec l'ASBL Habitat & Rénovation pour des renseignements d'ordre technique et/ou un soutien administratif. Le montant annuel prévu est de 15000€ ;
- Pérenniser le projet Eco-Check de l'ASBL Habitat & Rénovation, développé dans le cadre du Contrat de quartier durable, qui donne l'opportunité aux citoyen.ne.s qui ont un bas revenu de bénéficier gratuitement d'un audit énergétique simplifié, de relever d'éventuels problèmes d'insalubrité/sécurité, d'avoir une analyse des consommations et des économies possibles et d'être suivi.e.s dans la mise en place de petites interventions gratuites permettant de faire des économies significatives d'énergie ;
- Poursuivre et intensifier, en collaboration avec le travail du service Travaux public, le service Logement, la Régie Foncière et Log'iris les économies d'énergie et la production d'énergie renouvelable dans les logements et les bâtiments publics en favorisant les travaux d'isolation, l'installation de chauffe-eaux solaires ou de système de cogénération, l'installation de panneaux photovoltaïques et les citernes d'eau de pluie. Au cours de la première moitié de cette législature, la nouvelle maison communale « Jardins de la chasse », la crèche Aimé Dupont, le pavillon passif et la nouvelle aile maternelle du Paradis des enfants - tous ces nouveaux bâtiments communaux tendant vers le standard passif - seront inaugurés, constituant une belle avancée pour diminuer l'empreinte carbone de la Commune d'Etterbeek ;
- Développer, via le service Travaux publics les améliorations énergétiques de l'éclairage public communal ;
- Initier et soutenir des initiatives d'achats groupés d'énergie renouvelables pour les habitant.e.s ;
- En collaboration avec le service des Classes moyennes, sensibiliser les commerçant.e.s sur la problématique du gaspillage d'énergie notamment sur les lumières en vitrine la nuit, les portes ouvertes, chauffage en terrasse, etc. ;
- Diminuer l'impact carbone informatique dans l'administration communale, au CPAS et dans institutions annexes.

3. Mobilité

La commune d'Etterbeek est délimitée par de grands axes de circulation et souffre d'un trafic de pénétration important. Elle est par contre très bien desservie par les transports en commun. Le déplacement en voiture est lent, polluant, source de stress et d'énerverment. Pourtant la voiture occupe une place plus que centrale de nos espaces publics. Dans ce contexte, il est primordial d'encourager la transition écologique au niveau de la mobilité, seule alternative à une qualité de l'air meilleur. Les services en charge de la Transition écologique plaident pour une mobilité active et multimodale.

Voici une liste non exhaustive des actions qui seront menées conjointement avec le service de la Mobilité :

- Des mesures de qualité de l'air seront régulièrement réalisées et des actions de sensibilisation seront développées ;
- Tendre vers un aménagement plus équilibré de l'espace public entre les différents usagers en suivant le principe PVTV (piéton-vélo-transport en commun-voiture individuelle) notamment par l'installation de pistes cyclables physiquement séparées de la circulation automobile ;
- Promotion du co-voiturage et de la voiture partagée ;
- Favoriser la marche à pied pour les déplacements scolaires de courte distance ;
- Promouvoir les pédibus et le vélobus au sein des écoles et des associations de parents ;
- Adapter la mobilité autour des écoles pendant les jours et heures scolaires par la création de rues scolaires/schoolstraten, zones piétonnes ou zones 20 km/h entre 8h et 18h pour améliorer la sécurité mais aussi la qualité de l'air ;
- Limiter le tonnage des camions (<7.5 tonnes) dans les zones 30 et aux abords des écoles ;
- Continuer à diminuer et remplacer progressivement le charroi communal par des véhicules moins polluants.

4. Alimentation durable

Depuis 2009, la sensibilisation à l'alimentation durable a été placée au cœur de l'action du service Développement durable : s'alimenter est en effet un acte quotidien, qui concerne tout le monde et qui est en lien direct avec l'environnement - le secteur de l'alimentation représente une part importante des émissions de CO2 - la santé, l'économie et le social. Dans une perspective de transition écologique, la sensibilisation des Etterbeekois.es à l'alimentation durable (biologique, locale et de saison) sera poursuivie, notamment via :

- La finalisation et la promotion du « *Kit table durable entre voisins* » : ce kit empruntable gratuitement, offre l'opportunité aux Etterbeekois.es d'organiser, avec leurs invités, une soirée sur le thème de l'Alimentation durable, avec atelier cuisine et repas animés par un.e coach.e durable. La version néerlandophone du kit sera finalisée en 2019. La communication autour du kit table durable sera renforcée pour faire mieux connaître cet outil aux citoyen.ne.s, associations et écoles etterbeekois.es ;

- La poursuite de la collaboration avec l'Espace Libellule du CPAS dans le cadre des ateliers cuisine hebdomadaires « homemade@libellule » organisés au sein de l'Epicerie Sociale ;
- Les ateliers de sensibilisation à l'alimentation durable à destination des familles seront organisés en 2019, dans le cadre du projet « *Ma famille vers le zéro déchet* » ;
- La promotion des circuits courts de commercialisation et de transformation ainsi que le soutien (logistique et de visibilité) aux GAC, GAS, GASAP (Groupement d'Achats Collectif/Solidaire/Solidaire de l'Agriculture Paysanne) installés ou qui souhaitent s'implanter sur le territoire d'Etterbeek ;
- En collaboration avec le service de la Santé, des projets de sensibilisation à l'alimentation saine, équilibrée et durable dans les écoles et au CPAS, seront menés ;

En collaboration avec le service des travaux et de l'enseignement, le cahier spécial des charges des cantines scolaires, valable de 2019 à 2021, vient de faire l'objet d'une nouvelle révision avec des critères beaucoup plus ambitieux au niveau de l'alimentation durable pour les cantines scolaires, mais également pour la crèche communale et pour le CPAS. L'objectif poursuivi via ce cahier des charges est d'obtenir la labellisation régionale « *Good Food* » et de rencontrer les nombreuses demandes de parents pour une alimentation de qualité. Ce nouveau cahier spécial des charges valable pour 3 ans exige, entre autres choses, une augmentation de la part de fruits et légumes frais et de saison, des produits biologiques et issus des circuits-courts, que le sucre, le chocolat, le cacao et les bananes soient 100% issus du commerce équitable. Plus spécifiquement pour les cantines scolaires, le nouveau cahier spécial des charges propose aussi deux repas végétariens par semaine et la mise en place d'actions de prévention du gaspillage alimentaire (soupe à 10h, suppression du pain, etc.). Un processus de consultation dans les écoles sera mené avec le service en charge de la Participation. Un suivi régulier de ce marché devra être mené, notamment avant sa mise en œuvre au sein des établissements (séances d'information auprès des directeurs d'écoles, du personnel et du personnel de cuisine) de même que le suivi du respect des conditions d'exécution par le(s) fournisseur(s) (réunion, rapportage, etc.).

5. Zéro déchet

Depuis 2014, de nombreux projets touchant au mode de vie « zéro déchet » et à la revalorisation des ressources ont été mis en place. Ceux-ci seront poursuivis et de nouveaux projets seront mis en place, à savoir :

- Le suivi et la promotion de la Donnerie d'Etterbeek, lancée en 2014, comprenant :
 - Le développement du réseau des Give-box : 12 Give-box sont actuellement implantées à Etterbeek et plusieurs demandes complémentaires ont été adressées au service Développement durable. Le Collège évaluera l'opportunité d'étendre le réseau de façon pertinente ;
 - La relance de la Donnerie virtuelle (prévue pour début 2019) ;
 - La poursuite des Give-box thématiques qui ont rencontré un succès ces dernières années (give-hotte de Saint-Nicolas, rentrée des classes, etc.).
- En collaboration avec le service Animations, le suivi et développement d'un « pack événement durable » qui permet le prêt d'assiettes et de gobelets réutilisables (avec contrat de lavage professionnel) et mise à disposition de racks vélos. L'élargissement du pack (pour

l'achat de cruches en plastique par exemple¹) et la réalisation d'un dépliant d'information sur l'organisation d'un événement 'zéro déchet' seront réalisés dès que possible. L'investissement dans un matériel de lavage/séchage des gobelets et assiettes réutilisables sera étudié et envisagé pour le nouveau bâtiment communal ;

- La collaboration dans le cadre des ateliers 'zéro déchet' organisés au sein de l'Espace Libellule du CPAS ;
- La poursuite des ateliers 'zéro déchet' tous publics, via un programme d'ateliers thématiques ;
- Le soutien aux initiatives citoyennes qui favorisent la récupération, la réparation ou le réemploi d'objets ;
- La poursuite du projet « Mon bébé au naturel » par le projet « Ma famille vers le zéro déchet » dont l'objectif est de sensibiliser les parents et leurs enfants à l'alimentation durable et au zéro déchet, via l'organisation d'ateliers, conférences, stands. Ce projet, mené en collaboration avec des structures touchant à la parentalité et subsidié par Bruxelles Environnement, sera poursuivi en 2019 via l'organisation d'un deuxième programme d'activités. Une collaboration avec le service de la Santé et celui de la Petite enfance pour l'organisation de conférence(s) ou table(s) ronde(s) est prévue ;
- En 2019, lancement d'un nouveau projet, subsidié par Bruxelles Environnement, intitulé « Ma crèche au naturel » et qui vise à accompagner 3 crèches vers plus de durabilité (zéro déchet, alimentation durable, entretien écologique, soins naturels, espace nature, etc.) ; Le tout, en collaboration avec le service de la Petite enfance ;
- Soutien au lancement, dès fin 2018, du projet citoyen « FreeGo solidaire » via la mise à disposition du local et du matériel, la signature d'une convention avec les bénévoles, la mise en conformité Afsca et le soutien aux bénévoles ;
- Le Collège vise à tendre vers une commune sans plastique jetable ! Dans l'administration communale, au CPAS et dans toutes les autres structures annexes (par exemple dans les écoles communales) il faut notamment remplacer les bouteilles en plastique par des bouteilles en verre, proposer des carafes d'eau potable, supprimer les gobelets jetables, les touillettes pour le café, etc ;
- Etudier la possibilité de mettre en place un projet de fontaines à eau potable accessibles dans les écoles et espaces publics (parcs, plaines de jeux, bâtiments publics, ...) sera exploré afin d'en garantir l'accès pour tou.te.s, de promouvoir l'eau du robinet et d'ainsi limiter la production de déchets liée aux bouteilles en plastique ;
- Depuis 2010, une prime linge lavable est octroyée aux parents Etterbeekoïses afin de les encourager à adopter les couches lavables, une alternative saine, écologique et économique. Le montant annuel prévu est de 2.200€ et pourrait être revu à la hausse suite aux succès rencontrés récemment par cette prime ;
- Depuis 2017, en vue d'encourager la réduction et la revalorisation des déchets, une prime compostière est octroyée aux Etterbeekoïses. La prime est valable pour l'achat d'un fût à

¹ Il est bien entendu qu'une attention particulière sera portée au type de plastique utilisé, au regard des impacts santé impliqués, avec l'objectif que ces cruches soient le plus durables possible dans le temps.

compost ou d'une vermicompostière. Le montant annuel prévu est de 1.000€. Une réflexion pour assurer une communication plus large de cette prime ainsi que pour encourager un maximum d'Etterbeekois à composter sera menée en 2019 ;

6. Nature en ville

Depuis 2008, la sensibilisation à la préservation de la biodiversité, à la nature en ville et à l'agriculture urbaine a été largement développée et sera poursuivie, à savoir :

- La poursuite du projet des « Jardins participatifs » Avenue Nouvelle : Ils proposent différents projets tels qu'un verger conservatoire, une mare, un rucher didactique, un talus naturel, des potagers collectifs, un potager en permaculture, un jardin adapté destiné à l'accueil de personnes à besoins spécifiques (malvoyant.e.s, personnes âgées, personnes à fragilisée, ...), un compost collectif, un poulailler collectif et une zone de détente ouverte aux habitant.e.s, qui comprend notamment une spirale d'aromatiques en libre cueillette. La poursuite du projet des Jardins participatifs implique dès lors l'entretien des jardins, les collaborations avec les différents acteurs, associations et citoyen.ne.s impliqué.e.s, la promotion des jardins via un programme d'activités incluant des visites, formations/initiations, l'encadrement des jardiniers, etc. L'aménagement de dispositifs de récupération d'eau de pluie complémentaires est prévu en 2019 ;
- La volonté est également de poursuivre et pérenniser le projet de maraîchage « Les Légumes bio d'Etterbeek » développé, dès 2013, sur base d'un subside régional « Alimentation durable », et qui permet l'approvisionnement de l'Épicerie Sociale du CPAS en légumes de qualité et en circuits courts. La volonté est également d'accentuer les actions de sensibilisation des écoles à l'agriculture urbaine, qui pourraient se rencontrer via cet espace de maraîchage ;
- La poursuite du programme annuel « Etterbeek, côté nature » proposant une initiation à la permaculture, à la gestion d'un rucher ainsi que des ateliers sur l'art du verger et du compostage. La collaboration dans le cadre du projet régional « Cultiver en ville » permet par ailleurs l'organisation d'ateliers gratuits pour tou.te.s les Bruxellois.es. Un programme complet est chaque année édité et diffusé ;
- Le suivi du projet « Poules urbaines » qui se traduit aujourd'hui par l'encadrement de 2 poulaillers collectifs situés aux Jardins participatifs et au Jardin des Arts (déménagement suite aux travaux du parc Hap). Un soutien sera également apporté aux écoles et autres groupements citoyens qui souhaitent installer un poulailler collectif ;
- Le suivi des projets de « ruches » : suivi du rucher de la toiture communale, y compris après le déménagement dans le nouveau bâtiment communal 'Les Jardins de la Chasse', et reconstruction et suivi du rucher du parc Hap après travaux. Les ruchers sont également sollicités pour des animations sur demande, notamment à destination des écoles ;
- La relance du projet « d'aquaponie » : un système de démonstration de taille « familiale » a été installé en 2018 au parc Hap dans l'objectif d'illustrer ce système innovant d'autoproduction alimentaire particulièrement adapté aux conditions urbaines. Suite à la fermeture du parc Hap, le système a été mis en stand-by le temps des travaux. Sa remise en fonction est prévue à la réouverture du parc (fin 2019-début 2020). Des ateliers, formations et outils de communication seront à nouveau redéveloppés dans une visée d'autogestion citoyenne du système ;

- Le réaménagement de la parcelle « Lorfor » : à la réouverture du parc Hap, cette parcelle accueillera différents projets d'agriculture urbaine : rucher, poulailler collectif, système d'Aquaponie, parcelles potagères (individuelles et collectives), compost et verger collectifs. Dans l'orangerie, une petite structure HORECA qui devra avoir le label Good Food verra le jour et permettra de consommer des produits provenant de la parcelle-même ;
- Le réaménagement du parc du Delhaize place Saint-Antoine sera également suivi et un potager collectif en bacs ainsi qu'un compost de quartier y seront installés en 2019 ;
- Un soutien sera apporté au lancement de nouveaux composts collectifs, gérés de façon autonome par les citoyen.ne.s. En 2019, les deux projets envisagés sont dans le quartier Thieffry et dans le parc du Delhaize ;
- Poursuite de la collaboration dans le cadre du projet de Grainothèque, mené à l'initiative de la bibliothèque néerlandophone. Une grainothèque est installée dans chaque bibliothèque communale. Des ponts avec les Jardins participatifs et le projet de parc Hap pourront être développés afin d'assurer la promotion de celles-ci ;
- Le projet Nature en ville - Plan de communication pesticides initié en 2018 sur base d'un subside régional sera poursuivi : il vise à informer le.la citoyen.ne de la fin d'usage de des pesticides à Etterbeek et des changements dès lors attendus dans l'espace public, à orienter le.la citoyen.ne par des techniques alternatives concrètes, à valoriser le travail quotidien du personnel communal et à changer son regard sur la végétation spontanée ;
- Le concept de « partage de jardin » entre citoyen.ne.s sera exploré, soutenu et mis en avant, notamment sur base des outils régionaux déjà existants en la matière (projet Co-jardinage). L'idée est de faire entretenir des jardins chez des personnes âgées, seules ou qui ne peuvent plus s'en occuper par des personnes qui n'ont pas accès à un jardin et aimeraient par exemple cultiver un potager ;
- En collaboration avec le collectif « Tous dehors », encourager et aider à la mise en place de « classes du dehors » ou « Outdoorscooling » dans les écoles etterbeekoise. Cette approche pédagogique consiste à planifier dans l'horaire scolaire des périodes passées dans la nature, régulièrement et tout au long de l'année. Elle vise, en plus d'un contact fréquent avec la nature et l'observation du fil des saisons, un temps durant lequel les enfants sont moins cadenassés qu'entre quatre murs. Temps durant lequel ils ont la possibilité de se défouler et d'offrir un apprentissage multi-sensoriel leur permettant de développer leur capacité motrice, leur débrouillardise, leur collaboration, leur imagination et leur créativité ;
- Soutenir la verdurisation des cours d'écoles, la création de potagers et vergers pédagogiques via notamment les subsides du service Développement durable ;
- En collaboration avec le service de la Participation et des Travaux publics, encourager tout projet citoyen valorisant la nature en ville ;
- Plantation d'arbres fruitiers dans l'espace public.

7. Sensibilisation du personnel communal

Le volet de sensibilisation du personnel communal inclut l'organisation trimestrielle des « Midis de la transition » : pause nature, stands d'information dans le hall de la maison communale accessible également aux citoyens, ateliers découverte divers (aquaponie, Bee'wrap, réalisation de sapins durables (en bois) lors des fêtes de fin d'année, etc.).

La labellisation « Entreprise Ecodynamique » sera à nouveau visée pour le nouveau bâtiment communal. La relance de l'Eco-team sera également couplée à ce travail en interne. L'accent sera particulièrement porté sur les bons comportements qui peuvent permettre de limiter la consommation d'énergie dans les bâtiments communaux.

8. Participation citoyenne

De nombreux projets citoyens en lien avec la transition écologique ont émergés ces dernières années sur le territoire communal. Dès le début de la législature, les services en charges de la Transition écologique renforceront les contacts avec les porteurs de ces projets en vue de pouvoir établir de véritables partenariats et de les soutenir plus fortement tant sur un plan financier, que par des aides logistiques ou organisationnelles leur permettant de se développer plus largement. De plus, les services en charges de la Transition écologique organisent :

- Le Conseil Consultatif : Existant depuis 2007, il est composé d'élu.e.s, de citoyen.ne.s et de représentant.e.s d'associations etterbeekoises, et a pour mission de donner un avis et de faire des propositions en matière de politique durable pour la commune. Une réflexion, avec l'ensemble des membres du Conseil et avec le service Participation, sera menée en 2019 sur l'organisation, le contenu et les objectifs de celui-ci afin de lui conférer une visée plus transversale liée aux enjeux globaux de la transition écologique. Enfin, à l'instar de l'ensemble des conseils consultatifs, une réflexion sera menée concernant les procédures, le fonctionnement et la transmission des avis avec pour objectif d'en améliorer la visibilité et l'efficacité ;
- Les subsides : Depuis 2008, les services en charge de la Transition écologique soutiennent les initiatives locales en matière de transition écologique via l'octroi de subsides aux associations, aux écoles ou aux groupes de citoyens actifs sur le territoire communal. Un comité de sélection, notamment composé de membres du Conseil Consultatif, est chargé de l'évaluation des dossiers de candidature. Le montant annuel prévu est de 5.000€ avec un plafond de 1.000€ par projet. Une communication accrue sera développée en vue de faire connaître davantage cette possibilité de soutien aux acteurs locaux, notamment auprès des écoles ;
- Favoriser l'émergence de la Zinne (monnaie locale initiée à Etterbeek) en collaboration avec le service des Classes moyennes.

2. PROPRIÉTÉ PUBLIQUE

a) Philosophie

La politique de propreté publique sera à nouveau considérée comme une priorité de la législature. Les budgets et les ressources humaines seront alloués de manière à pouvoir poursuivre les objectifs et développer des projets toujours plus innovants.

Dans la mesure où il s'agit d'une compétence transversale par nature, les réponses mises en place dans le cadre du Plan Propreté demeureront des solutions plurielles intégrant un volet préventif (information, sensibilisation, mobilisation des acteurs et des citoyens), un volet réactif (renforcement des services de nettoyage des voiries et de collecte des déchets) et un volet répressif (amélioration des dispositifs de constats et de sanctions). Le service propreté continuera ainsi à répondre aux besoins des citoyens en apportant des solutions complémentaires aux mesures mises en place par l'Agence Bruxelles-Propreté.

Durant la législature, la propreté étant l'affaire de tous, l'accent sera particulièrement mis sur la communication : actions de sensibilisation, customisation du matériel, visibilité des actions, panneaux d'information, présence de messages ciblés dans l'espace public, reporting des résultats via les supports d'information communaux, etc. Un plan de communication sera établi pour l'ensemble de la législature; de nouveaux messages et visuels devront être élaborés.

b) Priorités d'actions

1. En matière de mesures préventives

- Le Point Propreté, situé rue Gray 7, sera maintenu en tant qu'espace d'information et de réclamation, avec une permanence en début de soirée, un numéro vert et une adresse email spécifique.
- De nouveaux « médiateurs/trices éco-citoyenneté » seront recrutés afin de poursuivre et de renforcer le travail de proximité en rue axé sur l'observation, le contact, l'information et la sensibilisation.
- Des campagnes de sensibilisation, des activités pédagogiques et des outils d'information seront pérennisés et continueront à être déclinés. Le « Welcome Pack » remis aux nouveaux habitant.e.s continuera à proposer toutes les infos essentielles en matière de propreté.
- Des actions ou projets participatifs pourront également être organisés vis-à-vis de publics spécifiques pour répondre à certaines incivilités, à commencer par la mise en place de « Clean Up Day » ou « Nettoyage de rue participatif ». Le « plogging » (nettoyage de rue en mode jogging) sera encouragé.
- Des dispositifs pourront être mis en place pour continuer à diminuer l'attractivité du mobilier urbain et des pieds d'arbres vis-à-vis des dépôts clandestins (outre l'enterrement des bulles à verre et des guérites à vêtement) : signalétiques sur ou autour du mobilier urbain pour indiquer les risques d'amendes, embellissement (participatif ou non) du mobilier urbain (bornes électriques, bulles à verre, guérites à vêtement), verdurisation et adoption de pieds d'arbres possiblement aménagés au moyen d'une barrière de protection pour décourager le dépôt de déchets.
- Le réseau des « Ambassadeurs/drices de la propreté » continuera à être encadré et soutenu.
- La « Journée de la Propreté » sera reconduite annuellement.
- Des collaborations avec des services tiers (police, gardien.ne.s de la paix, associations, écoles, sociétés de logement sociaux, syndicats d'immeubles) visant à diffuser des messages d'incitation au respect de l'espace public seront poursuivies.

- Des actions seront poursuivies pour soutenir l'exemplarité du personnel communal (propreté en rue et tri sélectif).
- La plateforme *Fluicity* sera davantage exploitée pour mieux sonder les attentes des citoyens et leur apporter des pistes de solutions.
- Une attention particulière sera portée aux politiques mises en place par le Collège en matière de « zéro déchet » en collaboration avec le service de la transition écologique

2. En matière de mesures réactives (nettoisement et collecte)

- Détagage des façades (moyennant l'accord du propriétaire) et retrait des tags sur le mobilier urbain, avec organisation de nouvelles opérations ciblées sur des sites et/ou voiries fortement impactées (ex : avenue des Casernes en 2019). Dès 2019, le détagage deviendra un service 100% communal, intégré au service de la Propreté publique. À partir du 3/01/2019, le service sera autonome et composé de deux agents à temps plein : l'un en camionnette munie d'une aérogommeuse et l'autre à vélo cargo.
- Réintroduction de balayeur.euse.s de proximité, à pied et équipé.e.s d'une charrette, sur l'ensemble du territoire, suite au bilan positif des expériences pilotes menées sur certains quartiers pilotes en 2018. Dès 2019, l'ancien périmètre du Contrat de quartier durable se verra attribuer au minimum 2 balayeurs de proximité.
- Le « Glutton », l'aspirateur urbain, sera davantage mobilisé sur des voiries communales impactées par les petits déchets sauvages (axes commerçants).
- Des solutions seront étudiées pour réduire la présence des sacs poubelles en voirie en particulier via l'installation de conteneurs enterrés destinés à la collecte des déchets ménagers. Un premier projet-pilote sera ainsi envisagé au sein d'immeubles Log'iris de la rue Général Henry, tout en poursuivant l'examen d'autres sites potentiels.
- En concertation avec le service de la transition écologique, l'intégration de zones de compostage dans chaque quartier
- La déchetterie mobile sera maintenue à raison de 12 dates annuelles alternativement sur 3 sites.
- Les collectes d'encombrants à domicile continueront à être menées par la commune, à l'attention de publics spécifiques (plus de 65 ans, personnes handicapées), gratuitement dans une certaine limite (1 m³ 2 fois par an).
- Mise sur pied d'un plan de réfection et/ou de remplacement progressif des corbeilles publiques, avec des modèles mieux adaptés aux petits déchets, qui intègrent également des cendriers publics. Installation de nouveaux cendriers urbains.
- L'enterrement des bulles à verre et des guérites à vêtement sera poursuivi au rythme des projets de réaménagement (collaboration avec Bruxelles-Propreté et Les Petits Riens).
- La collecte des huiles de friture via des collecteurs placés en voirie sera poursuivie.
- Les points de collecte de déchets électroniques et électriques (DEEE), des bouchons (liège ou plastique) et des filtres Brita seront étendus.
- Un soutien en équipement continuera à être apporté aux événements et fêtes de quartier (Fête des Jardins, Ducasse, etc.).

3. En matière de mesures répressives

- La cellule répression sera renforcée progressivement par de agent.e.s supplémentaires, sous réserve de moyens budgétaires disponibles.

L'équipe continuera à mobiliser le règlement général de police comme le règlement taxe sur le nettoyage du domaine public. Elle pourra étendre le champ des faits sanctionnés et surtout améliorer ses différents dispositifs d'action sur le terrain pour toujours mieux répondre aux enjeux de la propreté au travers de :

- Patrouilles et planques (en journée, en soirée et la nuit) visant à prendre les auteurs d'incivilité sur le fait par des agents sans uniforme
- Enquêtes visant à identifier les auteurs de dépôts clandestins
- Fouilles de sacs poubelles mal sortis ou non conformes
- Des opérations menées conjointement avec l'Agence Bruxelles-Propreté seront systématisées mensuellement. La commune pourra au besoin approuver la désignation de stewards de l'ABP pour effectuer des constats sur base du règlement général de police.
- La collaboration avec la police sera poursuivie et renforcée : appel de renfort en cas de refus des contrevenants à communiquer leur identité, opérations conjointes ciblées, exploitation des images des caméras de surveillance et recours à la caméra mobile, etc.
- Des barrages filtrants, visant à intercepter le transport illégal de déchets, source de dépôts clandestins, organisés par la Police conjointement avec l'Agence Bruxelles Propreté seront sollicités par la commune plusieurs fois par an.
- L'information et le contrôle des commerces et entreprises identifiés comme problématiques sera poursuivie conjointement avec le service des Classes moyennes (obligation de contrat avec un collecteur de déchets agréé et présence de corbeilles auprès des établissements vendeurs d'alimentation à emporter).

4. En matière de communication interne & transversale

- Le signalement des problèmes de propreté par les agent.e.s de terrain (médiateur.rice.s éco-citoyenneté et gardien.ne.s de la paix) sera maintenu, que ce soit par le biais de l'application *FixMyStreet* ou de nouveaux outils complémentaires.
- Le traitement et le dispatching des plaintes et des signalements continueront à être assurés par le Point Propreté, via le logiciel régional AlloProNet et/ou par des contacts spécifiques selon les acteurs mobilisés (services de la voirie, cellule répression, agence régionale, etc.).
- Les médiateurs.rices éco-citoyenneté seront équipé.e.s de vélos électriques, sous réserve de moyens budgétaires disponibles.
- Un nouveau mode de communication interne au service de la propreté publique sera instauré via l'équipement des agents de terrain avec des talkies walkies (voirie, répression, prévention).

- Le service propreté visera un meilleur partage de dossiers et de données afin d’optimiser la coordination entre ses différents volets (calendriers de nettoyage, résultats d’interventions répressive, etc.).
5. En matière de coordination, d’évaluation et d’amélioration continue
- Un plan de communication sera établi pour l’ensemble de la législature, destiné à augmenter la capacité de sensibilisation du grand public. L’accent sera mis sur la visibilité du matériel urbain et sur les comportements attendus de la part des citoyens.
 - Le Plan Propreté fera l’objet d’évaluations régulières. Des réunions transversales seront organisées en ce sens avec les responsables des différents volets et acteurs concernés.
 - Les problèmes et points noirs de propreté publique seront discutés, avec les questions de Sécurité et de Prévention, au sein de « Réunions Baromètres » mensuelles présidées par le Bourgmestre selon l’approche intégrée en collaboration avec la Prévention et la Police.
 - Des « réunions d’ilotage » seront organisées alternativement par quartier avec les agents de terrain (Police de Proximité, GDP, MECs, balayeur.euse.s de proximité) qui y sont dédiés, afin de croiser les points de vue et les solutions.
 - Les mesures d’indicateurs objectifs de la propreté (IOP), initiées en 2015, seront poursuivies sur un maximum de sites.
 - Etterbeek restera membre de l’Association des Villes pour la Propreté Urbaine (AVPU) – adhésion depuis 2014 – afin de bénéficier du partage d’expériences entre villes et territoires.
 - Des opérations transversales (préventives, réactives et répressives) seront menées de manière récurrente, spécifiquement sur certains sites : lutter contre les petits déchets aux abords des écoles sur le temps de midi, lutter contre les déjections canines sur certains axes, résorber un problème de mauvaise sortie de sacs poubelles sur une voirie problématique (« opération trash »).

3. MOBILITÉ

a) Philosophie

Le service de la Mobilité traite principalement de la conception des aménagements de voiries, de la signalisation routière, des plans stratégiques (zone 30, stationnement,...) de la mobilité interne (Plan de Déplacement d'entreprise), de la promotion des modes actifs (vélo, piétons,...) auprès du grand public, et du développement des services liés à la mobilité (car-sharing, Villo!, parkings vélos,...).

Le service de la Mobilité assure en interne une grande partie des études qui devront se concrétiser dans les années à venir, en collaboration avec le service des Travaux. Il s'agit entre autre de :

- *L'étude du Plan d'Action Communal de Stationnement et de toutes les mesures qui en découlent (parkings vélo/motos, réorganisation des parkings poids-lourds, zones de livraison, réorganisation des cartes de dérogation, ...)* ;
- *L'amélioration de la signalisation des entrées de zones 30 par la réalisation de marquages au sol et de panneaux plus grands ; L'implémentation du nouveau programme Esign de gestion des règlements complémentaires. Pour autant que l'année 2019 devrait permettre de lancer le relevé complet de la signalisation en place pour mettre à jour l'ensemble du règlement complémentaire, sur base de ce nouveau programme ;*
- *Les grands aménagements communaux : place du Rinsdelle, parvis du nouveau centre administratif, espaces publics autour des immeubles Log'iris (rue Général Henry, ...)*
- *des petits aménagements communaux (dispositifs ralentisseurs, sécurisation,...) ;*

Parallèlement, le service assure le suivi des aménagements régionaux en collaboration avec Bruxelles-Mobilité et/ou Beliris (rue Froissart, avenue des Casernes, Chaussée de Wavre, réorganisation du carrefour de la Chasse, mise en zone 30 des latérales de l'av. de Ternueren,...) ;

b) Priorités d'action

Dans les années à venir, l'aménagement des espaces publics visera à assurer un partage équilibré de l'espace, notamment pour favoriser et protéger la mobilité « douce » des usagers « actifs », communément appelés « faibles ».

Il conviendra d'appliquer dans toutes les situations possibles le principe PVTV (Piéton-Vélo-Transport en commun-Voiture individuelle), également connu comme le principe STOP (Stappers-Trappers-Openbaar Vervoer-Privévervoer). Chaque aménagement doit logiquement découler de cette hiérarchie.

Pour être en phase avec la logique du Plan régional de Mobilité Good Move (ex-IRIS III, en vigueur à partir de 2019 pour 6 ans) il faudra :

1. Pour les usagers « actifs »

- Mettre en œuvre un plan « piéton » facilitant, entre autres, l'accessibilité de la voirie et des bâtiments publics pour les personnes à mobilité réduite, (avec des subsides régionaux jusqu'à 100%) ;

- Adapter la mobilité autour des écoles pendant les jours et heures scolaires ; création de rues scolaires, mise en boucle de tout le quartier, placement de feux à certains carrefours ;
- Promouvoir auprès de Bruxelles-Mobilité le « vert intégral » pour (piétons/)cyclistes à certains carrefours ; le « vert intégral » est un carrefour où les usagers « faibles » ont le feu vert partout et les voitures le feu rouge. Cela permet de réduire le nombre d'accidents et d'accélérer les traversées complètes d'un carrefour pour les piétons ;
- Renforcer le processus Bypad qui a donné naissance au plan vélo *Etterbike*, en menant entre autre les actions suivantes :
 - Continuer le placement d'arceaux vélo, tout en veillant à la qualité pour combattre les vols de vélo, et inciter la Région à faire de même sur ses voiries;
 - Prévoir le placement d'arceaux vélo plus espacés pour les modèles vélocargo (2 par 5m au lieu de 4 par 5m), notamment à proximité des écoles et des centres d'intérêt, sur trottoir ou en zone de stationnement ;
 - Augmenter les places de stationnement vélo sécurisées en voirie et hors voirie (vélo-box, locaux dédiés dans les bâtiments publics et privés) quitte à prendre en charge les installations de vélo-boxes sans suppression de stationnement, pour lesquels la Région tend à refuser les subsides;
 - Installer des stations de gonflage de pneus de vélos et de petites réparations dans certains lieux stratégiques ;
 - Augmenter le nombre de « rues cyclables/fietsstraten », et étudier, éventuellement avec la Région et les communes voisines, la possibilité d'aménager des pistes cyclables physiquement séparées (Avenues des Volontaires et, rue de l'Escadron,...). Dans ce cadre, le Collège soutiendra le projet alternatif proposé par la commune de deux pistes cyclables unidirectionnelles de chaque côté de l'avenue de Tervueren et son réaménagement en Boulevard urbain en vue d'un apaisement du trafic ;
 - Stimuler l'installation de vélos électriques partagés (système de location de batterie portative) ;
 - Étudier la possibilité de soutenir les initiatives d'achats groupés de vélos électriques, l'achat de vélos électriques par les prestataires de soins, les « repair café vélo » citoyens, etc. ;

2. En matière de sécurité routière

- Élaborer un Plan d'Apaisement des Quartiers ; (mises en boucle des quartiers résidentiels, mises en zone 30 ou en zone 20 (zone de rencontre) localement, limitation du tonnage des camions dans les petites voiries peu adaptées aux grands véhicules ;
- Placer des arceaux/box vélos aux endroits devant être sécurisés (par ex. à l'approche d'un passage piéton) ;

3. Pour les transports en commun

- Mener une politique proactive (et de non-suppression des lignes) envers la STIB et les sociétés TEC et De Lijn en matière de trajets et d'arrêts, et collaborer avec la Région en faveur d'une plus grande vitesse commerciale des transports publics ;
- Le Collège mènera une réflexion sur l'arrivée d'un arrêt de bus devant le nouvel hôtel communal ;
- Encourager l'intermodalité avec les transports en commun (y compris le train), notamment par l'aménagement de parkings vélo à proximité des gares/stations/arrêts et d'emplacement réservés aux voitures et aux vélos partagés ;

4. Pour les voitures et les motos

- Terminer l'élaboration du plan d'actions communal de stationnement en y intégrant les impératifs liés à la transition écologique tout en veillant à maintenir les acquis du plan de stationnement propre aux Etterbeekois.es ;
- Étudier les opportunités d'augmenter les zones rouges et/ou oranges après consultation des commerçants et des riverains quadrupler le nombre de stationnement en voirie pour les deux-roues motorisées ;
- Développer les solutions « intelligentes » de stationnement hors voirie/en voirie via les permis d'urbanisme et d'environnement, et via des applications et sociétés spécialisées;
- Favoriser le recours à la voiture partagée ;
- Favoriser le recours à la voiture « propre », notamment par l'installation de bornes de recharge semi-rapide avec le concessionnaire PitPoint désigné par la Région fin 2018 ; à cette fin installer des « zones de chargement » (durée maximale, tarifs, contrôle, etc. à étudier avec la Région et le concessionnaire) ;

5. Pour les poids lourds/bus

- Mettre en œuvre le déplacement du parking Poids lourds de l'avenue du Deuxième Régiment des Lanciers vers l'avenue de la Force Aérienne tout en permettant des dérogations pour les commerçants etterbeekois ;
- En matière de livraisons des commerces locaux, sensibiliser les commerçants à utiliser des plateformes logistiques en périphérie, faire appel à des cargobikes et camionnettes électriques (avec les services Transition écologique et Classes moyennes) ;

6. En matière de sensibilisation et de concertation citoyennes

- Poursuivre l'organisation des campagnes de sensibilisation et des formations pour les habitants et les écoles (sécurité routière, conduite écologique, « brevet cycliste », promotion du covoiturage, de la mobilité douce et multimodale, sensibilisation aux problèmes rencontrés par les personnes à mobilité réduite) ;

- Relayer les initiatives de partages de vélos/voitures et de mobilité « alternative » sur le site de la commune ;
- Évaluer l'opportunité de relancer la commission consultative de la mobilité (avec le service de la participation)

4. TRAVAUX PUBLICS, ESPACES PUBLICS ET ESPACES VERTS

a) Philosophie

Le service des Travaux publics a en charge différentes missions. Celles-ci ont pour objectif d'assurer :

- *la sécurité et l'embellissement de nos espaces publics,*
- *un environnement répondant aux normes en vigueur pour les occupants des bâtiments gérés par la commune tels que les écoles, les ateliers, ..., et ce, en collaboration étroite avec le SIPPT,*
- *un service logistique pour le bon fonctionnement de l'administration et pour assurer les déplacements,*
- *la participation de la commune aux objectifs en termes de développement durable par le biais d'initiatives en matière d'économie d'énergie ou d'usage de véhicules moins polluants,*
- *un service efficace et moderne au citoyen pour lui faciliter sa vie quotidienne en matière d'occupation de la voie publique,*
- *des marchés publics intégrant les clauses environnementales, éthiques et sociales,*
- *la participation active à la réalisation du contrat de Quartier Durable ainsi qu'au développement des Jardins de la Chasse (nouveau centre administratif, logements, espaces publics, crèche, école spécialisée, maison de retraite).*

A cette fin, le Collège se propose d'intervenir sur différents projets. Il convient néanmoins de préciser qu'il est difficile d'être exhaustif dans cette matière. En effet, de nombreux projets se réalisent suite à des problèmes constatés au quotidien comme des infiltrations en toiture, ou suite à des demandes bien précises comme par exemple un réaménagement d'un local dans une école. Partant de ce constat, et en respect des principes des missions énoncées ci-dessus, la première moitié de la législature verra se mettre en œuvre les projets suivants, que ce soit au niveau des études et/ou de l'exécution. Les grands projets nécessitant un laps de temps relativement long pour passer de l'idée à la finalisation de sa concrétisation sur le terrain, voire même à son inauguration.

b) Priorités d'actions

1. L'espace public

- Mise en œuvre des derniers trottoirs dont l'état réclamait une intervention impérieuse suite à la grande rénovation lancée en 2003 suite à l'abandon de la charge de réparation des trottoirs initialement dévolue aux habitant.es. Une attention particulière sera apportée au quartier de l'avenue de l'Armée. A chaque occasion, des aménagements de sécurité au niveau des carrefours et traversées piétonnes sont réalisés : d'oreilles de trottoir, de dalles guides pour les malvoyants, de potelets anti-stationnement,...
- A part la rue Charles Degroux programmée au budget 2018 – exécution 2019, il n'y a pas de programmation précise en matière d'asphaltage. Un budget est néanmoins prévu afin de pouvoir faire face aux entretiens nécessaires suite aux dégradations de l'hiver, aux ouvertures multiples d'un impétrant comme des travaux d'égouttage ou une traversée pour de la pose de câble, ... ; petits aménagements de ralentissement de la vitesse lorsque la nécessité s'en est fait sentir, essentiellement des coussins berlinois ;
- Dans le cadre de la Politique de la Ville, aménagement des abords de la rue Général Henry dans tous le périmètre des immeubles de Log'iris, en ce compris le côté Ponthier. Les trottoirs côté impair seront également refaits à cette occasion car également mis en attente ;

- Place du Rinsdelle. Ce projet a déjà fait l'objet de quelques concertations avec les riverains et une demande de permis d'urbanisme devrait être introduite dans le courant de l'année 2019 pour une mise en exécution en 2021. Il s'agit ici de convertir cette place urbaine et minéralisée en un espace proche d'un espace vert, véritable poumon futur du quartier et lieu de rencontre « Intergénérationnel » au vu des infrastructures sportives et de repos prévues. Le financement de ce projet se fera grâce au Plan Triennal d'Investissements régional ;
- Place Van Meyel. Son planning d'exécution dépend de la construction de la future église Sainte Gertrude par la Fabrique d'église. Cet aménagement ne peut se réaliser avant la fin de la construction et fait partie des grands projets communaux ;
- Suite à l'aménagement de la ludothèque dans le cadre du contrat de Quartier Durable, l'avenue du Préau verra certainement sa fréquentation se modifier avec la venue du public familial à cet espace de prêt de jeux. Une zone résidentielle, en accord avec l'aménagement réalisé au début des années 2000 lors de la construction des bâtiments en fond d'impasse, est à envisager ;
- Le réaménagement partiel de la place Saint-Pierre par la Région. L'aménagement de la chaussée Saint-Pierre entre la place et la rue des Boers fera probablement l'objet d'une modification substantielle destinée à accompagner les pertes de stationnement prévues sur les places Van Meyel et Saint-Pierre, à améliorer l'esthétique et la végétalisation de la rue, et la sécurité routière. Les réaménagements sécurisants de ce grand projet devront se faire dans l'urgence vu les retards pris par la Région qui avait prévu des interventions dès le mois de septembre 2018. Dans l'éventualité où celle-ci ne tient pas son engagement à brefs délais, la commune entamera ces réaménagements. Le Mont du Cinquanteaire devrait, à cette occasion, faire l'objet d'une étude tant au point de vue de la qualité de l'espace public (réflexion sur les jardinets encadrant l'escalier à usage privé mais communaux) qu'en terme de mobilité douce en y installant des goulottes permettant aux cyclistes de relier aisément l'avenue des Gaulois à la chaussée Saint-Pierre ;
- Afin de confirmer le dynamisme suite à la construction du nouveau centre administratif et pour créer des liens entre le nouveau quartier des Jardins de la Chasse et le quartier commerçant de la chaussée de Wavre, il conviendrait d'être attentif à la qualité des relations piétonnes entre le nouveau quartier et la rue de l'Égalité, qui constitue une opportunité de liaison piétonne évidente vers les commerces. Ceci en lien avec le projet de la Région pour l'avenue des Casernes ;
- Deux carrefours régionaux, constituant l'entrée de deux quartiers commerçants importants de la commune, à savoir Tongres/Tervueren et Chasse, devraient faire l'objet d'une collaboration avec les autorités régionales, gestionnaires de ces carrefours, afin d'améliorer la convivialité et augmenter l'attrait des commerces etterbeekois. Le tout en partenariat avec le service des classes moyennes ;
- Dans un souci d'embellissement de la commune, et de sécurité routière, le Collège lancera une consultation sur la multiplication des supports publicitaires en ville. Il étudiera également l'opportunité budgétaire, en collaboration avec les services Classes moyennes et Participation, de limiter le nombre de publicité présentes dans les voiries communales de l'espace public ;

L'ensemble de ces projets feront l'objet de consultations publiques et de processus participatifs.

2. En ce qui concerne les espaces verts

- Ouverture au public du parc Hap totalement restauré dans le cadre du contrat de Quartier Durable auquel le service des travaux collabore pleinement.
- Egalement dans le cadre du cQD, réalisation du projet Forte Dei Marmi/Ranch/Log'iris. Ce projet d'ampleur est partagé entre les services régionaux pour le square Forte Dei Marmi et les services communaux pour le "Ranch" et l'espace vert chaussée de Wavre.
- Parc de Fontenay : la plaine de jeux aménagée lors de la dernière rénovation du parc en concertation avec le comité de quartier est totalement saturée. Le Collège lancera une réflexion sur l'espace actuel et une consultation initiée par le service de la participation sera menée pour identifier les besoins pour les habitants du quartier. Cette consultation s'interrogera entre autres sur l'opportunité d'installer une seconde aire de jeux.
- Si le nombre d'infrastructures propices aux jeux de ballon est déjà important sur la commune (Keith Haring, Paradis des Enfants, Fontenay), il n'en est pas de même pour les autres sports. Il serait donc utile de redévelopper une infrastructure de type skate-parc par exemple sur l'espace dont la commune dispose par convention avec Redevco, rue Père de Deken. Le demi-terrain de basket devrait également pouvoir être rouvert au public sous réserve d'y apporter les éléments de sécurité suffisants afin d'éviter les dégradations, les violences, les trafics divers. A faire en bonne entente et collaboration avec les services de la prévention et des sports et de la jeunesse. La mise en œuvre de ce projet se fera via une consultation des citoyen.ne.s du quartier.
- Afin de répondre au mieux à la demande, réaliser un cadastre de l'ensemble des infrastructures sportives, tant intérieures qu'extérieures ;
- Réaliser un autre cadastre des espaces verts, afin d'identifier le potentiel d'un maillage vert dense, notamment via des projets citoyens, tel que « Adoptez un pied d'arbre », « Galopins de Terre ».... (Avec le service participation) sur base du plan de gestion différenciée ;
- Continuer les efforts pour renforcer le caractère arboré de la commune ;
- Étude et suivi des nombreux projets d'aménagement d'espaces verts ou de loisirs en consultant les citoyen.ne.s en collaboration avec le service de la Participation : jardin du home Beauport, square Jean Glineur, parc du Delhaize Saint-Antoine, square de Léopoldville, aire de jeux de l'école Colombe de la Paix,... ;

3. En matière d'éclairage public

- Rénovation des armatures les plus anciennes en fonction des opportunités (l'aspect éclairage joue également un grand rôle dans les projets d'ensemble évoqués ci-dessus) ; les nouveaux luminaires, en lumière blanche, se devront d'être économiques et performants au niveau énergétique ;
- Les Jardins de la Chasse seront équipés de matériel dernier cri avec si possible une gestion

intelligente ;

- L'éclairage public « haut » datant des années '80 a été doublé dans certaines artères d'un éclairage bas esthétique. Ces appareils anciens devront être remplacés dans les années à venir. En collaboration avec Sibelga, ce renouvellement devra être pensé en incluant l'éclairage esthétique et la pertinence de sa conservation. Ceci doit être fait en visant plusieurs objectifs, à savoir la qualité de l'éclairage de nos rues en terme d'efficacité, la qualité esthétique de l'éclairage en optant pour des appareils dans le respect du Plan Lumière, et enfin la performance énergétique des appareils.

4. Jardins de la Chasse

- Suivi du chantier du nouveau centre administratif et par la suite suivi du développement du site ;
- Aménagement de la rue Beckers, création du premier tiers de la nouvelle voirie nommée rue Jacqueline Harpmann, et des abords du nouveau centre administratif ;
- Les phases suivantes, à savoir la poursuite de la création de la nouvelle voirie et l'aménagement de l'espace vert, nommé Olympe de Gouges, seront programmées en fonction du développement du site ;
- La commune d'Etterbeek reste partie prenante de Fix My Street, et prendre une part active dans le développement de ce programme grâce à sa présence régulière au comité de pilotage organisé par le CIRB.
- En matière de gestion administrative des chantiers, la Région a mis en œuvre la nouvelle ordonnance lors de la précédente législature. Le service des Travaux publics s'inscrit dans la philosophie de coordination voulue par la Région, mais également d'information au public qui constituera la prochaine étape de développement ;
- En collaboration avec le service de la mobilité, l'objectif de mise en zone 30 des quartiers définis dans le plan communal de mobilité se poursuivra, notamment par la pose de coussins berlinois et la réalisation de plateaux ralentisseurs à certains carrefours ;
- Pour mettre en valeur nos quartiers commerçants à l'occasion de fêtes particulières, les illuminations de fin d'année sont pérennisées et développées en concertation et anticipation avec le service des classes moyennes qui initie le projet. L'hiver 2019-2020 verra s'illuminer un tronçon de l'avenue de la Chasse, et se poursuivra par une amélioration de la mise en lumière de la chaussée de Wavre et de la place Jourdan. Le matériel mis en œuvre sera économe énergétiquement parlant. Le LED et ses multiples possibilités sera plus que jamais privilégié ;

5. Entretien des plantations et fleurissement

- Poursuivre le fleurissement par des corbeilles suspendues à l'éclairage ou au balcon de quelques bâtiments communaux. La localisation des corbeilles se fera sur décision du Collège et variera en fonction des aménagements d'embellissement des voiries afin d'être redirigées vers des quartiers moins bien desservis.

- Vu l'interdiction totale de l'usage des pesticides dans l'espace public à partir de 2019, le service a fait l'acquisition de machines de désherbage thermique et prolongera ses efforts (obligatoires) en la matière.
- Poursuite de la mise en œuvre du Plan de Gestion Différenciée des espaces verts, et du programme de replantations raisonnées d'espèces arbustives mellifères et couvre-sol, afin d'étendre les corridors biologiques dans le territoire communal, tout en limitant les interventions humaines (entretien). Exemples réalisés : place Saint Antoine, square de Léopoldville, avenue du Front, pont du 4 Août, avenue Hansen-Soulie, Place Saint Pierre (Institut Ernest Richard),...
- Développer plus avant le partenariat avec le monde associatif pour le fleurissement des pieds d'arbres et relancer les comités de quartier actifs en la matière.

6. Les permissions de voirie

Bien que s'étant ouvert aux technologies informatiques ces dernières années avec la possibilité d'une réservation en ligne via Irisbox, de nombreuses demandes d'occupation de la voie publique nécessitent encore un déplacement du citoyen vers l'agent qui traitera sa demande. D'autant plus avec la complexité engendrée par l'usage d'Osiris. Le Collège souhaite développer encore la possibilité pour le citoyen de pouvoir faire l'ensemble de ses demandes en ligne ainsi qu'à un guichet unique lorsqu'il se déplace à l'administration communale. Ceci permettrait également de diminuer la pression sur les agents de ce service qui sont confrontés de plus en plus à une agressivité croissante de la part des citoyens et entrepreneurs. Ce service sera néanmoins déployé en front office à l'occasion du déménagement dans le nouveau centre administratif. Le règlement "occupations de voirie" sera soumis à modification, notamment pour y intégrer des tarifs spéciaux (sociaux et "écologiques").

Le service a aussi récemment pris en charge les autorisations de terrasses, étals et chevalets, ainsi que leur contrôle. La réglementation communale vient d'être modifiée pour leur donner les armes utiles à leur mise en œuvre.

7. Les bâtiments communaux

Le Collège aura plusieurs objectifs en la matière, dont le premier est l'entretien lui-même. Le parc de bâtiments de la commune est vieillissant, et nécessite de nombreuses interventions en matière d'étanchéité, d'isolation, de mise en conformité électrique, ... Le second objectif est de contribuer à l'amélioration des performances énergétiques de nos bâtiments. Cela passe par la rénovation des installations de chauffage, par le renouvellement des châssis, par l'isolation des façades, par l'isolation des toitures par lesquelles les plus grandes déperditions se font. L'installation de citernes de récupération d'eau de pluie fait désormais partie intégrante de la politique de transition écologique. Enfin, le dernier objectif est de répondre au mieux aux attentes des usagers de nos bâtiments. L'un des défis majeurs à ce sujet est de répondre à l'essor démographique constaté sur la Région.

Durant cette première moitié de la législature, le service des Travaux mettra en œuvre les projets suivants (liste non-exhaustive) :

- Rénovation de l'enveloppe extérieure de l'Orangerie et aménagement de l'intérieur de celle-ci en collaboration avec le
- Contrat de quartier durable;

- Poursuite de la reconstruction de la nouvelle crèche Aimé Dupont;
- Participation à la construction du nouveau Centre Administratif;
- Aménagement du grenier de la Farandole pour y accueillir 4 classes;
- Sécurisation de l'aile Gautier de la Farandole ;
- Analyse des risques des postes de travail en collaboration avec le SIPPT ;
- Participation aux différents projets du Contrat de quartier durable touchant les bâtiments communaux (ateliers Toby en collaboration avec Beliris, Maison des Enfants, future ludothèque de l'avenue du Préau, rue Fétis 37-39,...) ;
- Poursuite de la construction d'un pavillon passif au Paradis des Enfants en remplacement du préfabriqué type 1958 récemment démolé ;
- Rénovation de la cour de récréation de la Colombe de la Paix;
- Remplacement de la façade-rideau de la salle de gymnastique, remplacement des châssis du bâtiment « historique » et de la verrière d'Ernest Richard place Saint-Pierre;
- Étude pour l'agrandissement du Paradis des Enfants sur le site de la rue Gérard;
- Étude pour la démolition et la reconstruction de l'aile maternelle du Paradis des Enfants dans l'objectif d'une augmentation de la capacité d'accueil du Paradis des Enfants et d'amélioration des performances énergétiques ;
- Étude pour la réalisation d'un cadastre de l'état de nos bâtiments afin de réaliser un programme de rénovation plus fin (radioscopie des bâtiments);
- Étude pour la construction d'un nouvel atelier garage à l'institut Ernest Richard rue Buedts;

D'autres projets :

- Au cimetière communal, sous réserve de leur statut urbanistique, travaux aux trois petites maisons occupées par du personnel travaillant à cet endroit afin de rendre un confort digne aux occupants de ces bâtiments : eau chaude, chauffage.....
- Etude quant à l'avenir des deux petites maisons à front de rue à l'entrée des bureaux du service de prévention rue Général Tombeur (actuellement vides, seul le chauffoir de jour en hiver y est ouvert)
- Compte tenu de l'évolution de la législation et de l'impossibilité d'une mise aux normes, les piscines dans trois écoles communales ont été fermées. Depuis lors, ces espaces, souvent localisés en des endroits compliqués, sont inoccupés, alors que nos écoles font face à une croissance démographique certaine et donc à un besoin croissant d'espace. En collaboration avec le service de l'enseignement, les directions d'école et le SIAMU, une étude du devenir de ces espaces sera lancée afin de les exploiter au mieux.

Comme indiqué ci-dessus, la croissance démographique et les projets d'établissement poussent à repenser la configuration actuelle des locaux de certaines écoles. Ainsi diverses études et travaux seront lancés afin de répondre aux exigences d'une infrastructure scolaire moderne et en phase avec son temps, et ce, sur base de critères pédagogiques, économiques, écologiques et énergétiques.

Les réflexions se portent sur :

- La Farandole : les greniers seront aménagés afin de pouvoir accueillir 4 classes.

- Le Paradis des Enfants : ouverture de classes d’immersion pour les enfants de la 3^{ème} maternelle à la 6^{ème} primaire tout en conservant le nombre de classes traditionnelles. Il est donc nécessaire et crucial d’agrandir cette école. Ceci se fera en deux phases. La première consistera à démolir l’aile maternelle actuelle pour faire place à un nouveau bâtiment pouvant accueillir les classes existantes et quelques nouvelles classes. Néanmoins, le cadre urbanistique ne permet pas d’accueillir sur le site actuel toutes les classes nécessaires à la mise en œuvre complète du projet pédagogique. Une seconde phase sera donc mise en œuvre qui consistera à bâtir une nouvelle école comportant 11 classes et les locaux annexes sur le terrain de la rue Gérard.
- La Colombe de la Paix : cette école est également confrontée à une augmentation de population scolaire. La cohabitation avec l’Académie des Arts Constantin Meunier est également une source de problème. Dans un premier temps, pour faire face en urgence à cette augmentation, un pavillon temporaire comprenant deux classes a été installé au mois de décembre 2018. Mais à terme, il sera nécessaire de bâtir de manière définitive en profitant des espaces existant au niveau de la « dent creuse » rue Général Tombeur et du jardin de la rue Scampart. Cette construction permettra de faire face à la croissance de la population scolaire tout en soulageant la cohabitation école/académie.
- La cohabitation d’un même bâtiment par deux usagers pose également problème rue Fétis où l’académie de musique utilise les mêmes locaux que les Carrefours/Marronniers. De l’oxygène sera offert à l’occasion de la construction de la salle polyvalente réalisée dans le cadre du pôle « Intergénération » du Contrat de Quartier Durable. Néanmoins, beaucoup d’espace est perdu au niveau de la conciergerie actuelle qui occupe l’équivalent d’une maison unifamiliale. Un transfert, à l’étude, de la conciergerie dans un des appartements à rénover au n° 37 de la rue Fétis à la suite du déménagement du centre PMS vers la chaussée de Wavre, permettrait de transformer les lieux en bureaux et salle de cours pour l’académie, et ainsi, là aussi, faciliter la cohabitation entre les différents occupants des lieux. En outre, il conviendrait sans doute d’élargir les compétences de gestion du concierge de l’école vers les nouveaux bâtiments du pôle « Intergénération », notamment pour gérer, toujours en tant que concierge, la salle polyvalente, les locaux de la crèche, voire même les locaux de la ludothèque et de la Maison des Enfants.
- La maison actuellement occupée par le service Contact + devra être rénovée et son occupation étudiée. A l’issue des travaux nécessaires (structurels et énergétiques), et compte tenu de son lien physique essentiel avec la nouvelle salle polyvalente du pôle « Intergénération », l’Académie y trouverait également des locaux propices à l’enseignement de l’art musical. D’autres associations à vocation culturelle ou artistique pourraient également y trouver place.
- Au Centre Culturel Senghor plusieurs rénovations seront étudiées : l’ancienne conciergerie pourra être reconvertie en bureaux ; la salle Henry Clark donnant sur le parc Jo Heyne pourrait également être rénovée, sous réserve des moyens budgétaires disponibles.
- Sur base d’une réflexion lancée par le Collège lors de la précédente législature, une nouvelle section sera créée au sein de l’Institut Ernest Richard pour former des techniciens spécialistes en mécanique du vélo. Le service des travaux collaborera à cette création en aménageant un local au sein du site de la rue Buedts.
- Remplacement de la pelouse du terrain de football communal ; vu les dernières informations sur les risques d’un terrain synthétique avec des billes de caoutchouc, le

principe de précaution dictera le choix d'un revêtement sans danger pour la santé dans le courant de l'année 2019

- Une réflexion profonde et globale initiée par le Collège sur le devenir du garage communal qui occupe actuellement des locaux loués à Infrabel, en collaboration avec le service de l'aménagement du territoire et d'Infrabel. Un recouvrement de la tranchée du chemin de fer et du métro par une dalle portant de nouveaux immeubles à l'instar de ce qui s'est réalisé aux cours des années sur le site du Cours Saint Michel (ING, Redevco, logements, ...) pourrait être envisagé, tout ceci dans le cadre d'un vaste processus participatif. Le garage communal pourrait toujours y trouver sa place et être alors modernisé.
- Délocalisation du parc à containers (destiné uniquement aux activités communales) de la rue Beckers, suite à l'urbanisation des Jardins de la Chasse, vers l'avenue de la Force Aérienne, avec une convention d'occupation partielle du terrain occupé par la police fédérale. Afin de minimiser l'impact d'une telle installation sur le voisinage, il est proposé de créer un écran de verdure entre les jardins et cours des habitations et le terrain occupé par les containers. Il est également proposé de bâtir une couverture, une toiture légère, afin de masquer les vues directes sur ces containers.
- Le dépôt communal de la place du Rinsdelle pose également quelques problèmes de cohabitation avec les habitants du quartier. En effet, le personnel a fortement augmenté ses 20 dernières années, passant d'une trentaine de personnes à près de 70 personnes aujourd'hui. Afin de soulager les riverains, le Collège propose de se mettre à la recherche d'un site permettant de délocaliser en tout ou en partie les services hébergés au dépôt tout en conservant une certaine efficacité liée à la position centrale de la place du Rinsdelle dans la commune. Dans un premier temps, ce nouveau site devrait pouvoir accueillir les ateliers des ouvriers du bâtiment qui seront confrontés prochainement, dans le cadre du contrat de Quartier Durable, à une rénovation profonde de leurs locaux (bâtiment « Toby ») et à une redistribution des différents métiers dans ceux-ci.
- Etude et inventaire complet de l'église Saint-Antoine. Celle-ci aboutira à la rédaction d'un plan d'intervention dont la mise en exécution suivra, en collaboration avec la direction des Monuments et Sites de la Région, qui subventionnera à hauteur de 80% les interventions à prévoir.
- Eglise du Sacré-Cœur et sa cure : interventions plus ponctuelles d'entretien à prévoir selon les besoins ;
- Conservation du petit patrimoine : le vitrail signé Majerus ornant l'entrée du centre de santé de la rue des Champs sera démonté lors des travaux d'aménagement du site et installé dans la salle de recueillement du cimetière ;
- Relancer l'étude de l'opportunité de créer une équipe polyvalente spécialement dédiée aux festivités, face à une augmentation importante du nombre et de l'importance des festivités sur le territoire de la commune, qui mobilise durant quelques semaines sur l'année, les ouvriers communaux en charge de l'entretien quotidien de nos bâtiments. La polyvalence se justifie par le fait que toute une série de corps de métier est nécessaire. Cette équipe travaillerait en priorité pour les festivités, et récupérerait immédiatement les heures supplémentaires prestées. Cette équipe serait composée à partir du personnel en place ou à partir de personnel à engager. Sous réserve de moyens budgétaires disponibles ;

- La législation et les règlements divers en matière d'incendie, d'électricité, des installations techniques diverses tels que les ascenseurs, l'amiante ... évoluent continuellement et rapidement. Un plan de gestion et de suivi dans le domaine de l'amiante sera mis en place, afin de terminer l'enlèvement des derniers éléments mis en évidence dans les rapports amiantes. Ces mises en conformité contribueront également à l'amélioration du confort et du bien-être des occupants de nos bâtiments. Le Collège, en collaboration directe avec le Service interne de Prévention et de Protection au Travail (SIPPT), a pour objectif de se donner les moyens humains et financiers ou tout au moins de les rediriger vers les installations à mettre en conformité. Si certaines installations n'auront aucune difficulté à être mises en ordre, il en est d'autres pour lesquels les moyens à mettre en œuvre seront plus importants ;
- En matière énergétique, la commune sera toujours un partenaire actif de Sibelga pour réaliser les mesures de rationalisation nécessaires tant d'un point de vue économique que climatique. La commune profite ainsi des programmes Solarclick et NRclick pour la mise en place de panneaux solaires photovoltaïques sur les bâtiments communaux, pour l'établissement d'une comptabilité énergétique efficace, pour la mise en œuvre d'études et de travaux pour l'amélioration de notre efficacité énergétique. Ceci viendra en aide dans le cadre des objectifs PLAGE fixés par Bruxelles-Environnement pour les années 2019 à 2021 ;
- La commune est également partie prenante dans la centrale d'achat de gaz et d'électricité mise en place par Interfin. Elle permet de bénéficier des meilleurs prix du marché et d'une gestion faite par des professionnels du marché du gaz et de l'électricité.

Le Service Interne de Prévention et Protection au Travail (SIPPT) collabore étroitement avec le service « Entretien des bâtiments » dans le cadre du Bien-être des travailleurs sur leur(s) lieu(x) de travail. Ce service émet des rapports de visite qui sont transmis aux membres du Comité de Concertation de Base Prévention et Protection au Travail (qui se réunit une dizaine de fois par an par le biais de séances ordinaires et de visites de lieux de travail), à l'autorité communale et au service « Entretien des bâtiments ».

8. Charroi

- au fur et à mesure de l'entrée en vigueur de la LEZ, les véhicules les plus anciens seront remplacés par des véhicules répondant aux normes d'émission les plus récentes. Tant que possible, le choix se portera sur des véhicules n'utilisant pas le diesel, avec une préférence pour les véhicules hybrides et électriques si possible ; pour le moment certains véhicules comme les cars et les camions roulent majoritairement, voire exclusivement, au diesel.
- face à la recrudescence des demandes de transport en car, et de transport de matériel en camion (pour un usage direct par les services communaux, et venant de l'extérieur comme les asbl, les scouts), une réflexion de fond sur ce service fourni est à mener en collaboration avec les services Animations, Jeunesse, Enseignement, Séniors, ... Cette réflexion pourra mener à une refonte du règlement de mise à disposition du charroi communal. Par ailleurs, il serait souhaitable d'avoir recours à des alternatives saines (la marche pour de courtes distances) et écologiques (le train pour de longues distances), sous réserve de moyens budgétaires disponibles.

9. Administration – Marchés publics

- Des critères éthiques, sociaux et environnementaux les plus exigeants possibles, même s'ils ne sont pas imposés par la législation, continueront à être insérés dans les cahiers des charges, et participeront à la sélection des candidats et à l'attribution des marchés. A cette fin, et en complément du soutien informatique de gestion des marchés publics, il est nécessaire de mettre en place un tableau de bord permettant de faire le suivi de la mise en œuvre des clauses durables insérées dans ceux-ci en collaboration avec les services de la Transition écologique, et l'Economat.

5. BIEN-ÊTRE ANIMAL

a) Philosophie

Suite à la concrétisation des premiers projets en matière de bien-être animal fin 2017, le service souhaite développer une politique basée sur deux axes : stimuler l'intérêt des Etterbeekois.es et encourager une cohabitation harmonieuse entre les habitants et les animaux au sein de nos quartiers. Le service compte entreprendre des nouveaux projets, diversifiés et réalistes, menés en collaboration avec des acteurs locaux/régionaux du secteur et des citoyens bénévoles.

b) Priorités d'actions

- Réunir au moins une fois par trimestre le groupe de travail composé de membres du personnel communal, de la police, de vétérinaires et de l'asbl « Chats Libres ». D'autres membres intéressés et compétents, seront invités à rejoindre les réunions du groupe (bénévolement).
- Un système d'octroi de primes à des ménages etterbeekois ayant fait identifier et/ou stériliser et/ou vacciner leurs chats en 2019 a été adopté par le Conseil Communal du 17 décembre 2018. Nous envisageons de prolonger l'octroi de ces primes en 2020 et 2021.
- L'organisation d'au moins deux conférences par an, visant à l'information et à la sensibilisation du public sur des sujets susceptibles d'intéresser les propriétaires d'animaux et le grand public à Etterbeek. Pour chaque conférence : il faudra prévoir un délai de minimum 3 mois pour la réaliser et faire venir un public significatif.
- L'organisation, entre juin et octobre 2019, de mini-sessions gratuites d'éducation canine proposées à des Etterbeekois.es, propriétaires de chiens. L'objectif principal sera de (re-)donner des conseils avisés aux maîtres de chiens, afin d'optimiser la relation de leurs chiens avec leur environnement urbain. Le projet comprendra deux grandes étapes : 1° une conférence sur la nécessité de l'éducation canine ; 2° les mini-sessions se déroulant un samedi ou deux par mois, dans un lieu à définir (local de la commune ou espace externe). Nous collaborerons avec un ou deux éducateur(s) canin(s), pour ce projet. Délai de réalisation : 4 à 5 mois. Si le projet se déroule bien, il pourrait être poursuivi en 2020, et en 2021.
- En 2019, nous organiserons une journée spéciale consacrée au bien-être animal dans notre commune avec la participation d'acteurs locaux et régionaux. En 2019, la journée se déroulera le même jour que la fête anniversaire de l'avenue de Tervuren (12 mai), dans l'entrée du parc du Cinquantenaire. Délai d'organisation pour la journée : 3 mois. Nous

projetons de rééditer la « journée du bien-être animal » en 2020 et 2021, si les résultats sont positifs.

- Début 2019, nous contribuerons au financement de sacs à déjection canine et aux distributeurs de sacs.
- En cours d'année scolaire, nous soutiendrons l'organisation de visites d'écoles primaires au sein de l'asbl Chats Libres » (sensibilisation à la stérilisation des chats errants et refuge). Cela pourrait se réaliser en 2019, 2020 et 2021.
- Nous envisageons l'ajout d'articles relatifs aux animaux (détention d'animaux dangereux, ...), dans le Règlement Général de Police, en concertation avec la zone de police, et des vétérinaires. Ce projet débutera en 2019 et pourrait aboutir au minimum en 2021. Cela dépasse, en effet, le contexte communal (zone de police).
- Nous souhaitons développer des actions permettant l'organisation de la garde temporaire d'animaux de compagnie appartenant à des personnes hospitalisées. Cette initiative serait développée en collaboration avec une association (qui recevrait un subside communal) et des bénévoles.
- Nous avons le projet de créer une parcelle pour les animaux au cimetière communal. Le projet serait à étaler dans la période 2019-2021.
- Il serait nécessaire de trouver un accord associant les vétérinaires d'Etterbeek pour l'identification des chats et chiens retrouvés morts sur l'espace public.

C. Une commune pour tou.te.s

1. ÉGALITÉ DES GENRES ET DIVERSITÉ

a) Philosophie

Depuis l'adoption, le 1^{er} mars 2010, de la « Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale », tous les projets sont pensés et réalisés en vue d'en appliquer les différents articles et d'en respecter les engagements. Outre l'attention portée à l'égalité des genres, le service Egalité des genres et diversité veillera également à la prise en compte des principes de diversité et d'intersectionnalité, à savoir le fait que certain.e.s citoyen.ne.s peuvent être victimes de discriminations multiples liées au genre, aux origines ethniques ou culturelles, au handicap ou à l'orientation sexuelle.

En 2018, la Déclaration universelle des droits de l'Homme a célébré son 70^{ème} anniversaire. Malgré le chemin parcouru, il est encore essentiel d'en rappeler notamment l'article 1^{er} : « Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits ». Les droits humains comme l'égalité des genres ne sont pas encore acquis pour tou.te .s. Dans ce sens, les actions que le service Egalité des genres et diversité mettra en place prôneront un cadre sociétal égalitaire et non-discriminatoire où femmes et hommes œuvreront ensemble au changement.

b) Priorités d'actions

1. Sensibilisation & Information

a) Dans les écoles

- Sensibilisation à l'égalité femmes-hommes : dans le cadre du projet « Egalité des genres à tout âge », projet d'envergure détaillé dans le point Participation citoyenne.
- Sensibilisation contre le racisme et la xénophobie : Afin de lutter contre les discriminations et les préjugés, en collaboration avec des associations qui travaillent dans ce domaine, des animations seront organisées dans les écoles primaires et secondaires tout au long de la législature. Rappelons que des actions de ce type sont développées dans le cadre du plan bruxellois de prévention et de proximité (par exemple à travers les ateliers d'écritures) et que le service de la prévention y collabore.
- Sensibilisation contre l'homophobie : un des volets du plan LGBTQI+ que Le Collège veut mettre en place en ce début de législature, est la sensibilisation dans les écoles secondaires etterbeekoise.

b) Pour les citoyen.ne.s et le tissu associatif

- Lutte contre les violences faites aux femmes : En 2018, la zone de police Montgomery a enregistré 869 plaintes de femmes pour violences à leur encontre, mais toutes les victimes sont loin de se rendre dans un commissariat car les statistiques restent les mêmes : 30% des femmes âgées de plus de 15 ans sont victimes d'une des formes de violence, soit plus de 4000 rien qu'à Etterbeek. Après avoir abordé ces dernières années, et sous différentes formes, les thèmes des violences intrafamiliales envers les femmes, la cyberviolence et le cybersexisme, un focus sera fait en ce début de législature sur les psycho-traumas des enfants témoins ou victimes de différentes formes de violences, ainsi que sur des mutilations génitales et sexuelles, en relayant notamment les actions du docteur Denis Mukwege et en collaborant avec les associations Intact et le Gams et le service Prévention. Journée internationale des droits des femmes (8 mars) : En 2019, pendant une semaine, à l'occasion de la journée internationale des droits des femmes, le service tiendra un stand de sensibilisation, d'information et de prêts d'outils à l'intention des citoyen.ne.s dans le hall de l'administration communale. Pour les années à venir, les

actions de sensibilisations autour de cette journée seront élaboré en concertation avec le conseil consultatif de l'égalité femmes-hommes.

- Journée mondiale de lutte contre l'homophobie (17 mai) : En collaboration avec le milieu associatif, le service continuera à profiter de cette journée pour sensibiliser contre l'homophobie.
- Ruban blanc (25 novembre) : Cette campagne est née au Canada en 1991, à l'initiative d'un groupe d'hommes bouleversés par le massacre de 14 jeunes filles, perpétré par un jeune homme de 25 ans, à l'université de Montréal. Cet individu armé s'est introduit dans une salle de classe et, après avoir fait sortir les garçons, a fait feu sur les filles en criant « je hais les féministes », avant de retourner l'arme contre lui. Depuis ce jour, le ruban blanc est porté par ceux et celles qui désirent exprimer leur opposition à toute forme de violence envers les femmes et les enfants. Il symbolise l'engagement personnel de ne jamais user de la violence, ni de la minimiser ou de la taire. Le service Egalité des genres et diversité continuera à proposer à tous les habitants ainsi qu'au personnel communal masculin de s'associer à la campagne en arborant le ruban blanc. Durant la quinzaine de la Campagne du Ruban blanc (25 novembre au 10 décembre distribution de pin's "Ruban blanc" à destination de la population et du personnel communal.
- Cinéclub Egalité et Ciné-débat: Le ciné-club Egalité poursuivra son activité annuelle et cherchera à diversifier son public en proposant une projection destinée aux enfants de primaire. En plus du ciné-club, plusieurs soirées ciné-débat seront organisées par le service Egalité des genres et diversité en collaboration avec l'Espace Senghor et d'autres services communaux selon les thèmes choisis et ciné-débat. Fête des bébés : L'égalité commence dès le plus jeune âge ! Les stéréotypes sont bien souvent présents dès le début de la grossesse. Le service Egalité des genres et diversité continuera à distribuer, lors de cet événement organisé par le service animation, un body célébrant l'égalité entre les filles et les garçons. C'est également un bon moment pour informer de l'existence du congé de paternité encore souvent méconnu.
 - c) Au sein de l'administration communale, les associations communales et paracommunales
- Des formations sur la question du genre, et plus particulièrement des rapports femmes-hommes dans le cadre des relations de travail, seront proposées aux employé.e.s communaux.ales

2. Collaboration & Plan

a) Intra-communal

- Plan Diversité : En collaboration avec le service de Gestion des ressources humaines, le Collège travaillera à l'élaboration et la mise en place du Plan Diversité de l'administration communale.
- Plan LGBTQI+ : La mise en place d'un plan d'action visant l'inclusion des personnes LGBTQI+ divisé en 3 axes - la prévention, la sensibilisation et l'accompagnement des victimes - sera en outre élaboré en ce début de législature. Le service Egalité des genres et diversité rencontrera le service public indépendant UNIA et les structures actives qui œuvrent contre les discriminations, afin de se former à la thématique et de définir, avec leur collaboration et celle des associations actives en la matière telle que l'ASBL le Refuge et l'ASBL Gris, les actions à inscrire dans ce plan. De plus, le lien avec le Plan Diversité de la commune sera fait en y intégrant la formation des personnels de l'administration et du CPAS.
- Genderbudgeting : Introduire la notion de genre dans un budget est une obligation légale. En collaboration avec le service communal des Finances, le service Egalité des genres et diversité a présenté au collège début 2016 un projet visant à l'application du genderbudgeting au budget 2017. Ce premier exercice genré a été l'occasion de démarrer la collecte et l'analyse des données en vue d'appliquer le genderbudgeting à l'ensemble du budget communal. En 2018, le budget communal a été entièrement genré tant au service ordinaire qu'au service extraordinaire et ce travail de collecte, d'analyse et d'accompagnement des différents services communaux a été poursuivi. Il se poursuivra en 2019 et une première évaluation sera réalisée.

b) Inter-communales

- Etant donné la portée transversale de cette compétence, des synergies avec d'autres communes Bruxelloises seront réalisées lors de cette législature.

c) Régionale

- Participation à la plate-forme régionale en matière de violence entre partenaires et intrafamiliale.
- Participation à la plate-forme régionale d'Egalité des chances.

d) Internationale

- En 2019, la commune d'Etterbeek intégrera le réseau européen CEASE, porté par l'association européenne pour la Solidarité, et qui regroupe les entreprises et organisations engagées contre les violences intrafamiliales. Ce réseau vise à mettre en évidence l'impact de la violence sur la vie professionnelle des personnes concernées, et ce, quelle que soit la forme de violence : physique, verbale, psychologique ou économique.
- Ait Baha (Maroc) : Poursuite de la collaboration avec le service de la solidarité internationale pour l'axe genre du projet de coopération avec la commune urbaine d'Ait Baha (Maroc).

3. Participation citoyenne

- Egalité des genres à tout âge : Par le biais du budget participatif de 2018, la population a décidé de mener, au sein de la commune, une politique d'envergure sur la sensibilisation, dès le premier âge et jusqu'à 18 ans, aux principes d'égalité et d'intersectionnalité. Ce projet s'étalera sur 15 à 20 ans et l'engagement d'un.e fonctionnaire est à budgétiser pour 2019. Outre la sensibilisation des enfants, celle des parents et du personnel encadrant, ce projet

viser bon nombre d'autres objectifs : la formation du personnel des crèches et des écoles et du milieu parascolaire sur le genre ; des ateliers dans les écoles primaires et secondaires ; des cours d'auto-défense verbale pour les filles de 15 à 17 ans ; des cours pour apprendre aux garçons comment intervenir quand ils sont confrontés à des mots et des gestes discriminatoires ou à du harcèlement ; la création d'équipes sportives mixtes ; etc.

- Conseil Consultatif de l'Égalité Femmes – Hommes : Il a été lancé en 2011 pour faire suite à l'adoption de la « Charte Européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale ». Après avoir connu un ralentissement, il bénéficie depuis peu de nouvelles candidatures et sera relancé en 2019. Il est composé d'élu.e.s, de citoyen.ne.s et de représentant.e.s d'associations etterbeekoises, et a pour mission de donner un avis et de faire des propositions en matière de l'égalité des genres pour la commune. Une réflexion, avec l'ensemble des membres du Conseil et en collaboration avec le service de la participation sera menée en 2019 sur l'appellation, l'organisation, le contenu et les objectifs de celui-ci afin de répondre aux préoccupations actuelles.
- Marches exploratoires : Les marches exploratoires sont avant tout issues du questionnement sur le sentiment d'insécurité que ressentent les femmes dans l'espace public. L'insécurité ressentie empêche souvent les femmes d'entreprendre toute une série d'activités comme, par exemple, des réunions en soirée ou la participation à des activités culturelles nocturnes ; par crainte, elles évitent la fréquentation de certains endroits à certaines heures. Par ces marches, l'autonomie des femmes est visée afin qu'elles puissent se réapproprier l'espace public. D'autres catégories sociologiques stigmatisées de par leur appartenance ethnique, culturelle et /ou leur orientation sexuelle peuvent ressentir ce sentiment d'insécurité. En collaboration avec les services participation, Cohésion sociale et le tissu associatif, lors de cette législature, le service de l'Égalité des genres et diversité sera associé aux marches exploratoires dans différents quartiers d'Etterbeek et pour différents publics cibles.
- Subside Égalité Femmes-Hommes : Un subside communal « Égalité Femmes – Hommes » a été créé en 2010 pour encourager et soutenir des projets visant à promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes sur le territoire communal. Le montant annuel prévu est de 5.000€ avec un plafond de 1.000€ par projet. Une communication accrue sera développée en vue de faire connaître davantage cette possibilité de soutien aux acteurs locaux, notamment auprès des écoles.

4. Outils & Soutien

- Projet "Osez" : le projet « Osez » a été initié à Etterbeek en 2018 et a pu bénéficier d'une subvention régionale. Il propose à plusieurs groupes de femmes etterbeekoises des ateliers sur la confiance en soi. Le succès rencontré par ce projet a été très conséquent, pas moins de 450 habitantes ont souhaité y participer, et ce sont plus de 240 habitantes qui ont pu bénéficier de la formation en 2018. Grâce à un nouveau subside régional, en 2019, les citoyennes n'ayant pas encore pu bénéficier de ce coaching seront formées et les 16 groupes de 2018 auront une séance d'évaluation d'intégration des outils dispensés lors des ateliers.
- Familles monoparentales : Dès le début de cette législature le service de l'Égalité des genres et diversité accordera une attention particulière aux familles monoparentales et à leurs besoins spécifiques. En se référant aux études existantes en la matière et en collaborant avec les différents services impliqués sur cet enjeu.
- Entreprendre au féminin : De plus en plus de femmes se lancent dans la création de leur entreprise afin d'avoir une activité professionnelle leur permettant d'une part de concilier plus facilement vie familiale et emploi et d'autre part d'avoir un métier qui fait sens et répond aux besoins sociétaux actuels tel que le respect de l'environnement. Durant le début de cette législature, le service de l'Égalité des genres et diversité organisera un événement

mettant en lumière ces femmes inspirées afin que leur expérience soit inspirante pour d'autres.

- Ateliers anti-stéréotypes sexistes : Durant le début de cette législature, le service de Egalité des genres et diversité proposera aux femmes des ateliers de bricolage pour qu'elles puissent acquérir des bases en électricité, plomberie, peinture, carrelage et forage. Pour les hommes, des ateliers de couture et tricot seront envisagés.
- Points de collecte Bruzelle : Depuis 2017, le service de Egalité des genres et diversité soutient l'association Bruzelle dont l'objectif est la collecte de protections périodiques pour les redistribuer à des femmes précarisées et/ou à la rue. Ce soutien se manifeste par la présence d'urnes de collecte sur le territoire communal ; l'une à l'accueil de la maison communale et l'autre à la bibliothèque Hergé. Pendant les trois prochaines années, ces points de collecte seront multipliés et la visibilité de ceux-ci sera améliorée.

2. COHÉSION SOCIALE

a) Philosophie

Le Programme de Cohésion sociale en tant que politique d'intégration sociale a pour objectif, comme le précise le décret, la *« lutte contre toute forme de discrimination et d'exclusion sociale par le développement de politiques d'intégration sociale, d'interculturalité, de diversité socioculturelle et de cohabitation des différentes communautés locales. »*².

Afin de réaliser au mieux cet objectif, le service de Cohésion sociale veut mener des actions visant à favoriser le plus possible des rencontres entre différents publics qui ne sont pas forcément amenés à se côtoyer.

La philosophie du service de Cohésion sociale sera particulièrement axée sur le travail en réseau avec le tissu associatif etterbeekois, la valorisation du vivre-ensemble mais également sur un travail d'*empowerment* des citoyen.ne.s etterbeekois.e.s.

Il est évident qu'une politique de Cohésion sociale ambitieuse ne peut passer que par le renforcement des synergies entre les différents secteurs impliqués.

Le service de Cohésion sociale cherchera donc à renforcer les espaces de dialogue et d'action entre secteurs, notamment, via les *Pics-Nics* permettant des échanges informels entre travailleurs sociaux/travailleuses sociales à Etterbeek mais aussi via des espaces de concertation des acteurs et actrices du social, d'échanges et de réflexions).

² Le décret du 13 mai 2004 de la Commission communautaire française relatif à la Cohésion Sociale définit la cohésion sociale comme suit : « Par Cohésion sociale, on entend l'ensemble des processus sociaux qui contribuent à assurer à tous les individus ou groupes d'individus, quelle que soit leur origine nationale ou ethnique, leur appartenance culturelle, religieuse ou philosophique, leur statut social, leur niveau socio-économique, leur âge, leur orientation sexuelle ou leur santé, l'égalité des chances et des conditions, le bien-être économique, social et culturel, afin de permettre à chacun de participer activement à la société et d'y être reconnu. Ces processus visent en particulier la lutte contre toute forme de discrimination et d'exclusion sociale par le développement de politiques d'intégration sociale, d'interculturalité, de diversité socioculturelle et de cohabitation des différentes communautés locales. Ils sont mis en œuvre, notamment, par le développement d'une action communautaire de quartier et du travail en réseau. »

Les axes d'action développés ci-dessous auront également pour point commun la prise en compte de l'importance (mais également de la difficulté) de l'appropriation de l'espace public par les associations, les habitant.e.s de tous les âges, genres et origines.

Ce défi (qui implique notamment la Maison de Quartier Chambéry, le Maelbeek, le Cultuurraad, les partenariats avec le secteur culturel etterbeekois, les comités de quartiers et autres initiatives citoyennes, les actions sociales des logements sociaux, le service de prévention avec leurs éducateurs de rue et les associations actives en Cohésion sociale) constituera une ligne directrice majeure de l'action du service de Cohésion sociale.

C'est également dans cette optique que le service de Cohésion sociale a pour but de renforcer la participation citoyenne.

La politique générale du service de Cohésion sociale pour les prochaines années peut être divisée en quatre axes.

b) Priorités d'action

3. UN SOUTIEN FINANCIER ET UN ACCOMPAGNEMENT DE PROJETS ASSOCIATIFS VISANT LE TRAVAIL DE COHÉSION SOCIALE SUR LA COMMUNE.

Le service de Cohésion sociale a pour objectif naturel de faire le lien entre les associations etterbeekoises et l'administration de la COCOF.

Jusque fin 2020, ce lien se matérialise notamment par le subside de Cohésion sociale qui s'élève en 2018 à 291.666,93 EUR ainsi que par le montant de 99.152,00 EUR, via le fond fédéral FIPI (Fonds d'Impulsion à la Politique des Immigrés).

Selon les modifications législatives, le rôle de la Cohésion sociale dans le cadre de son lien institutionnel avec les associations risque fort d'évoluer.

Par ailleurs, outre le soutien financier et administratif, le service de Cohésion sociale a à cœur d'assumer un rôle de coordination entre les différentes associations etterbeekoises afin de faciliter la collaboration entre elles, de définir des objectifs concertés et d'aboutir à une vision de la Cohésion sociale et du vivre-ensemble la plus cohérente possible.

Dans cette optique, le service de Cohésion sociale va notamment continuer à organiser des réunions de concertation impliquant tout le tissu associatif, citoyen et communal etterbeekois.

Un des sujets qui sera abordé de manière approfondie dans le cadre de ces réunions sera la réflexion de la place que prendra le secteur de la Cohésion sociale dans la mise en place et dans l'organisation de la future Maison de la Participation.

Une réflexion doit enfin être menée afin de faire émerger, notamment via le budget FIPI et la manière dont il est réparti, des projets impliquant de nouveaux acteurs dans la commune et d'ainsi apporter une dynamique nouvelle dans le monde associatif etterbeekois.

a) Evènements grand public portés par la Cohésion sociale

La cohésion, comme plateforme des associations, continuera à faire la promotion d'évènements divers en rapport avec la cohésion sociale.

I. *Mois de la Solidarité*

Dans un objectif d'élargir le public touché par les évènements organisés dans le cadre du programme de cohésion sociale, il y a lieu d'entamer une profonde réflexion sur *le Mois de la Solidarité*, son contenu et son optique.

Cette réflexion devra être menée avec le service de Solidarité internationale mais aussi avec le secteur associatif dont l'apport est essentiel pour la réussite d'un évènement touchant le public le plus diversifié possible.

L'objectif sera de doter la nouvelle version du *Mois de la Solidarité* d'une identité claire avec un objectif de sensibilisation mais également de travail sur le vivre-ensemble.

Par ailleurs, une réflexion devra être entamée pour intégrer le public associatif mais également des groupements citoyens dans l'organisation de cet évènement.

II. *Semaine des aînés*

Dans la continuité de ce qui a été organisé dans le cadre du contrat de Quartier Durable, le service de Cohésion sociale a pour objectif de renforcer sa collaboration avec Contact Plus afin de maintenir et de développer sa participation au sein de la *Semaine des aînés*, en valorisant notamment la présence des jeunes dans une perspective intergénérationnelle.

Cet évènement constitue en effet une superbe opportunité pour faire découvrir les initiatives de socialisation des personnes âgées, de faire rencontrer des publics différents (en mettant l'accent sur la rencontre intergénérationnelle) et de combattre l'isolement des personnes âgées.

De manière plus générale, le service de Cohésion sociale a pour but de renforcer encore la présence des jeunes à la *Semaine des aînés* ainsi que dans son organisation.

III. *Continuité du contrat de Quartier Durable*

Au vu du rayonnement qu'a apporté le *contrat de Quartier Durable* sur la Commune d'Etterbeek et notamment sur la cohésion sociale, le service de Cohésion sociale a pour but de veiller à ce que les priorités formulées par les forces vives élues par l'assemblée générale du CQD pendant la première année de celui-ci soient respectées dans le futur, et d'assurer la continuité des réalisations et de la philosophie du contrat de Quartier Durable. Le Service de Cohésion sociale et les associations partenaires, veilleront à ce que les habitant.e.s etterbeekoïse.s, avec une attention particulière pour les personnes les plus vulnérables, puissent s'approprier et occuper ces espaces.

1. Cohésion sociale et participation citoyenne

Le service de Cohésion sociale a pour objectif de mettre en place un projet qui vise à l'amélioration de la participation citoyenne.

Cet objectif rencontre une grosse demande du secteur associatif qui souhaite nouer plus de contact avec un public difficilement accessible et améliorer la participation citoyenne et l'action collective.

En mettant la participation citoyenne au cœur du programme de Cohésion sociale, l'objectif est d'une part d'améliorer la vie de quartier et d'autre part de faire émerger les ressources des citoyennes afin qu'ils/elles prennent une place plus importante dans la dynamique du quartier. Cela amènera ainsi les citoyennes à renforcer leur pouvoir d'agir à travers l'action collective.

Le service de Cohésion sociale va, pour ce faire, explorer une série de méthodes (*Community Organizing, Asset Based Community Development, Tables de Quartier*) et consulter les associations etterbeekoises pour réfléchir aux priorités stratégiques du projet à partir de leur expertise de terrain.

2. Plateforme du social et de la santé

La Plateforme est un observatoire du réseau etterbeekois des différents services associatifs et publics du social et de la santé. Son objectif principal est de réaliser un diagnostic permanent de la capacité du réseau de répondre aux problématiques sociales et de santé émergentes.

La Plateforme se réunit depuis juin 2017. Son objectif est de réunir les structures du social et de la santé dont l'activité génère une mobilisation du réseau etterbeekois, afin qu'elles la coordonnent, l'outillent et lui donnent des objectifs communs. Afin de mener à bien cet objectif, la Plateforme a pour but d'être considérée comme une structure officielle, reconnue par la Commune.

La Plateforme travaille par thématiques, lesquelles sont retenues parce qu'elles demandent d'être traitées en réseau. Sa mission est d'analyser les besoins prioritaires et d'identifier les ressources disponibles dans le réseau. Elle détermine comment soutenir des projets existants, grâce à l'apport de partenariats. Si cela s'avère nécessaire, elle élabore de nouveaux projets qui demandent à mobiliser plusieurs acteurs du réseau.

Elle est donc un incubateur de partenariats en vue du soutien de projets ou du lancement de projets innovants. Elle avance également des propositions sur les outils (coordinations, formations, informatique, etc.) qui viennent en soutien au travail en réseau.

Un accent particulier va être mis sur la thématique du logement pour les prochaines années. Cet enjeu est identifié par les différents acteurs de la Plateforme comme étant central dans la lutte contre la grande précarité et comme étant particulièrement central à Etterbeek.

4. AFFAIRES NÉERLANDOPHONES

a) Priorités d'actions

1. Politique culturelle locale

I. Plan de la politique culturelle locale

La commune rédige son plan de politique culturelle locale selon les dispositions du décret flamand du 6 juillet 2012 relatif à la politique culturelle locale. Conformément à ce décret, un nouveau plan de politique intégré sera établi dans le courant de 2019. Celui-ci déterminera les objectifs stratégiques pour la législature 2020-2025. Pour le développement de cette politique culturelle locale, la commune travaillera en étroite collaboration avec la bibliothèque communale néerlandophone, le GC De Maalbeek, la maison de quartier Chambéry, le projet Brede School Domino, les écoles, les académies et les associations etterbeekoises néerlandophones. La commune associera aussi les utilisateurs.trices et les habitant.e.s à l'élaboration de ce plan.

II. Cultuurraad (conseil culturel), conseils et participation

Le conseil culturel communal néerlandophone est l'organisme consultatif officiel de la politique culturelle locale. La composition de celle-ci sera renouvelée au printemps 2019. Lors des travaux de préparation, la nécessité d'actualiser le règlement actuel sera étudiée. Le conseil culturel prodigue des conseils à la commune sur tout ce qui concerne la politique culturelle locale.

2019 est la dernière année du plan de la politique culturelle 2014-2019. Le plan d'action 2019 sera axé sur les objectifs décrits dans ce plan. Ce dernier comprend les projets communs et les projets des partenaires, des écoles et des associations et a été approuvé par le Collège du 10 janvier 2019.

III. Soutien des associations, acteurs et habitants néerlandophones de la commune

Via ses missions variées, le service reste le point de contact par excellence pour les associations, écoles et habitant.e.s néerlandophones. Nous les soutenons tant sur le plan financier que sur le plan logistique dans l'organisation d'activités et nous les informons.

Afin de répondre à la demande croissante dans les services d'accueil et l'enseignement néerlandophones de la part de nombreux parents, la création d'une crèche ou d'une école communale néerlandophone sera étudiée lors de la prochaine législature. Sous réserve de moyens budgétaires disponibles.

IV. Collaboration avec d'autres services communaux

Le service des Affaires néerlandophones poursuivra sa collaboration avec les autres services communaux, et en premier lieu le service de la culture francophone, ainsi que les acteurs socioculturels de la commune.

En concertation avec le service Information, nous souhaiterions contribuer à une communication raisonnée et efficace sur la richesse de son offre culturelle et de son offre de loisirs.

En collaboration avec tous les services et organisations concernés, nous avons l'ambition de mettre en place une politique de volontariat afin d'uniformiser l'information, la protection et le soutien de tous les volontaires. Dans le cadre de ces collaborations, le service portera une attention particulière à l'apprentissage de la deuxième langue.

En plus des initiatives mentionnées ci-dessus, le service des Affaires néerlandophones restera à la disposition d'autres services pour favoriser, à leur demande et dans la mesure du possible, l'organisation d'initiatives bilingue dans la commune.

2. Gemeentelijke Openbare Bibliotheek

La Gemeentelijke Openbare Bibliotheek (bibliothèque publique communale) est un partenaire important de la politique culturelle locale et du projet Brede School Domino dans le cadre de la réalisation des objectifs et des projets (tels que décrits dans le plan d'action annuel). La bibliothèque entretient une grande collection de qualité, mais en plus, elle assure une fonction d'accueil, d'espace d'étude et d'espace de rencontres au sens large. Afin de la soutenir dans la réalisation de ces projets, la bibliothèque ira à la recherche d'une équipe de volontaires ayant une expertise dans ce domaine. La collaboration avec la bibliothèque communale francophone Hergé est un point d'attention auquel nous travaillons, entre autres via la programmation d'activités communes.

3. Conseil de la bibliothèque

Le conseil de la bibliothèque est organisé comme une asbl. Il donne des conseils à la commune sur la politique de la bibliothèque et son rôle au sein de la politique culturelle locale. La composition de ce conseil sera renouvelée au printemps 2019. Il se compose d'utilisateurs.trices et d'expert.e.s. Le conseil d'administration travaillera sur un règlement d'ordre intérieur.

4. Rénovation et innovation

Afin de poursuivre son rôle fort pour les utilisateurs et les écoles, il est indispensable d'investir dans les infrastructures.

On s'attaquera ici à 3 dossiers :

- Installation d'un système informatique répondant aux besoins actuels des utilisateurs ;
- Etudier la possibilité d'installer un système permettant aux usagers d'effectuer eux-mêmes leurs emprunts grâce à la radio-identification (RFID) afin d'améliorer le service aux utilisateurs ;
- Une rénovation du lieu d'exposition permettant d'intensifier l'usage de cet espace tout au long de l'année.

L'équipe de la bibliothèque et le conseil de la bibliothèque établiront un plan pour la bibliothèque etterbeekoise de l'avenir. Il va de soi que la bibliothèque souhaite également poursuivre son rôle dans le développement d'activités dans les infrastructures (communales) du quartier en plus de poursuivre son partenariat avec la Bibliothèque Hergé ainsi que son implication dans le GOBE (pôle intercultures du CQD).

5. Brede School Etterbeek – Domino

Depuis 2012, la commune d'Etterbeek est à la fois initiatrice et protagoniste au sein du réseau Brede School Domino. Cette collaboration regroupe les organisations néerlandophones actives dans le domaine de la culture, de la jeunesse et de l'enseignement sur Etterbeek. Cette collaboration vise à maximaliser les opportunités pour les enfants et les jeunes à Etterbeek. Les partenaires structureaux se sont associés au comité de pilotage du projet Brede School et pilotent le projet. Toutes les actions sont déterminées dans un plan d'action annuel et analysées dans un rapport d'évaluation qui est transmis au collège et à la VGC, service « Onderwijs en Vorming ».

Les enfants apprennent à l'école, de leurs amis, de leurs parents, pendant leur temps libre, de leur environnement. Une meilleure adéquation entre ces différents environnements crée un environnement d'apprentissage et de vie plus large et demande une approche transversale. Etterbeek est un lieu d'exercice riche et sûr où les enfants peuvent développer toutes leurs compétences, découvrir et expérimenter.

Nous soutenons les parents et les collaborateurs en leur donnant des informations sur le quartier et en échangeant avec eux notre expertise. De nombreux professeurs n'habitent pas à Etterbeek et sont donc demandeurs pour acquérir plus de connaissances sur l'environnement de leurs élèves. Compte tenu du grand nombre d'enfants très jeunes, nous souhaitons œuvrer pour fluidifier le passage vers les crèches et le transit vers les classes d'accueil. Brede School Domino informe les habitants d'Etterbeek à ce sujet. Afin de permettre un accès égal à tous les enfants, le projet Brede School Domino étendra son fonctionnement à travers d'activités gratuites pendant les heures d'école et à tarifs diversifiés en dehors des heures d'école. L'approche cohérente des partenaires de loisir comme la bibliothèque communale, le GC De Maalbeek, la maison de quartier Chambéry et le RHoK crée une mobilité culturelle pour toutes les familles concernées.

Pendant la nouvelle législature, nous souhaitons maintenir et développer le fonctionnement. Le contrat relatif au projet Brede School existant entre la VGC et la commune d'Etterbeek se

terminera en août 2020. La commune souhaiterait prolonger cet engagement et poursuivre le projet Brede School.. De plus, la commune est prête à assurer l'emploi de manière structurelle. Dans l'intérêt des réalisations du projet Brede School, la commune prendra la responsabilité d'assurer la coordination au cas où le contrat ne serait pas prolongé. Le tout, sous réserve des moyens budgétaires disponibles. Le caractère transversal du projet Brede School ouvre de nombreuses perspectives pour une meilleure collaboration et un meilleur échange avec les services communaux, notamment les services de l'Enseignement, de la Jeunesse, du Sport, de la Prévention et le CPAS. Des exemples de collaborations concrètes sont, entre autres, des échanges avec les classes d'immersion et les écoles du réseau francophone, du soutien pour le programme « Brevet du cycliste », les rues scolaires, les rues réservées aux jeux, les plans de déplacements scolaires, le développement du conseil des enfants et du conseil des jeunes d'Etterbeek, une offre sportive extrascolaire, la lutte contre les obstacles financiers pour les familles défavorisées et le soutien éducatif.

5. AFFAIRES INTERNATIONALES ET EUROPÉENNES

a) Philosophie

Etterbeek, située à proximité des institutions européennes, poursuivra ses efforts pour développer une politique de proximité à l'égard des citoyens ressortissants des pays de l'U.E (représentant actuellement + de 17.500 personnes, soit plus d'1/3 de la population etterbeekoise). L'objectif principal sera de mieux faire connaître l'Europe (U.E) aux citoyens etterbeekoïis, d'une part, et, d'autre part, de mieux informer les Européens sur la Commune.

Pour y arriver, le Service des Affaires européennes continuera d'organiser des réunions et conférences publiques, des activités citoyennes, des actions d'information et de sensibilisation, visant à créer des liens entre citoyens et entre institutions afin d'améliorer l'inclusion, la mixité et l'interculturalité.

Il aura comme nouvelle priorité de répondre à des appels à projets subsidiés comme ce fut le cas dans le cadre des projets APPROACH et CRISCO. Il contribuera enfin, en collaboration avec les services compétents, à concrétiser le projet de carrefour des Régions afin d'en faire un lieu central, symbolisant le lien qu'Etterbeek entretient avec l'Europe.

b) Priorités d'actions

1. Gestion et organisation du Conseil Consultatif (CCAE)

Le service des Affaires européennes, sous l'impulsion du Collège, assure l'organisation et la gestion pratique du CCAE. La politique de proximité, d'information et de sensibilisation sera renforcée par l'organisation annuelle de 2 à 3 conférences publiques et citoyennes en phase avec l'actualité européenne.

Le règlement du CCAE sera en outre adapté et de nouveaux membres désignés. A l'instar de l'ensemble des conseils consultatifs, une réflexion sera menée concernant les procédures, le fonctionnement et la transmission des avis avec pour objectif d'en améliorer la visibilité et l'efficacité.

2. Aide Administrative aux Européen.ne.s

Le service des Affaires européennes se veut le centre d'information par excellence pour orienter les Européen.ne.s dans leurs différentes démarches, afin de faciliter leur intégration dans la commune en collaboration avec le service des étrangers. Le tout en poursuivant le développement d'outils d'informations à destination des Européens.

3. Projets européens

- Un plus grand intérêt sera porté aux citoyen.ne.s européen.ne.s pour développer un réseau local, par des rencontres et des projets socio-culturels. (p. ex : activités des Présidences européennes, Brussels.Commissioner, BRULOCALIS...)
- L'analyse des opportunités de développer des synergies, dont locales (CRISCO, APProach,..) et la recherche d'appels à projets subsidiés européens est privilégiée.
- Collaborer au développement du « Carrefour des Régions » et coordonner les initiatives locales.
- Le service coordonne, avec différents partenaires, la SEDL (Semaine Européenne de la Démocratie Locale) La SEDL est une initiative du Conseil de l'Europe.
- Le service renforcera les initiatives visant à informer sur l'Europe, dans le réseau scolaire en collaboration avec le service enseignement.
- Le service renforcera les initiatives pour que les Européen.ne.s et les non-Européen.ne.s s'inscrivent sur les listes électorales, en collaboration avec le service de la population.

4. Jumelage

Les activités de jumelage seront poursuivies et renforcées, notamment avec les trois villes européennes avec lesquelles Etterbeek est liée : Siemiatycze en Pologne, Forte dei Marmi en Italie et Fontenay-Sous-Bois en France.

6. SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

a) Philosophie

« Penser global, agir local » : cette devise résume parfaitement la philosophie dans laquelle le service de solidarité internationale compte mener ses actions durant les prochaines années

L'échelon communal, singulièrement au travers de son service de solidarité internationale, peut en effet se révéler être un échelon central dans l'intégration d'enjeux globaux dans la sphère locale.

C'est pourquoi le service de solidarité internationale entend mener une politique ambitieuse visant à lutter pour un monde plus juste et plus solidaire.

Cette politique sera menée au travers d'un champ d'action large allant de politiques de sensibilisation à celles de mise en œuvre de pratiques communales exemplaires en termes de solidarité internationale et de coopération au développement en passant par un travail de coordination et de soutien des acteurs locaux agissant en la matière.

Agir localement signifie également d'agir en étant connecté aux réalités du reste du monde et en luttant contre le repli sur soi. Voilà pourquoi la commune d'Etterbeek appliquera aussi une approche visant à contribuer à renforcer activement nos collègues au Sud. Cette approche permettra de créer un partenariat solide basé sur des échanges de connaissances et de réseaux au-delà des frontières communales et ainsi contribuer à la construction d'une société capable de répondre aux enjeux globaux qui nous occupent.

Les lignes de force de l'action du service de solidarité internationale peuvent être résumées comme suit.

b) Priorités d'actions

1. Rôle exemplaire

I. Comme acheteur

En sa qualité de commune du commerce équitable, Etterbeek a pour ambition de mettre la durabilité encore plus au centre de ses pratiques politiques, notamment d'achat, la consommation durable et équitable.

Cette volonté ambitieuse implique la poursuite d'efforts visant à inclure des critères éthiques et sociaux et environnementaux dans les marchés publics (achat de vêtements propres, produits de nettoyage écologiques, fournitures de bureaux durables, etc.) et la politique d'achat générale.

La commune veillera également à l'application de cette vision dans la pratique.

Concrètement, la commune s'engagera dans tous les dossiers d'achat de valoriser, autant que possible, la production locale.

S'il s'agit des produits importés hors UE, la commune favorisera le commerce équitable.

Dans d'autres cas, elle fera appel à des experts externes afin de mettre en place un trajet qui envisagera l'achat de produits de qualité et le monitoring effectif des circonstances de productions.

Pour les achats faisant appel à des entreprises avec des chaînes de distribution, elle continuera à exiger du fournisseur le respect des huit conventions de base de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) tout au long de la chaîne.

II. En tant que commune hospitalière

Suite au plan quinquennal « commune hospitalière » adopté pendant la législature précédente, il est nécessaire d'opérationnaliser les 29 objectifs définis.

La volonté de la Commune d'Etterbeek est en effet de s'inscrire comme étant une commune modèle dans la réalisation concrète d'un engagement qui a déjà fait l'objet d'importantes réflexions concertées entre les différents acteurs concernés.

Afin de mener à bien cet engagement, la Commune d'Etterbeek s'engagera à mener à bien l'exécution du plan d'actions auprès des différentes instances et services impliqués, notamment le

CPAS, le cabinet du bourgmestre, le secrétariat et les services Egalité des genres et diversité, Information, Etrangers, Enseignement, Brede School, Cohésion Sociale, Culture, Sport, Logement, Prévention, Mission locale, Aménagement du Territoire et Urbanisme. Cette exécution fera l'objet d'un rapport d'évaluation annuel.

III. En développant une politique cohérente et transversale

Les objectifs du développement durable ou « Sustainable Development Goals » (SDG's), adoptés par l'Assemblée générale des Nations Unies en septembre 2015, incitent les acteurs locaux à prendre les mesures nécessaires pour adapter notre mode de vie aux limites de notre planète.

Le service de solidarité internationale entend mettre en œuvre ces objectifs en réalisant une enquête visant à déterminer comment aligner les priorités de notre politique locale avec les SDG.

Cette enquête aboutira à la mise en place d'un plan d'action transversal qui permettra à un maximum de services communaux et d'acteurs externes de comprendre les 17 objectifs durables afin de pouvoir contribuer à sa concrétisation en actions.

2. Rôle de facilitateur

Le nombre d'acteurs issus de la société civiles présents à Etterbeek et actifs dans le domaine de Solidarité internationale est important.

Afin de soutenir ces associations, écoles ou groupes de citoyen.ne.s dans leurs projets de sensibilisation et/ou projets de coopération au développement, un appel à projet annuel continue à être mis en place.

Pour celles et ceux qui partent dans un pays en voie de développement pour faire du bénévolat ou pour effectuer un stage, l'appel à projet « histoires de sacs à dos » continuera à exister.

En ce qui concerne le conseil consultatif, la Table Ronde Etterbeekoise de la Solidarité Internationale (TRESI), un projet d'accompagnement sera entamé pour renouveler la charte d'ordre intérieur, discuter de son rôle et de ses statuts.

Plusieurs formations seront organisées pour réunir les acteurs de solidarité internationale de manière thématique. D'autres acteurs locaux intéressés à la participation seront également invités.

3. Rôle de régisseur

Le service de la Solidarité internationale souhaite conscientiser au maximum la population aux problématiques touchant de près ou de loin à la solidarité internationale et à la coopération au développement.

Afin d'élaborer au mieux des activités dans ce sens, des enquêtes seront menées pour mieux identifier leurs attentes et leurs besoins de formation ou d'accompagnement.

Selon le résultat de celles-ci et en collaboration avec le conseil consultatif, le concept du « Mois de la Solidarité », c'est-à-dire le moment phare pour mettre en avant la solidarité internationale, sera renouvelé.

La date du 11 novembre continuera à constituer un moment clé dans l'année, mais d'autres moments, tels que le 17 octobre, pourraient être envisagés.

Ainsi, « des dimanches de la solidarité », qui regroupent 3 à 4 acteurs de solidarité internationale et des acteurs culturelles, pourraient voir le jour avec pour objectif d'atteindre un public plus large que le public habituel.

Aussi au niveau de la communication, en collaboration avec le service Information, le service solidarité internationale envisage de mieux faire connaître les projets existants, développés dans le cadre des Parcours/Mois de la Solidarité précédents.

Pour réaliser ceci, le Collège étudiera la possibilité de faire appel à un expert externe en communication afin que ce dernier redynamise les moyens de communication utilisés pour aborder la question de la solidarité internationale (notamment via des lettres d'information trimestrielles, la mise à jour d'un blog « Etre solidaire à Etterbeek » reprenant toute initiative locale pertinente, ...).

4. Rôle de partenaire d'autres communes

La Solidarité Internationale est une compétence qui existe également dans les autres communes de Bruxelles.

Vu son ouverture vers l'international, il semble essentiel de travailler en réseau à ce sujet.

En soutenant la mise en place d'un Réseau Bruxellois de la Solidarité Internationale, ensemble avec les autres communes pilotes, Bruxelles-Ville, Jette, Saint-Josse, Anderlecht et Ixelles, le service de la Solidarité internationale envisage d'échanger des savoirs et des expériences afin de renforcer l'assise de la solidarité internationale en Région Bruxelloise.

A l'échelle internationale, notre collaboration internationale communale avec Aït Baha au Maroc, sera poursuivie dans l'idée de renforcer la politique d'action sociale au Maroc, afin de mieux accompagner des projets de développement humains destinés aux femmes, aux jeunes et/ou aux personnes en situation de handicap. Un plan quinquennal, introduit auprès de Brulocalis, permettra de concrétiser les actions dans ce domaine, en collaboration avec les autres communes Bruxelloises.

7. EMPLOI

a) Philosophie

Le potentiel en termes d'emplois est élevé à Etterbeek et se doit d'être exploité par une politique d'emploi incluant les jeunes et les demandeurs d'emploi peu qualifiés qui restent trop souvent en marge du marché de l'emploi.

La Commune d'Etterbeek a un taux de chômage de 14% (2017), contre 16,8% en région de Bruxelles-Capitale. Le taux de chômage des jeunes de 18 à 24 ans s'élève à 19,8% (24,4% en RBC) et les demandeurs d'emploi peu qualifiés représentent 62,5% du nombre total de demandeur.euse.s d'emploi à Etterbeek (45% à Boitsfort). L'écart entre le taux d'activité moyen bruxellois (66,4%) et le taux d'activité moyen de la population faiblement qualifiée (46,7%) montre la difficulté d'insertion professionnelle des peu diplômés.

Les acteurs qui agissent sur l'emploi sont la Mission locale pour l'Emploi, l'ALE, le CPAS, l'Antenne d'Actiris et la Commune d'Etterbeek. Des synergies sont créées entre les acteurs au travers de divers instruments de partenariat. Pour 2019-2021, la Maison de l'emploi coordonne des projets communs avec, entre autre, l'organisation proche de modules « Look de l'emploi » à destinations du public sans emploi ou l'échange de bonnes pratiques lors d'un team building pour tous les conseillers emploi d'Etterbeek. Dans un autre domaine, la volonté du Collège sera de développer des synergies entre la création à Ernest Richard d'une section consacrée à la réparation des vélos et des vélos électriques et la MLE. Un des objectifs sera d'ailleurs de créer des ponts avec les écoles techniques de la commune afin de renforcer la collaboration avec la mission locale.

b) Priorités d'actions

1. Renforcer l'accompagnement des demandeurs d'emploi

La Mission locale pour l'Emploi entame avec, entre autre, une nouvelle direction, une équipe jeune et dynamique le passage à un statut d'économie sociale d'insertion à part entière. La mission locale est sans conteste un instrument essentiel de la politique de l'Emploi. Les politiques communales l'ont compris et ont soutenu et développé sa structure et ses activités. Pour 2019-2021, les futures synergies entre les différents services d'emploi (MLE, CPAS, ALE, Actiris) vont permettre d'optimiser l'accompagnement du demandeur d'emploi. Un important travail de communication à destination du public et entre partenaires doit faire connaître les possibilités d'emploi. Le lien doit également être établi entre tous les acteurs associatifs de proximité, les acteurs de l'emploi et le public et ce au sein des entités des quartiers.

2. Formation des demandeurs d'emploi

Consciente de l'enjeu d'offrir des formations innovantes aux chercheur.euse.s d'emploi mises sur pied en partenariat avec les entreprises, la Mission locale continue à développer des formations ciblées. Les agent.e.s de développement de la Mission locale pour l'Emploi prospectent activement le monde de l'entreprise pour répondre au mieux à leurs besoins. Ils organisent des jobdating en fin de formation entre les demandeurs d'emploi formés au métier et les employeurs potentiels. Le

Service Emploi Formation organise également, avec Actiris, des jobdays ciblés (par exemple : chauffeurs ou nettoyeurs industriels) et des visites en entreprises. Les nouveaux modules axés jeunes (*module fusionné informatique RE + Appli et Look de l'emploi*) participent à cet effort.

Pour 2019-2021, ces efforts doivent être intensifiés en initiant de nouvelles formations ciblant les jeunes en particulier, les PME (en collaboration avec le service des classes moyennes) et métiers en pénurie. Le Collège souhaite également qu'une attention particulière soit portée aux métiers en relation avec le développement durable, l'alimentation locale et de saison ainsi qu'à l'environnement.

3. Mise à l'emploi des demandeurs d'emploi

Au travers des Programmes de Transition Professionnelle (PTP), 29 équivalents temps plein sont mis à l'emploi, formés et encadrés sur des chantiers d'utilité publique tels que les petites réparations et rénovations pour personnes âgées et/ou à faible revenus, l'isolation thermique des logements sociaux, des travaux de réfection des écoles de la commune, la régie des lieux culturels, le détagage des immeubles, Pour 2019-2021, Il est primordial de poursuivre ces actions particulièrement porteuses en termes de résultats pour les demandeurs d'emploi et pour les bénéficiaires. La commune poursuivra la mise à disposition de chantier. L'offre de chantiers et de travaux pourrait se voir élargir aux enjeux de développement durable actuels.

8. CULTES ET LAÏCITÉ

a) Philosophie

Dans un souci de respect des cultes et de la laïcité, le Collège poursuivra son travail de proximité avec les fabriques d'église des paroisses catholiques d'Etterbeek. Il veillera aussi à favoriser le « vivre ensemble » entre les communautés de confessions diverses tout en veillant à respecter le principe de neutralité.

b) Priorités d'actions

- Le service des cultes et de la laïcité se concertera régulièrement avec les fabriques d'église sur des questions liées aux travaux et aux finances des paroisses. L'échevin représentera la commune aux conseils périodiques des fabriques. Notamment, le projet de reconstruction de l'église Sainte Gertrude sur la place Van Meyel, prévu vers 2020, sera suivi de très près.

- Le Collège continuera à recevoir les demandes éventuelles venant de représentants d'autres communautés confessionnelles qui pourraient demander le soutien de la commune pour des raisons diverses.

D. Une commune co-construite

1. PARTICIPATION CITOYENNE

a) Philosophie

Partant du constat que la démocratie représentative telle qu'elle est actuellement conçue est imparfaite et que notre société fait face à une crise démocratique importante (se manifestant notamment une défiance à l'égard des institutions politiques), la Commune d'Etterbeek veut intensifier la question de la participation citoyenne et de la démocratie participative en réaffirmant qu'il s'agit d'un élément central de sa politique. Compte tenu de sa proximité avec les citoyens, l'échelon communal constitue en effet le niveau idéal de consolidation et de redynamisation de notre système démocratique.

Etterbeek considère que la commune a une responsabilité importante dans la reconstruction d'une culture démocratique reposant sur les valeurs fondamentales que sont la responsabilité et l'autonomie des citoyen.ne.s. C'est pourquoi Etterbeek vise à faciliter l'émancipation des citoyen.ne.s, leur autonomie individuelle et collective et ce notamment par la démocratisation de la vie publique et l'inclusion politique de tou.te.s. Cet objectif implique la réappropriation par les citoyens de leurs institutions politiques.

La philosophie générale de la politique en matière de participation citoyenne de la Commune d'Etterbeek sera de favoriser l'implication de chacun.e dans les affaires communales en multipliant les possibilités, pour les citoyens, de délibérer et de Participer à la décision, dans le respect de la législation communale.

La contribution des citoyen.ne.s aux affaires publiques est conditionnée par la mise en place de dispositifs suffisamment diversifiés (permettant des intensités d'engagement variables) et crédibles (permettant de garantir la prise en compte du processus participatif).

Dans la mesure où un changement de culture démocratique est un travail de longue haleine, il paraît nécessaire de continuer le travail déjà accompli et de définir des étapes réalistes s'inscrivant dans un plan d'ensemble cohérent impliquant de manière transversale de nombreux services communaux avec lesquels il sera indispensable de travailler en concertation.

Les grandes lignes des propositions en matière de démocratie participative sont présentées ci-dessous.

b) Priorités d'actions

1. Consultations et rencontres citoyennes

I. Plateforme citoyenne

La plateforme citoyenne Fluicity, lancée en 2017, a connu un succès important et plus de 1200 personnes y sont inscrites en cette fin d'année 2018. Cet outil a permis d'avoir de recevoir d'importants retours de citoyens, mais également de pouvoir consulter la population de façon approfondie dans le cadre de plusieurs projets d'envergure. A ce titre, Fluicity s'est avéré être un précieux outil utilisé en complément des formes plus traditionnelles de participation comme les réunions publiques et les toutes-boîtes.

Nous aurons recours de façon systématique à cet outil ainsi qu'à d'autres formes de consultations numériques pour tous les projets d'envergure afin d'obtenir une implication la plus large possible des habitant.e.s, et notamment les personnes qui ont peu de temps à consacrer à des formes plus traditionnelles de participation. De façon plus large, nous développerons l'utilisation de la plateforme à travers des sondages destinés à mieux cerner les attentes des etterbeekoïses par rapport à leur Commune.

II. Diagnostics en marchant

Les « diagnostics en marchant », des marches exploratoires qui invitent les habitant.e.s d'un quartier à parcourir un itinéraire en compagnie d'élus et d'agents communaux, ont connu un important succès ces dernières années et ont permis de trouver de nombreuses solutions aux problèmes soulevés par les habitant.e.s dans leur quartier. Ces « diagnostics en marchant » seront poursuivis et leur action rendue plus visible dans la communication externe quant au suivi apporté aux demandes citoyennes. En outre, nous organiserons plusieurs fois par an un diagnostic en marchant spécifique proposant comme d'habitude aux participant.e.s une rencontre avec les élus et les services communaux, qui serait également l'occasion de proposer aux habitant.e.s du quartier de réaliser un ou plusieurs projets avec une somme qui serait mise à leur disposition. Des idées seraient émises lors du diagnostic, puis dans les semaines qui suivent, les services concernés, en concertation avec le Collège, en évalueront le coût et la faisabilité. Les habitant.e.s seront ensuite invité.e.s à voter pour le ou les projets qu'ils souhaitent mettre en œuvre, lors d'une réunion mise sur pied quelques semaines après ce diagnostic. Dans le courant de cette législature, un effort particulier sera mis sur l'annonce de ces marches participatives : outre l'invitation à chaque ménage par un avis toute-boîte, une série de personnes-relais et d'associations-relais seront mises à contribution pour tenter d'obtenir la participation des personnes peu enclines à s'impliquer spontanément dans la vie citoyenne, que ce soit pour des raisons linguistiques, sociales ou de tout ordre. A intervalles réguliers, nous réaliserons un document-inventaire des problèmes et demandes exprimés par les habitant.e.s, assorti des réponses et solutions qui auront été proposées. Ces documents feront l'objet d'une communication ciblée au cœur du quartier concerné. Il est important que

chaque riverain.e sache comment évolue le développement de son quartier, soit au courant des aménagements apportés en réponse aux demandes du voisinage, et puisse s'exprimer en retour.

III. Maison de la participation

La Maison de la Participation reste plus que jamais un projet majeur de cette législature. Un espace lui est d'ores et déjà réservé sur le site des « Jardins de la Chasse », dans l'ancienne chapelle en voie de réhabilitation. Elle sera le lieu par excellence de la collaboration entre toutes les parties prenantes de la démocratie locale. Par sa structure et sa disposition des lieux ouverte à tous.tes, elle sera un formidable outil d'information, de rencontre, de lien social et d'aiguillon à l'intéressement des citoyen.ne.s pour la chose publique. Lieu-ressource, elle accueillera les associations désireuses de se réunir et favorisera les échanges inter-associatifs. Un espace multi-média permettra à tous.tes de disposer des moyens les plus récents pour se former ou communiquer. Les différentes instances de participation citoyenne pourront s'y réunir et y mener leurs travaux. Ici aussi, nous souhaitons valoriser la communication externe en tant qu'outil essentiel dans sa capacité à susciter la participation des habitant.te.s. S'y installera également un espace public numérique.

IV. Organisation de réunions publiques

Nous poursuivrons l'organisation de réunions publiques participatives destinées à impliquer les habitant.e.s dans l'élaboration des projets de réaménagement portés par la commune. Ces réunions s'efforceront de laisser le choix le plus large possible aux habitant.e.s en leur permettant de se prononcer sur de nombreux aspects de ces projets, que ce soit par des propositions qui leur seront soumises ou par des suggestions spontanées. Une attention particulière sera d'ailleurs portée, en matière de consultation des habitant.e.s, à la poursuite et à l'achèvement des travaux concernant les espaces centraux dans la vie des quartiers entamés lors de la précédente législature (Rinsdelle, Glineur, Delhaize Saint-Antoine et Léopoldville). Dans un autre ordre d'idée, nous étudierons la faisabilité technique de webdiffuser les séances du Conseil communal afin de favoriser l'accès à la démocratie locale aux Etterbeekoises et aux Etterbeekoises.

V. Semaine européenne de la démocratie locale

Chaque année, Etterbeek a participé de diverses manières à la Semaine européenne de la démocratie citoyenne. Dorénavant, nous profiterons de cette opportunité pour organiser un événement majeur au sein de la commune. La Maison de la Participation sera mise à l'honneur en cette circonstance.

Durant la semaine - et même au-delà - la participation sera au cœur de toutes les attentions par la communication interne et externe, par la mise en place d'un symposium, véritable carrefour de rencontre de tous les organes participatifs actifs au sein de la commune. Il en émanera une

série de propositions et d'idées permettant l'essor et le renforcement de la démocratie locale au sein de notre commune.

Nous voulons que cette Semaine européenne ne soit plus seulement un symbole mais un véritable levier d'actions et de changement. Il nous appartient de garantir la connaissance des citoyens au sujet de leurs collectivités locales et de promouvoir leur participation responsable. Le tout en collaboration avec le service des affaires européennes.

VI. *Création d'un conseil des résident.e.s européen.ne.s et non-européen.ne.s*

Etterbeek se compose d'une population très diversifiée en termes de nationalités, d'origines et de langues. Il est important de pouvoir associer tous les publics aux décisions de la commune.

Creuset de débat et lieu de propositions, ce Conseil réunira les résidents européens et non-européens autour :

- des questions de la vie quotidienne,
- de débats contribuant à reconnaître la diversité culturelle ou à renforcer la lutte contre les discriminations,
- de l'information sur les droits de vote et l'incitation à participer aux scrutins auxquels ils ont le droit de participer.

Un tel Conseil sera en outre générateur de liens sociaux nouveaux, profitables à une population qui ne réside sur le territoire qu'à court ou moyen terme et de ce fait, ne cherchant pas à s'impliquer à tout prix dans la vie citoyenne. Ce Conseil sera ouvert à tous.les Etterbeekoises, quelle qu'en soit la nationalité. Le tout sera concrétisé en collaboration avec le service des affaires européennes.

VII. *Revaloriser les conseils consultatifs*

Etterbeek compte un nombre important de Conseils consultatifs, dont les premiers ont été mis en place voici une vingtaine d'années :

- TRESI (Table ronde etterbeekoise de la solidarité internationale)
- Le Cultuurraad
- CC de la personne handicapée
- CC du Développement durable
- CC de l'Egalité femmes-hommes
- CC de la Jeunesse
- CC des Aînés

Certains d'entre eux fonctionnent très bien, d'autres ont pu s'essouffler. Une procédure d'évaluation sera mise en place. Convaincus de l'importance de cette forme de participation citoyenne axée sur des thématiques précises et pointues, nous veillerons, durant cette législature, à régénérer et renforcer l'existence et le fonctionnement de ces instances. Au besoin, nous ferons appel à des animateurs extérieurs. Nous encouragerons également la création de nouveaux conseils consultatifs.

2. Démocratie participative & Budget participatif

Les outils de participation « classiques » basés sur une participation volontaire ne touchent pas ou peu les publics qui ne se sentent pas concernés par les questions politiques. Il est dès lors indispensable de compléter ces outils par d'autres dispositifs.

I. Organiser des assises citoyennes de la démocratie locale

Afin d'évaluer les dispositifs démocratiques existants et pour assurer la crédibilité de nouveaux dispositifs, des « Assises citoyennes » seront organisées. Elles rassembleront l'ensemble des parties prenantes de la Commune.

Lors de ces Assises, un état des lieux de notre démocratie locale sera établi et des ateliers y seront organisés afin d'approfondir la portée, le mode de composition et les modalités de fonctionnement de dispositifs nouveaux ou renouvelés : les Conseils de quartier, leur périmètre, le budget participatif, un droit d'initiative citoyen, et plus généralement les processus de co-création de notre Commune.

De telles Assises citoyennes seront organisées pour évaluer la situation.

Lors de ces Assises et dans l'ensemble des outils de participation développés ensuite, une attention permanente sera accordée à la question de l'inclusion politique des citoyen.ne.s les plus éloigné.e.s de la vie publique.

De telles Assises citoyennes seront à nouveau organisées après deux ou trois ans pour évaluer la situation.

Ce processus aboutira à une charte de collaboration entre les citoyen.ne.s et la commune.

II. Mise en place d'un budget participatif

Il y a une attente de plus en plus marquée de la part de la population de pouvoir réellement développer directement ses propres projets d'intérêt général. Cette volonté pourra se réaliser à travers la poursuite, sur une base annuelle, d'un budget participatif. En effet, la NLC prévoit en son article 258bis : « Le conseil communal peut affecter une partie du budget, appelée budget participatif, à des projets émanant de comités de quartier ou d'initiatives citoyennes, sur proposition d'un jury composé majoritairement de citoyens domiciliés dans la commune et ne siégeant pas au conseil communal ».

Ce processus impliquera de dégager une enveloppe au budget ordinaire et extraordinaire. Le montant ainsi provisionné pourra être mis en débat au sein d'un jury composé majoritairement de citoyen.ne.s tirés au sort, d'experts communaux et complété de membres du Collège et éventuellement de représentant.e.s de conseils de quartier. Le processus sera encadré par un bureau spécialisé.

III. Développer des conseils de quartier

Il est important d'être en mesure d'identifier les forces vives d'un quartier en vue de disposer d'interlocuteurs pertinents afin de pouvoir dialoguer, débattre et identifier les besoins de ce quartier. Dans cette optique, la commune développera des conseils de quartier qui seront composés pour partie de citoyen.ne.s tirés au sort dans le respect de la législation relative à la protection des données, pour partie de délégué.e.s d'associations ou de comités de quartier. Ils permettront notamment de relayer aux élu.e.s des questions spécifiques au quartier, mais également des demandes plus larges d'intérêt communal et seront les partenaires privilégiés de la co-création de la commune et de son quartier.

La commune proposera une aide logistique et méthodologique à ces conseils qui pourrait par exemple prendre la forme d'une mise à disposition d'une salle de réunion, mais également de l'impression et la diffusion des toutes-boîtes d'informations élaborées par ces conseils de quartier moyennant la validation des textes par le collège, ainsi que de la possibilité de pouvoir disposer d'animateurs formés aux approches de l'intelligence collective. Le tout, sans préjudice des décisions prises antérieurement par le Collège de limiter le nombre de toutes-boîtes.

Une attention toute particulière sera accordée à veiller à une représentativité la plus large possible des personnes composant les conseils de quartier.

Il s'agira de donner à l'ensemble des citoyen.ne.s etterbeekois.e.s, à partir des Conseils de quartier, la possibilité d'exprimer leurs besoins locaux, d'en délibérer et d'en co-décider, dans le respect de la loi communale, en interaction avec le Conseil communal et le Collège.

IV. Elaborer un droit d'initiative citoyenne

Nous voulons mettre en place un droit politique nouveau : l'Initiative Citoyenne Communale. Celle-ci constituera un dispositif entre ceux prévus dans la nouvelle loi communale : la demande d'interpellation à l'attention du Collège (art.89bis) et la consultation populaire (Titre XV).

L'Initiative Citoyenne Communale reposera sur un engagement du Conseil communal de délibérer et voter sur un texte précis proposé par au moins 1.000 habitants (de plus de 16 ans) inscrits au registre de la population et, à défaut, de le soumettre à consultation populaire et d'en suivre les résultats.

Les matières concernées par l'initiative citoyenne communale sont celles reprises dans la loi sur la consultation populaire communale.

Dès qu'il est saisi d'une initiative, le Conseil communal disposera d'un an pour se prononcer dessus. Le Conseil peut éventuellement porter un contre-projet qui sera soumis aux porteurs de l'initiative. En cas d'acceptation du contre-projet amené par le Conseil communal, les porteurs de l'initiative citoyenne pourront retirer leur proposition initiale.

En cas de refus pur et simple de la contre-proposition, le texte de l'initiative devra être automatiquement soumis au Conseil communal en vue de statuer sur la nécessité de procéder à une consultation populaire.

Dans tout le cours du processus, il sera évidemment essentiel de veiller à la qualité de l'information et des délibérations : il s'agira ainsi de fournir, de façon officielle et objective, à la population concernée, une information la plus complète et contradictoire possible mais également d'organiser le débat public (notamment au niveau des Conseils de quartier).

La création de l'Initiative Citoyenne Communale marquera l'engagement de la Commune en faveur d'une démocratie vivante et responsable. Elle permettra aux élus de se montrer plus proches, plus transparents, plus réactifs à l'égard de préoccupations et de revendications citoyennes clairement formulées dans le cadre d'initiatives populaires régulières.

V. Créer un panel citoyen

Le Conseil communal ou le Collège pourra recourir, selon les cas, à un panel citoyen ou à une commission mixte (citoyen.ne.s tirés au sort, représentant.e.s associatifs et des conseils consultatifs, élu.e.s communaux) pour :

- La formulation de recommandations relatives à un domaine d'action communal, ou
- La constitution d'un Comité d'usager.ère.s chargé d'évaluer ponctuellement ou régulièrement la bonne marche de services communaux, ou
- Un sondage d'opinion représentatif des habitant.e.s d'Etterbeek,
- Le mandater pour débattre et proposer des solutions à propos de projets urbanistiques d'envergure.

Les travaux tant du panel citoyen que de la commission mixte seront pilotés par la Présidence du Conseil Communal.

VI. Soutenir les projets citoyens

De nombreux projets citoyens ont émergé ces dernières années sur le territoire communal, en particulier en lien avec la transition écologique. Il s'agira dans les années à venir de renforcer les contacts avec les porteurs de ces projets en vue de pouvoir établir de véritables partenariats et de les soutenir plus fortement tant sur un plan financier, que par des aides logistiques ou organisationnelles leur permettant de se développer plus largement.

VII. Organiser des débats politiques dans les écoles de la commune

En partenariat avec la plateforme « Apprentis citoyens », nous poursuivrons l'organisation de débats politiques dans les écoles présentes sur le territoire communal en vue de contribuer, auprès des jeunes, à la réflexion sur les grands enjeux qui parcourent notre société.

2. LOGEMENT

a) Philosophie

Le logement est l'une des principales préoccupations des ménages etterbeekois. Nombreux restent, aujourd'hui, les habitants qui éprouvent des difficultés pour accéder à un logement de qualité pour un loyer raisonnable. La hausse du prix de l'immobilier à Etterbeek a eu pour conséquence, tant sur le marché acquisitif que sur le marché locatif, d'accentuer

une crise du logement qui frappe principalement les ménages disposant de faibles ou de moyens revenus. Entre 2012 et 2018, le loyer moyen à Etterbeek a ainsi augmenté de près de 13 % (ibsa).

La hausse du prix de l'immobilier est également la cause d'un exode de nombreux ménages qui décident de quitter la commune faute d'avoir la capacité financière d'y acquérir un logement. A l'échelle régionale, moins de 40 % des couples jeunes ayant deux revenus sont, aujourd'hui, en capacité d'acquérir un bien sur le marché privé sans aide extérieure.

En partenariat avec les acteurs locaux du logement, le Collège souhaite, dans ce contexte, poursuivre ses efforts afin de renforcer l'offre de logements à finalité sociale et être le moteur de nouveaux projets qui permettront de mettre sur le marché des logements moyens à prix déterminé. Le tout en s'inscrivant dans la logique de l'ordonnance régionale prévoyant la mise sur pied de comités d'attribution indépendants.

S'il convient d'agir sur la quantité de l'offre publique et privée de logements abordables, il convient aussi de travailler à l'amélioration générale de l'habitat à Etterbeek. Le Collège souhaite, dans ce cadre, renforcer les moyens dédiés à la lutte contre l'insalubrité des logements et au respect des normes de sécurité. Il souhaite également être le moteur d'une politique renforcée en termes d'amélioration énergétique du parc des logements tant publics que privés en adéquation avec les objectifs environnementaux fixés par la Région bruxelloise.

De manière globale, la politique du logement poursuivra l'objectif de consacrer, sur le territoire de notre commune, l'article 23 de la Constitution en ce qu'il garantit, à chacun, le droit à un logement décent. En synergie avec le CPAS et les acteurs locaux du logement, le Collège entend renforcer les initiatives sociales et individuelles d'aide à la recherche d'un logement. Une attention particulière sera portée aux personnes sans domicile fixe dans le cadre de la dynamique régionale Housing First.

b) Priorités d'actions

1. Renforcer l'offre et la qualité des logements à finalité sociale

- Développement du parc de logements appartenant à la Régie foncière communale dans le cadre des projets de construction et de rénovation du CQD visant la création de 27 nouveaux logements à finalité sociale ;
- Développement du parc de logements gérés par l'AIS d'Etterbeek en poursuivant le dispositif de « bonus-loyer » adopté sous la précédente législature dans le but d'accroître l'offre de logements AIS sur le territoire de notre commune ;
- Appui à la politique de rénovation des logements vides appartenant au patrimoine de Log'iris dans le cadre des financements régionaux et des fonds propres de la société de logement avec l'objectif de rénover 135 logements sur les trois prochaines années ;
- Etablir un cadastre pour évaluer l'accessibilité dans les logements publics ;
- Poursuite des projets d'amélioration énergétique des logements sociaux avec l'objectif de peser prioritairement sur les charges des locataires par le remplacement des menuiseries extérieures et des systèmes de production de chaleur vétustes, l'isolation des toitures et le déploiement de panneaux photovoltaïques ;
- Renforcement de la collaboration entre la Mission locale pour l'Emploi et Log'iris, moyennant le soutien financier de la Commune, dans le cadre de projets de rénovation et d'isolation en vue d'accélérer la remise en location de logements sociaux ;

- En partenariat avec le service de l'Urbanisme, étude des possibilités afin d'assortir les « gros » projets privés de logements d'une charge d'urbanisme en faveur de la construction de logements à finalité sociale ou d'équipements collectifs ;
- En partenariat avec Log'iris et/ou le CPAS, lancement d'une étude de faisabilité visant la création de logements publics permettant le maintien à domicile de personnes âgées à faible revenus et leur accompagnement social et médical ;
- Soutien aux projets qui tendent à renforcer la mixité sociale au sein des logements publics par un renforcement des initiatives mises en place par le Programme de Cohésion Sociale (PCS) et par le lancement d'un appel à projets vers les publics concernés ;
- Soutien aux nouvelles formes d'habitats (logements de transit, habitats groupés, intergénérationnel, etc.)

2. Renforcer l'offre de logements moyens

- Évaluation et renforcement du mécanisme d'abattement communal du PRI afin de soutenir plus efficacement les ménages qui acquièrent leur premier logement ;
- Construction de 48 premiers logements moyens sur le site des Jardins de La Chasse dont la vente se fera dans les conditions d'accès CityDev ;
- Lancement des études quant au devenir du site de l'actuel Hôtel communal en vue de permettre la mise en œuvre d'un projet mixte de construction de logements moyens à prix déterminé, de logements à finalité sociale et d'équipements collectifs ;

3. Renforcer la lutte contre les logements inoccupés

- Acquisition d'un logiciel informatique permettant de croiser diverses données, issues de divers services et/ou opérateurs, afin d'identifier plus efficacement les logements manifestement ou présumés inoccupés et de sanctionner leur inoccupation ;
- Évaluation et renforcement des synergies entre les inspecteurs de quartier et les gardiens de la paix en vue d'identifier les logements inoccupés ;
- Signature d'une convention organisant une collaboration entre la commune et la Cellule régionale des logements inoccupés dans le cadre de l'application de la réglementation en vigueur ;
- Dans les cas de refus, sans raison valable, de mettre fin à l'état d'inoccupation d'un logement, exercice par les acteurs locaux concernés du droit de gestion publique ;
- Maintien de la prime communale à l'installation d'un accès séparé pour les logements vides situés au-dessus d'un commerce ;

4. Renforcer la lutte contre les logements insalubres ou non-conformes

- Réorganisation du service de l'Observatoire du logement en vue, notamment, de renforcer sa capacité technique à prévenir, constater et résorber les problèmes de salubrité et de sécurité

qui peuvent conduire l'autorité administrative à ordonner la réalisation de travaux et/ou l'interdiction de mettre en location un logement non conforme ;

- Dans ce cadre, engagement d'un conseiller énergie pour compléter l'expertise de l'Observatoire du logement dans le diagnostic de problématiques (humidité, isolation, équipements) qui peuvent compromettre la salubrité d'un logement ;
- En partenariat avec le CPAS, renforcement des possibilités de relogement précaire des personnes visées par un arrêté d'évacuation de leur logement en raison de son inhabitabilité (logements de transit, commodats, etc.) ;
- En partenariat avec la Zone de police, formation des inspecteurs de quartier afin qu'ils puissent être attentifs aux indices d'inhabitabilité d'un logement lors de leurs visites domiciliaires ;
- Renforcement de l'accompagnement des propriétaires d'un logement insalubre dans le cadre d'une convention à conclure avec un opérateur, tel que l'asbl Habitat & Rénovation, mais aussi de l'information sur la prise en gestion du bien par une AIS, les primes existantes, etc ;
- Lancement de campagnes d'inspection inopinées eu égard, par exemple, à l'année de construction des logements ou à des indices extérieurs d'inhabitabilité ;
- Sensibilisation du public quant aux missions de l'Observatoire du logement ;

5. Renforcer les synergies entre les divers acteurs du logement à finalité sociale

- Poursuite des missions du Guichet Unique pour le Logement en termes d'informations des usagers quant à l'offre de logements à finalité sociale à Etterbeek, aux modalités d'inscription, etc ;
- Poursuite des réunions mensuelles, sous l'égide du Guichet Unique pour le Logement, des acteurs du logement à finalité sociale (Log'iris, CPAS, AIS, Régie foncière, commune) afin de renforcer l'échange d'informations et de dégager ensemble les possibilités de réponse aux urgences sociales en terme de recherche de logement ;
- Lancement d'un projet-pilote d'inscription unique (Log'iris, AIS, Régie foncière) auprès de chacun des acteurs du logement à finalité sociale etterbeekoise ;

6. Renforcer l'hébergement d'urgence ou en faveur de certains publics

- Lancement au sein de l'AIS d'un projet dédié au relogement et à l'accompagnement des femmes victimes de violences conjugales et/ou intrafamiliales ;
- En collaboration avec le CPAS, création de nouveaux logements de transits permettant de répondre rapidement, de manière provisoire, à des situations d'urgence sociale ;
- Collaboration des acteurs du logement à finalité sociale dans le cadre du programme Housing first en vue de permettre le relogement rapide et définitif des personnes vivant dans la rue. Notons également que la mise sur pied d'un projet pilote visant à créer du logement modulaire et autre, dans le but de reloger des sans-abris, sera étudiée dans les trois prochaines années sous réserve d'un subventionnement par la Région ;
- Poursuite des efforts communaux en termes d'ouverture d'un chauffoir de nuit afin d'offrir un refuge et un hébergement pour les personnes sans-abri en période de grand froid ;

7. Lutter contre l'exode de la classe moyenne etterbeekoise

- Lancement d'une étude académique afin d'identifier, à Etterbeek, les principales causes et surtout les politiques envisageables afin de lutter plus efficacement contre l'exode de la classe moyenne ;
- Intégrer la politique du logement dans une réflexion globale, soumise à étude extérieure, liée au développement de la démographie communale et aux besoins en termes d'infrastructures et de fonctions de la ville ;

3. COORDINATION DES GRANDS PROJETS ET DU CONTRAT DE QUARTIER DURABLE

a) Philosophie

A l'instar de la précédente législature, le Collège poursuivra la réalisation de projets majeurs à l'échelle de notre commune ou de quartiers de celle-ci. D'autres projets d'ampleur seront entamés au cours des six prochaines années. Ces grands projets, vu leur ampleur et la diversité des acteurs nécessaires à leur mise en œuvre, mobiliseront plusieurs membres du Collège.

En effet, les processus de participation précéderont et accompagneront les choix de la Commune, les services de l'Urbanisme, des Travaux publics, de la Mobilité, notamment, participeront à leur mise en œuvre, sans préjudice de l'intervention des services concernés par la prise en gestion de ces nouvelles infrastructures et installations.

En raison de l'importante transversalité des Grands projets, la coordination de ceux-ci est confiée au Bourgmestre. Il veillera, dans ce cadre, à la concertation et à l'implication des services compétents.

b) Priorités d'actions

1. Projets de revitalisation urbaine

- Poursuite et achèvement du contrat de Quartier Durable « Chasse-Gray » dont l'exécution est confiée au service des travaux. Les projets en cours visent, notamment, la création de logements à finalité sociale, la restauration du Jardin Hap, de l'Orangerie et de la Maison Hap, la création d'une nouvelle crèche, d'une maison des enfants, d'une ludothèque et d'une salle polyvalente (volet Intergénération), etc. Il permettra également la transformation du site Toby qui accueillera, notamment, l'épicerie sociale et le vestiaire social du CPAS.
- Élaboration et soumission, auprès des autorités régionales, d'un nouveau projet contrat de Quartier Durable « Chasse-Casernes » dont l'exécution serait confiée, en cas d'obtention, à l'Échevin compétent (*voir chapitre contrat de Quartier Durable*).
- Poursuite et achèvement, dans le cadre du programme régional Politique de la Ville, du projet de réaménagement des abords des logements sociaux de la rue Général Henry dont l'exécution est confiée à l'échevin de la mise en œuvre du CQD et de la Politique de la Ville et à la société Log'iris. Ce projet vise, notamment, la réfection de la voirie dans la

prolongation de la promenade Hippolyte Rolin, la création d'espaces verts et d'un jardin participatif, la rénovation d'une salle communautaire, l'installation d'un local dédié aux jeunes et d'autres équipements collectifs. Dans le cadre d'un subside obtenu par Log'iris, deux plaines de jeux viendront compléter le projet de réaménagement. Dans le courant de l'année 2019, la Commune obtiendra un droit de superficie sur les abords des logements de la société Log'iris.

- La démarche de collaboration avec la Région sera poursuivie en vue d'un réaménagement de la place Saint-Pierre. De nouveaux projets ayant l'ambition de valoriser et d'améliorer la vie des quartiers mobiliseront le Collège en tenant compte des attentes des habitants, à l'instar du projet de réaménagement de la place Van Meyel en parallèle de la création d'un nouveau lieu de culte.

2. Projets de nouveaux quartiers

- Poursuite et achèvement du projet des Jardins de La Chasse sur lequel se dresse actuellement le nouveau centre administratif communal (commune, police, CPAS). Celui-ci verra également la construction de 200 nouveaux logements dont 48 logements moyens à prix conventionné, d'une crèche communale, d'un funérarium non confessionnel et de la Maison de la Participation.
- Études sur le devenir du site de l'actuel Hôtel communal où le Collège manifeste l'ambition de permettre l'émergence de quelques 200 logements moyens et au moins 10% à finalité sociale, d'une nouvelle polyclinique de jour et d'une Maison de l'Emploi. Une étude de faisabilité sera initiée dans les premiers mois de la législature.
- Une étude quant à l'opportunité d'étendre la trémie Demany sera initiée.
- L'avenir du site de l'ancienne clinique Léopold ainsi que celui de l'actuel bâtiment ING aux Cours Saint-Michel seront étudiées avec pour objectif entre autres, en matière d'urbanisme, d'assurer la mixité des fonctions.

4. URBANISME

a) Philosophie

La densification du bâti est un phénomène qui connaît une croissance exponentielle en région bruxelloise. Malgré la pression immobilière, la Commune d'Etterbeek défend le maintien d'un urbanisme à dimension humaine, offrant une place importante aux familles, un cadre de vie agréable à l'ensemble des habitants et favorisant une installation pérenne.

Afin de défendre ces principes, la Commune s'est dotée d'un Plan communal de développement. Dans la lignée de celui-ci, un travail sur la réalisation de nouveaux Règlements Communaux d'Urbanisme spécifiques ou zonés sera entrepris afin d'apporter une attention toute particulière à la lutte contre la subdivision des immeubles, à la qualité du bâti, à la protection des intérieurs d'îlots et à la convivialité des espaces publics. Ces règlements apporteront un complément en lien avec les particularités urbanistiques etterbeekoises au Règlement Régional d'Urbanisme dont la refonte est prévue pour 2019.

b) Priorités d'actions

- L'accent sera mis sur la sensibilisation de la population au patrimoine tant visible de l'espace public (portes d'entrée de qualité, châssis travaillés et garde-corps en fer forgé...), qu'intérieur au bâtiment (cheminées, éléments de décor...). Sa préservation et surtout sa restauration seront une priorité. A cette fin, des actions visant à mettre en évidence le patrimoine d'Etterbeek seront organisées ;
- Le service travaillera par ailleurs en étroite collaboration avec l'Observatoire du logement, dans la lutte contre la division excessive des logements, la lutte contre les marchands de sommeil et dans la lutte contre les immeubles abandonnés avec le service du recensement complémentaire. Il adaptera également le règlement existant pour combattre plus efficacement le phénomène des commerces vides ;
- Le projet de ré-urbanisation du site des Jardins de la Chasse est entré dans sa phase de réalisation. Le service de l'urbanisme encadrera tous les aspects urbanistiques de ce projet majeur, et en particulier du futur Centre Administratif, qui conduira à la relance du quartier de la Chasse. Une réflexion sera menée sur la planification et l'urbanisation de grands sites en milieu urbain : le site de l'actuelle maison communale, le site de l'ancienne Clinique Léopold, et le site du Cours Saint-Michel dans le but d'assurer la mixité des fonctions. Ces réaménagements sont l'occasion de recréer des liens entre quartiers d'habitation ainsi que de mettre l'accent sur la mobilité douce, les commerces et services de proximité ;
- Faciliter et accélérer les démarches administratives sont une priorité. Une dématérialisation accrue des dossiers permettra un accès rapide et facile des citoyens à toute information sur le bâti etterbeekois. Nous veillerons toujours à accompagner et informer au mieux les citoyens tant via le guichet de l'urbanisme que via la prise de rendez-vous et l'organisation de séances d'information. Dans ce but, nous veillerons à développer les compétences des agents au moyen de formations tant sur les outils mis à notre disposition, que les aspects réglementaires, et en particulier les modifications du Cobat (Code bruxellois de l'Aménagement du Territoire) ;
- De plus, afin d'offrir une plus large disponibilité horaire pour les actes administratifs simples (dépôt et retrait de documents, d'affiches d'enquête, de copies de plans...), un guichet rapide sera mis en place en collaboration avec d'autres services communaux ;
- Les réunions d'information, dans le cadre des enquêtes publiques, seront renforcées et systématisées pour tous les dossiers d'une certaine importance. Dans le but d'informer les citoyens au mieux et de les aiguiller efficacement dans leurs démarches, le service optimise ses procédures en collaboration avec les autres services communaux ;

Revitalisation urbaine

5. REVITALISATION URBAINE

Le Contrat de Quartier Durable (CQD) « Chasse-Gray » est un projet de **revitalisation urbaine** piloté par la commune d'Etterbeek. Le CQD comporte des opérations concernant le logement, les infrastructures, les espaces publics, l'environnement, la cohésion sociale et le socioéconomique.

Le périmètre concerné est délimité par le carrefour de la Chasse, l'hôtel communal, la place Jourdan et le pont du Gerموir.

La mise en œuvre du CQD s'étale de 2015 à 2020, les travaux devant commencer au plus tard début 2019 et se terminer avant fin 2020. Ces délais sont contraignants et conditionnent l'octroi des subsides CQD.

1. Actions / réalisations envisagées par votre service entre 2019 et 2021

La période 2019-2021 verra la mise en œuvre et la fin des travaux du CQD.

Progressivement, les logements du CQD seront mis en location par la Régie Foncière communale. Il s'agit de maximum 25 nouveaux logements, allant du studio au logement de quatre, qui sont une réponse aux risques de dualisation socioéconomique dans le quartier.

Conformément à la législation en vigueur sur les CQD, tous ces logements sont dits « assimilés à du logement social ». Ils seront donc tous mis en location, conformément à des règles d'attribution et à des loyers qui tiennent compte des revenus des candidats locataires, soumis à une tutelle de gestion régionale et à des prescriptions en matière de baux qui garantissent une occupation sur le long terme par des personnes plus précarisées.

En outre, les nouvelles infrastructures du CQD entreront progressivement en exploitation au cours de la période 2019-2021. Une note d'orientation sur la gestion des futures infrastructures du CQD a déjà été adoptée par le Collège des Bourgmestres et Echevins et a été discutée lors de deux Commissions de Quartier (CoQ), en juin 2017 et en juin 2018.

Les principales infrastructures concernées sont les suivantes :

Lieu	Description	Mise en exploitation (prévision)
<i>Toby (Louis Hap 2-6)</i>	<i>Epicerie sociale + vestiaire social + espace polyvalent</i>	<i>2022</i>
<i>Maison Hap (Wavre 508)</i>	<i>Cuisine participative + local environnement + locaux de réception au rez-de-chaussée + autres locaux</i> <i>Carrefour des Régions : favoriser la mixité, la cohésion sociale et la participation à la vie locale, en développant des activités</i>	<i>Début 2021</i>

	<i>qui mettent en valeur les régions et les pays du monde représentés par la population très cosmopolite du quartier (expos, musique, conférences, tables de conversation, cours de langue, cuisine)</i>	
<i>Orangerie (Wavre 510)</i>	<i>salle polyvalente et ses annexes (vestiaire, sanitaires...) + petit Horeca + cuisine de réchauffé</i> <i>Activités prioritairement axées sur la mixité, la cohésion sociale et la participation à la vie locale</i>	<i>Début 2021 au plus tard</i>
<i>Jardin Hap (Wavre 510 – partie Lorfor)</i>	<i>Potager urbain avec dispositifs connexes : poulailler, verger, compost, rucher...</i>	<i>Printemps 2020</i>
<i>Salle polyvalente Intergénération (Auderghem 219 – ancien théâtre Yvan Baudouin)</i>	<i>Grande salle polyvalente et ses annexes (lobby, vestiaire, sanitaires...)</i> <i>Orientation « scénique » (théâtre, musique, danse, répétitions, fêtes...). Utilisations récurrentes par l'école Les Carrefours et par l'Académie Jean Absil. Aussi ouvert à d'autres utilisateurs.</i>	<i>Été 2019</i>
<i>Maison des Enfants (Auderghem 233 – rez-de-chaussée)</i>	<i>Halte-accueil + Espace Familles + espaces polyvalents</i>	<i>Automne 2019</i>
<i>Nouvelle ludothèque (Préau 24)</i>	<i>Ludothèque + espace mezzanine polyvalent. Orientation « ludique ».</i>	<i>Début 2019</i>
<i>Crèche (Auderghem 221)</i>	<i>Crèche ONE pour 25 enfants</i>	<i>Début 2020</i>
<i>Jardin Beauport</i>	<i>Jardin public + potager urbain</i>	<i>Début 2019</i>

Sur base du diagnostic et du Programme du CQD Chasse-Gray, les principales orientations souhaitées pour les infrastructures sont les suivantes :

- Réduire la dualisation, favoriser la mixité et la cohésion sociale
- Favoriser la rencontre et l'émancipation des citoyens au sein d'infrastructures de qualité
- Viser directement et prioritairement les habitants du quartier, en stimulant leur participation active ou passive
- Traiter équitablement tous les habitants, tout en accordant une attention particulière aux publics en difficultés
- Mettre en œuvre une gestion et un plan financier sains et transparents, en vue de favoriser l'adhésion et garantir la pérennité des initiatives
- Viser la qualité, la pertinence et la cohérence des activités proposées dans les divers sites
- Veiller à une orientation écologique et durable

Dans l'avenir, nous envisageons de soumettre à la Région une candidature pour un nouveau CQD, si du moins l'occasion se présente (cela dépendra des appels à candidatures, des priorités régionales, ainsi que du contour des ZRU – Zones de Revitalisation Urbaines – qui sont établies par la Région et qui sont une condition nécessaire à l'obtention d'un CQD). A priori, ce nouveau CQD pourrait concerner le quartier « Chasse-Casernes »

Vu son expérience en revitalisation urbaine, le service CQD contribue également au projet de réaménagement des abords des logements sociaux de la rue Général Henry. Il s'agit principalement de refaire entièrement la voirie, d'installer une plaine de jeux, un local pour les

jeunes et un potager urbain, dans un souci de développement durable (mobilité douce, plantations, gestion des eaux, etc.). Ce projet s'étale de 2017 à 2022.

Le périmètre du CQD présente un caractère très cosmopolite, avec de nombreuses nationalités représentées. L'un des objectifs principaux du CQD est d'ailleurs de lutter contre la dualisation et de favoriser la multiculturalité et le vivre-ensemble. C'est ainsi que le service CQD s'est progressivement investi dans des réseaux internationaux et a obtenu trois subsides européens :

- Projet « CRISCO » : Favoriser l'implication de tous les citoyens dans la vie locale pour améliorer la cohésion sociale (volet action + volet réflexion). 10 partenaires européens. Durée du projet : de septembre 2017 à août 2019.
- Projet « APPROach » : vise à mieux accueillir et impliquer les citoyens européens mobiles (« expats ») dans la vie locale, grâce à des outils numériques en ligne. 7 partenaires européens. Durée du projet : d'avril 2018 à mars 2020.
- Projet « Stronger Together » : vise à lutter contre la radicalisation des pré-ados (10-12 ans) dans les écoles. 5 modules pédagogiques et un jeu de société numérique à créer. 6 partenaires européens. Durée du projet : de septembre 2018 à août 2020.

2. Moyens proposés

CQD Chasse-Gray :

Le CQD Chasse-Gray consiste en un subside (Région + Beliris + contribution communale minimale obligatoire) de plus de 14 millions d'euros. A ces montants s'ajoutent des subsides des Monuments et Sites (total estimé à 2,8 millions d'euros), de même que des fonds propres communaux (près de 6,5 millions d'euros), y compris pour des opérations associées ou complémentaires au CQD. Le grand total atteint ainsi presque 25 millions d'euros, à répartir sur la période d'exécution / mise en œuvre, qui s'étend de 2015 à 2020.

En ce qui concerne la mise en exploitation des futures infrastructures du CQD, les moyens proposés pour atteindre les objectifs sont notamment les suivants :

- Une gestion communale participative
- Des activités prioritairement pour et par les habitants, pour favoriser la mixité, la cohésion sociale et la participation à la vie locale
- Un traitement équitable de tous les habitants, avec une attention particulière aux publics en difficultés
- La qualité, la cohérence et la pertinence des activités proposées
- Une gestion (financière) saine et pérenne

La gestion financière des futures infrastructures du CQD vise un budget à l'équilibre, avec un solde à financer par la commune, principalement pour les frais de personnel (autant que possible avec mobilisation de personnel existant dans le cadre de restructurations, sans, ou avec un minimum de nouveaux engagements). Ces orientations sont indicatives et présentées sous réserve d'un examen de faisabilité (en cours) en ce qui concerne le budget et le personnel, qui sera soumis aux autorités compétentes. Ces orientations ne peuvent en aucune manière être considérées comme un engagement ferme et définitif de la part de la commune d'Etterbeek, contraignant ou opposable.

Réaménagement des abords des logements sociaux de la rue Général Henry :

L'opération est subsidiée par la Région bruxelloise à raison de 1.376.000 € (programme Politique de la Ville), avec un cofinancement de Log'Iris (100.000 €) et de la commune (500.000 € - estimation).

Projets européens :

- Projet « CRISCO » : Subside pour Etterbeek : 30.000 € (programme « Réseau de Villes ») ;
- Projet « APPROach » : Subside pour Etterbeek : 81.109€ (programme Droits, Egalité et Citoyenneté) ;
- Projet « Stronger Together » : Subside pour Etterbeek : 49.189 € (programme Erasmus+).

a) Philosophie

b) Priorités d'actions

La période 2019-2021 verra la mise en œuvre et la fin des travaux du CQD.

Progressivement, les logements du CQD seront mis en location par la Régie Foncière communale. Il s'agit de maximum 25 nouveaux logements, allant du studio au logement de quatre, qui sont une réponse aux risques de dualisation socioéconomique dans le quartier.

Conformément à la législation en vigueur sur les CQD, tous ces logements sont dits « assimilés à du logement social ». Ils seront donc tous mis en location, conformément à des règles d'attribution et à des loyers qui tiennent compte des revenus des candidats locataires, soumis à une tutelle de gestion régionale et à des prescriptions en matière de baux qui garantissent une occupation sur le long terme par des personnes plus précarisées.

En outre, les nouvelles infrastructures du CQD entreront progressivement en exploitation au cours de la période 2019-2021. Une note d'orientation sur la gestion des futures infrastructures du CQD a déjà été adoptée par le Collège des Bourgmestre et Echevins et a été discutée lors de deux Commissions de Quartier (CoQ), en juin 2017 et en juin 2018.

Les principales infrastructures concernées sont les suivantes :

Lieu	Description	Mise en exploitation (prévision)
<i>Toby (Louis Hap 2-6)</i>	<i>Epicierie sociale + vestiaire social + espace polyvalent</i>	<i>2022</i>
<i>Maison Hap (Wavre 508)</i>	<i>Cuisine participative + local environnement + locaux de réception au rez-de-chaussée + autres locaux</i> <i>Carrefour des Régions : favoriser la mixité, la cohésion sociale et la participation à la vie locale, en développant des activités qui mettent en valeur les régions et les pays du monde représentés par la population très cosmopolite du quartier (expos, musique, conférences, tables de conversation, cours de langue, cuisine)</i>	<i>Début 2021</i>
<i>Orangerie (Wavre 510)</i>	<i>salle polyvalente et ses annexes (vestiaire, sanitaires...) + petit Horeca + cuisine de réchauffe</i> <i>Activités prioritairement axées sur la mixité, la cohésion sociale et la participation à la vie locale</i>	<i>Début 2021 au plus tard</i>
<i>Jardin Hap (Wavre 510 – partie Lorfor)</i>	<i>Potager urbain avec dispositifs connexes : poulailler, verger, compost, rucher...</i>	<i>Printemps 2020</i>
<i>Salle polyvalente Intergénération (Auderghem 219 – ancien théâtre Yvan Baudouin)</i>	<i>Grande salle polyvalente et ses annexes (lobby, vestiaire, sanitaires...)</i> <i>Orientation « scénique » (théâtre, musique, danse, répétitions, fêtes...). Utilisations récurrentes par l'école Les Carrefours et par l'Académie Jean Absil. Aussi ouvert à d'autres utilisateurs.</i>	<i>Eté 2019</i>
<i>Maison des Enfants (Auderghem 233 – rez-de-chaussée)</i>	<i>Halte-accueil + Espace Familles + espaces polyvalents</i>	<i>Automne 2019</i>
<i>Nouvelle ludothèque (Préau 24)</i>	<i>Ludothèque + espace mezzanine polyvalent. Orientation « ludique ».</i>	<i>Début 2019</i>
<i>Crèche (Auderghem 221)</i>	<i>Crèche ONE pour 25 enfants</i>	<i>Début 2020</i>
<i>Jardin Beauport</i>	<i>Jardin public + potager urbain</i>	<i>Début 2019</i>

Sur base du diagnostic et du Programme du CQD Chasse-Gray, les principales orientations souhaitées pour les infrastructures sont les suivantes :

- Réduire la dualisation, favoriser la mixité et la cohésion sociale
- Favoriser la rencontre et l'émancipation des citoyens au sein d'infrastructures de qualité
- Viser directement et prioritairement les habitants du quartier, en stimulant leur participation active ou passive
- Traiter équitablement tous les habitants, tout en accordant une attention particulière aux publics en difficultés
- Mettre en œuvre une gestion et un plan financier sains et transparents, en vue de favoriser l'adhésion et garantir la pérennité des initiatives
- Viser la qualité, la pertinence et la cohérence des activités proposées dans les divers sites
- Veiller à une orientation écologique et durable

Dans l'avenir, nous envisageons de soumettre à la Région une candidature pour un nouveau CQD, si du moins l'occasion se présente (cela dépendra des appels à candidatures, des priorités régionales, ainsi que du contour des ZRU – Zones de Revitalisation Urbaines – qui sont établies par la Région et qui sont une condition nécessaire à l'obtention d'un CQD). A priori, ce nouveau CQD pourrait concerner le quartier « Chasse-Casernes »

Vu son expérience en revitalisation urbaine, le service CQD contribue également au projet de réaménagement des abords des logements sociaux de la rue Général Henry. Il s'agit principalement de refaire entièrement la voirie, d'installer une plaine de jeux, un local pour les jeunes et un potager urbain, dans un souci de développement durable (mobilité douce, plantations, gestion des eaux, etc.). Ce projet s'étale de 2017 à 2022.

Le périmètre du CQD présente un caractère très cosmopolite, avec de nombreuses nationalités représentées. L'un des objectifs principaux du CQD est d'ailleurs de lutter contre la dualisation et de favoriser la multiculturalité et le vivre-ensemble. C'est ainsi que le service CQD s'est progressivement investi dans des réseaux internationaux et a obtenu trois subsides européens :

- Projet « CRISCO » : Favoriser l'implication de tous les citoyens dans la vie locale pour améliorer la cohésion sociale (volet action + volet réflexion). 10 partenaires européens. Durée du projet : de septembre 2017 à août 2019.
- Projet « APPROach » : vise à mieux accueillir et impliquer les citoyens européens mobiles (« expats ») dans la vie locale, grâce à des outils numériques en ligne. 7 partenaires européens. Durée du projet : d'avril 2018 à mars 2020.
- Projet « Stronger Together » : vise à lutter contre la radicalisation des pré-ados (10-12 ans) dans les écoles. 5 modules pédagogiques et un jeu de société numérique à créer. 6 partenaires européens. Durée du projet : de septembre 2018 à août 2020.

3. Moyens proposés

CQD Chasse-Gray :

Le CQD Chasse-Gray consiste en un subside (Région + Beliris + contribution communale minimale obligatoire) de plus de 14 millions d'euros. A ces montants s'ajoutent des subsides des Monuments et Sites (total estimé à 2,8 millions d'euros), de même que des fonds propres communaux (près de 6,5 millions d'euros), y compris pour des opérations associées ou complémentaires au CQD. Le grand total atteint ainsi presque 25 millions d'euros, à répartir sur la période d'exécution / mise en œuvre, qui s'étend de 2015 à 2020.

En ce qui concerne la mise en exploitation des futures infrastructures du CQD, les moyens proposés pour atteindre les objectifs sont notamment les suivants :

- Une gestion communale participative
- Des activités prioritairement pour et par les habitants, pour favoriser la mixité, la cohésion sociale et la participation à la vie locale
- Un traitement équitable de tous les habitants, avec une attention particulière aux publics en difficultés
- La qualité, la cohérence et la pertinence des activités proposées
- Une gestion (financière) saine et pérenne

La gestion financière des futures infrastructures du CQD vise un budget à l'équilibre, avec un solde à financer par la commune, principalement pour les frais de personnel (autant que possible

avec mobilisation de personnel existant dans le cadre de restructurations, sans, ou avec un minimum de nouveaux engagements). Ces orientations sont indicatives et présentées sous réserve d'un examen de faisabilité (en cours) en ce qui concerne le budget et le personnel, qui sera soumis aux autorités compétentes. Ces orientations ne peuvent en aucune manière être considérées comme un engagement ferme et définitif de la part de la commune d'Etterbeek, contraignant ou opposable.

Réaménagement des abords des logements sociaux de la rue Général Henry :

L'opération est subsidiée par la Région bruxelloise à raison de 1.376.000 € (programme Politique de la Ville), avec un cofinancement de Log'Iris (100.000 €) et de la commune (500.000 € - estimation).

Projets européens :

- Projet « CRISCO » : Subside pour Etterbeek : 30.000 € (programme « Réseau de Villes ») ;
- Projet « APProach » : Subside pour Etterbeek : 81.109€ (programme Droits, Egalité et Citoyenneté) ;
- Projet « Stronger Together » : Subside pour Etterbeek : 49.189 € (programme Erasmus+).

E. Une commune vivante

1. ANIMATION

a) Philosophie

L'animation est constituée d'un ensemble d'actions dont les objectifs sont les suivants : renforcer le lien social, rompre l'isolement, créer de la convivialité dans les quartiers, accroître l'attractivité de la commune. Les activités organisées par le collège répondent à une volonté de privilégier des festivités visant à favoriser l'intergénérationnel, la mixité sociale et ce pour renforcer les liens entre les habitants.

Les activités sont pensées pour être accessibles à tous. Elles sont proposées à titre gratuit ou à un prix modique.

Nous voulons continuer à faire d'Etterbeek une commune où chacun se sent bien.

Pour se faire, nous souhaitons placer les trois prochaines années tant sous le signe de la continuité, en recherchant tout ce qui peut permettre d'améliorer encore les animations emblématiques, que sous le signe de la créativité, par des animations inédites.

b) Priorités d'actions

1. Animations phares

Le Collège souhaite mettre un place un processus de participation citoyenne afin d'améliorer encore ses « animations phares » et de permettre ainsi aux habitant.e.s de se sentir plus impliqués dans leur commune.

Nous souhaitons également profiter de ces nouvelles expertises pour poursuivre et accentuer les actions visant à mener une politique de développement durable pour permettre de réduire au maximum notre empreinte écologique.

I. Le marché médiéval

Les visiteurs y sont transportés le temps d'un week-end à l'époque du Moyen Age. Le public participant à cette activité est chaque année plus nombreux, en effet, ce sont quelques 100.000 visiteur.euse.s qui y ont été accueilli.e.s en 2018. La renommée de cet événement a largement dépassé les frontières etterbeekaises et contribue de ce fait à la notoriété de notre commune.

II. L'anniversaire de l'avenue de Tervueren

C'est une véritable aubaine pour les habitant.e.s de se réapproprier cette célèbre avenue. Le temps d'une journée, elle est interdite aux voitures et à tout autre véhicule motorisé. Le/la citoyen.ne peut non seulement s'y balader de manière conviviale mais il/elle peut également y découvrir le milieu associatif local, les mouvements de jeunesse, ... en tout plus de 250 stands sont présents sur un tronçon de 2,5 km allant du Cinquantenaire au Chien Vert.

Cet évènement est organisé en partenariat avec la commune de Woluwé-Saint-Pierre et chaque année le thème de la journée est différent et permet de mettre en exergue un fait marquant. En 2019, ce sera « le Tour de France ».

III. *Kid's day, Chasse aux œufs, Après-midi de Noël et fête des bébés*

Ce sont des festivités qui répondent à l'objectif de mixité sociale. Elles s'adressent aux plus jeunes des Etterbeekois et favorisent le contact entre leurs parents tout en leur permettant de tisser de nouveaux liens mais surtout elles permettent aux familles et notamment aux plus modestes d'offrir à leurs enfants des moments inoubliables.

IV. *Bal de la commune*

Le bal est un événement attendu par les habitant.e.s et les forces vives de la commune afin de se retrouver, le temps d'un soir, autour d'une soirée musicale des plus chaleureuses.

2. Identité des quartiers

De nombreux.ses habitant.e.s, appuyés par les associations et les commerçants locaux ont souhaités que nous organisions des activités spécifiques qui correspondent à la sociologie de leur quartier.

Evènements récurrents :

- Quartier Pervyse/Tervaele : organisation d'un concert de gospel
- Quartier Theux : aide logistique pour l'organisation de la Ducasse

Mais aussi à des évènements plus ponctuels tels que :

- Quartier Chasse : le service à organisé différentes animations pour rendre le quartier plus attirant pendant les travaux ;
- Place Jourdan : différentes animations vont être organisées en concertation avec les commerçants et les habitants pour l'inauguration de la nouvelle place ;
- Organisation d'activités citoyennes dans le cadre du contrat de quartier durable ;
- Son et lumière dans le quartier St Antoine ;
- Parade lumineuse chaussée de Wavre et animations culturelles et musicales dans le Parc Hap ;
- Concert de cover au Ranch ;

Une attention particulière sera portée à toute nouvelle demande. En effet, notre souhait est de donner une identité à chaque quartier en y développant un sentiment d'appartenance communautaire grâce à de nouvelles animations en adéquation avec les riverain.e.s.

3. Partenariat et soutien logistique et financier

Nous favorisons également les partenariats avec de nombreux acteurs locaux, régionaux et internationaux. Cela se traduit généralement par une aide logistique (mise à disposition de matériel ou de moyens humains) mais aussi parfois financiers.

Pour information, durant l'année 2018, le service animation a traité 733 dossiers de demandes diverses. Le service apporte notamment son soutien aux activités ponctuelles dans les quartiers.

Les demandes portent sur des autorisations pour occuper la voie publique (fermeture de rues, installation de panneaux de stationnement interdit, passage de cortèges, occupation des parcs communaux pour les événements d'envergure, etc.).

Nous avons eu de nombreux partenariats avec :

- les habitants

Organisation d'événements citoyens : fêtes des voisins, fêtes de quartier, flash mob, fermetures de rues....

- les associations de commerçants en lien avec le service des classes moyennes qui coordonne *Activités destinées à relancer les quartiers commerçants ainsi que pour relancer les associations de commerçants.*

- les mouvements de jeunesse, les asbl, les écoles, les clubs sportifs, ...

sollicitent souvent l'aide de la commune pour leurs diverses animations Ducasse pour tous, parade , carnaval, fancy-fair, ...

- les ambassades

collaboration avec les ambassades pour l'organisation d'événements :

Pologne, Bavière, Portugal, ...

- Les associations folkloriques et patriotiques

- Bruxelles-Environnement

pour des événements ponctuels porté par ces derniers comme la fête de l'environnement, le Brussels Game Festival ou pour des activités communes ou propre à Etterbeek

L'animation est un outil formidable de sensibilisation, d'expression et de rencontres qui permet à Etterbeek d'être une commune tournée vers l'avenir avec la préoccupation constante de promouvoir le vivre ensemble, la convivialité et l'esprit de village en ville.

2. CULTURE

a) Philosophie

Suite au nouveau décret 2013 des centres culturels, une analyse partagée a été réalisée et une auto-évaluation du centre culturel Senghor (CCS). Le but était de savoir si les besoins des habitant.e.s rencontraient l'offre socio-culturelle proposée, ceci dans une volonté de renforcer cette démocratisation de la culture. Nous nous servons de ces résultats pour améliorer notre politique socio-culturelle etterbeekoise.

Le centre culturel, les actions socio-culturelles, les écoles, les maisons de quartier et les lieux culturels sont des canaux que nous solliciterons pour la réalisation de nos objectifs.

Notre volonté au service de la culture est de favoriser l'accès à la culture pour tous.tes, utiliser la culture comme moteur de cohésion et d'échange. Nous sommes convaincus que même le/la plus démun.e a toujours quelque chose à donner, c'est sa culture.

La culture est un héritage et la diversité une richesse pour Etterbeek. Nous sommes convaincus qu'elle participe à la fois au rayonnement de la ville et à l'épanouissement de ses habitant.e.s.

Notre politique socio-culturelle tiendra compte d'une part des programmes Culturels de la région bruxelloise (en collaboration entre autre avec l'asbl Visit Brussels), et d'autre part des recommandations de la fédération Wallonie-Bruxelles (cf. contrat programme 2020-2024 du CCS), le tout en tenant compte des réalités Etterbeekoises.

b) Priorités d'actions

1. Soutenir les acteurs.trices culturels

L'accès à la culture le cœur de nos préoccupations. Nous favoriserons à ce titre le soutien aux artistes et le foisonnement créatif culturel sur le territoire communal, par l'accompagnement de divers projets culturels. Nous apporterons du soutien à la création. Nous proposerons la culture dans les rues. Celle-ci sera utilisée comme moteur de cohésion et d'échange, et aussi comme catalyseur des réflexions (représentation théâtrales ou cinématographique sur la radicalisation, le harcèlement sexuel, l'homophobie, les discriminations etc...).

Nous trouvons nécessaire de renforcer la culture dans les écoles.

Nous avons un partenariat avec l'asbl Visit Brussels pour la diffusion des activités culturelles Etterbeekoises à l'échelle nationale et nous recevons à l'été 2019 « Le Tour de France », ce qui nous permettra via cet événement sportif, de faire rayonner la culture etterbeekoise.

2. Soutenir les institutions culturelles etterbeekoises

Le soutien communal au futur contrat programme 2020/2024, une tripartite entre la Fédération Wallonie Bruxelles (FWB), le centre culturel Senghor et la commune d'Etterbeek a été marqué par la validation du dossier de demande de reconnaissance au Conseil Communal du 17 décembre 2018. Ceci montre clairement un engagement plus marqué de notre commune en matière socio-culturelle et une volonté de collaboration plus étroite entre les acteur.trice.s de ce secteur.

3. Le parcours d'artistes etterbeekoises

Le Parcours d'Artistes Etterbeekoises (PAE) met en avant les 2 premiers axes, lieux culturels et acteurs culturels. Suite à la réussite de la 3ème édition du Parcours d'artistes, celui-ci a connu une

évolution du nombre de participant.e.s (de 100 à 200 artistes), venant d'Etterbeek et d'ailleurs. Le Multiculturalisme et la mixité sont les mots clés de ce dernier.

Un comité d'expert.e.s mis en place, comité du PAE, l'organise en collaboration avec le service de la culture. 2019 sera une année d'évaluation permettant d'améliorer les imperfections et de donner du temps aux artistes de se renouveler. Nous soutiendrons tous.tes les artistes dans leur démarche artistique afin qu'ils soient, grâce aux dispositifs mis en place, mieux visités et appréciés par chacun. Nous mettrons d'ailleurs en place la 4^{ème} édition de Parcours d'Artistes 2020.

C'est donc devenu un évènement incontournable qui offre une vitrine aux artistes et met la lumière sur les institutions etterbeekoises le temps d'un week-end. Durant ce moment, des nombreux échanges et démonstrations artistiques permettent d'une part de créer des liens durables entre habitant.e.s et d'autre part entre les structures culturelles et entre les lieux d'expressions de la créativité.

C'est un moment en somme où la culture sort de ses murs et les habitants s'approprient leurs lieux culturels. Certaines personnes découvrent pour la première fois le Senghor ou la maison CAUCHIE ou encore l'Atelier 210 ou le plateau 96. C'est également à cette occasion que les artistes et commerçant.e.s se rencontrent.

Nous continuerons d'ailleurs à œuvrer pour que ce parcours devienne un des évènements importants de l'univers culturel bruxellois ; la collaboration avec l'asbl Visit Brussels sera à ce titre poursuivie et permettra le rayonnement du PAE au-delà des frontières de la Commune.

4. La gestion de l'Espace « Entrée libre »

Nous poursuivons l'organisation d'expositions dans le hall de notre maison communale baptisé « Espace entrée libre ». Nous y accueillons, des jeunes talents et des moins jeunes. Toutes les disciplines seront représentées (peinture, sculpture, photographie, gravure, lithographie, BD, etc.) Nous accueillons aussi des artistes de renom.

Les expositions s'orientent autour des thèmes contemporains (la journée internationale du droit des femmes, le mois de solidarité, notre académie « Constantin Meunier », nos ainé.e.s mis à l'honneur, les artistes du CPAS, l'expo cent visages etc.). Un jury composé de professionnels des arts se prononce comme chaque année sur la programmation de celle-ci. La moyenne est de 8 expositions individuelles et deux collectives par an.

5. La collaboration entre les lieux culturels

La politique culturelle globale passe par cette collaboration entre les lieux culturels et le service de la culture, plaque tournante de ces échanges. Le parcours d'artiste est le weekend où ces échanges sont au paroxysme. Il sera réédité en 2020.

6. L'accès à la culture pour tous.tes

- Via les expositions gratuites dans l'espace entrée libre de la commune permettant un contact direct entre la population et le monde de l'art et offrant une visibilité aux artistes etterbeekoises.

- En concertation avec le CPAS, nous proposerons un nombre limité de tickets gratuits pour le public précarisés pour les spectacles d'intérêt publics et d'éducation permanente.
- Au Senghor, il existe une médiation culturelle permanente avec les établissements scolaires. Qui permet d'amener davantage de plus jeunes dans les lieux culturels. La clôture des 30 ans du Senghor sera l'occasion de renforcer cette collaboration avec la maison des jeunes et les écoles secondaires. En toute transversalité avec les autres services.
- Les projets de la FWB, comme « la culture à de la classe » permettent d'apporter la culture dans les écoles pour que les élèves se familiarisent dès le plus jeune âge avec l'offre culturelle. Nous soutiendrons encore plus ces démarches en leur donnant une meilleure visibilité sur le territoire communal.
- Avec l'accord des services, nous renforcerons les coopérations entre les maisons de quartier, la maison des jeunes et les centres culturels et sportifs pour favoriser les échanges.
- La poursuite d'une intervention financière dans les prix d'accès aux événements culturels, permettra aux personnes précarisées de pouvoir ainsi profiter de ces avantages en fonction de leur choix.
- Nous prévoyons d'organiser avec des spécialistes des visites guidées dans les musées. Ces visites seront proposées également aux écoles.
- Cette année nous prévoyons les visites des élèves de l'enseignement artistique et spécialisés dans les coulisses des spectacles.
- Le succès de la participation des cliniques Saint-Michel à notre parcours d'artistes nous amène à encourager la présence de la culture dans les hôpitaux.
- Un partenariat avec la maison de jeunes la clef et le centre culturel d'Etterbeek existe dans le cadre du festival Sound of Etterbeek. Nous proposerons d'adjoindre d'autres Asbl de jeunes (décrochage et accrochage scolaire) de la ville d'Etterbeek pour atteindre ceux qui ne fréquentent pas les lieux culturels.
- Enfin nous nous associerons aux activités d'intégration des primo-arrivant.e.s et des migrant.e.s par les échanges culturels.
- La création d'une Boite à idée culturelle mise à la disposition au service de la culture est également prévue.
- Un autre projet à l'étude sera la nomination d'ambassadeurs des échanges culturels.

7. La culture dans les rues

En accord avec les services concernés, nous poursuivrons plusieurs projets participatifs permettant ainsi d'apporter la culture à proximité des foyers les plus démunis :

- Le projet Babelaer : fresques d'écritures urbaines (pont du gerموir, Rue Louis Hap, home Beauport, Place Saint-Antoine et Pivot..).

- Le festival Maestrom de poésie en rue, lecture dans les parcs, dure désormais une semaine et est devenu un rendez-vous incontournable de la poésie. Il est gratuit et accessible à tout âge, il permet d'avoir accès à la culture en dehors des cadres traditionnels. Notre service y est associé depuis plus de 6 ans et continuera de l'être.
- Durant les prochaines années nous recevrons la vitrine pour artistes Etterbeekoïses durant 4 week-end.
- Le Collège étudiera l'éventualité d'implanter une activité socio-culturelle permanente au quartier de La Chasse. Sous réserve des moyens budgétaires disponibles.

Toutes ces activités se feront dans un but de démocratisation de la culture et pour faire connaître la richesse artistique de notre commune.

8. Le soutien à la création

- Compte tenu du statut précaire des artistes, il est nécessaire de leur apporter un soutien.
- Nous poursuivons la mise en relation des opérateurs.trices culturels entre eux. Nous organisons des rencontres afin d'échanger les expériences, les difficultés, les bonnes pratiques, créer des nouveaux défis et de nouveaux partenariats.
- Nous collaborons également avec nos centres d'expression et de la créativité comme Plateau 96 et ateliers côté cours.
- Nous collaborons avec le service de la Culture néerlandophone.
- Nous soutenons les artistes etterbeekoïses et les étudiant.e.s des académies en favorisant la programmation de leurs événements dans nos lieux ou espaces communaux, la diffusion de l'information par nos canaux ou par des subsides.
- Nous soutenons et accompagnons les artistes au chômage ou émargeant du CPAS (sortie de Dvd, expo, atelier de danse etc.)
- Nous soutenons les jeunes créateurs de nouveaux spectacles ou exposition (la compagnie des culottés, le collectif tête bêche par exemple).
- Nous renforçons les programmations culturelles en lien avec les diversités et le vivre-ensemble quels que soient l'origine, l'âge, les convictions religieuses/philosophique, le genre, l'identité de genre et l'orientation sexuelle.

9. La journée multiculturelle

Nous souhaitons renouveler cette activité transversale au moins une fois par an. Elle a déjà rencontré un grand succès permettant en une journée des rencontres. C'est un lieu d'échanges d'expériences entre associations, d'enrichissement culturel au sein de cette commune multiculturelle par essence.

Nous souhaitons continuer à participer aux journées des tables rondes du réseau culturel européen LIKE.

10. La poursuite du café citoyen

L'expérience du café citoyen existe déjà mais doit être poursuivie et nécessite une plus grande collaboration entre nos services. Ces cafés sont des lieux d'expression socio-culturelle ouverts à tous et permettent aux habitants de se réapproprier leurs lieux culturels conformément au nouveau décret des centres culturels. Les cafés peuvent être mobiles d'un lieu culturel à l'autre et d'une fréquence variable. Nous en organiserons 2 à 4 par an.

11. L'utilisation de la culture comme catalyseur de réflexion sur des problématiques actuelles

Les thèmes retenus sont nombreux. Nous pouvons citer entre autres :

- L'homophobie, festival Massi Madi
- La lutte contre la radicalisation avec l'Asbl itinérance, le cas échéant avec le service de la prévention.
- Le harcèlement sexuel (atelier côté court), le cas échéant avec le service de la prévention
- Conférence sur la décolonisation des mentalités
- Soutien pour le spectacle « Pas un regard en arrière » contre la violence faites au femme, etc.)
- Le spectacle elles tournent sur l'égalité des genres en collaboration avec les services égalité homme femme.

12. Les projets du Senghor et des institutions culturelles

Sur le plan socioculturel, le centre culturel Senghor est notre outil par excellence pour le développement de la politique sociale et culturelle de notre commune. Nous continuerons à privilégier la collaboration avec les associations locales. Nos lieux culturels doivent devenir des véritables maisons de la vie culturelle qui favorisent une ouverture sur l'extérieur et permettent aux artistes d'échanger avec les habitant.e.s et avec le milieu scolaire.

Nous proposons d'affecter à la culture des lieux inoccupés en concertation avec l'ensemble des services concernés par ce type de demande, aussi bien publics que privés (bâtiment, espace en plein air etc...) et les convertir en lieu culturel, studios d'enregistrement, ateliers d'artistes, salles d'expositions temporaires lieux d'activités, résidence d'artiste, en occupation précaire.

Nous développerons un projet culturel et public au sein des chantiers urbains. Nous continuerons à travailler à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite dans les lieux culturels etterbeekois en lien avec les services concernés.

Par ailleurs, plusieurs projets seront poursuivis :

- Au Senghor, des projets transversaux tels que Kojo seront renouvelés et étendus (avec les académies, le secteur associatif et le CPAS).
- Les apéros des solidarités seront à nouveau soutenus
- Le programme des 30 ans du Senghor et la clôture sera l'occasion de confirmer les ponts entre structures culturelles.
- La collaboration entre le service de la culture sera plus active avec le centre culturel Senghor, plateau 96, atelier 210, le petit chaperon rouge, la maison Hap rénovée et la culture néerlandophone. Plusieurs projets d'exposition ou musicaux sont prévus à cet effet.
- La demande d'espaces créatifs, d'ateliers ou de résidence d'artiste étant très importante sur notre territoire, nous aimerons pouvoir permettre aux artistes de profiter des futurs espaces polyvalents résultants du CQD chasse Gray.

13. La galerie virtuelle

Ce projet reste à réaliser. Il nous permettra de pérenniser les œuvres passées et de conserver cette partie du patrimoine culturel etterbeekois, de créer une vitrine permanente pour nos artistes.

14. La guide socio-culturel

Nous collaborerons à nouveau avec le service de la culture néerlandophone sur la faisabilité de réactiver le guide socio-culturel.

15. Le soutien à la bibliothèque Hergé

Le réseau des bibliothèques francophones a, quant à lui, redéfini ses priorités et multiplie les activités : lecture dans les crèches, les parcs, organisation de ciné-clubs, de rencontres littéraires ou de conférences. Un travail de fond est actuellement en œuvre et se poursuivra avec le secteur de l'alphabétisation et des partenariats seront engagés afin de promouvoir la lecture. Avec notamment la création des bibliothèques ambulantes (book box) dans les espaces publics (parc, maison communale...).

Nous travaillerons également sur le développement des collections en langues étrangères afin de répondre aux demandes d'un public etterbeekois cosmopolite. La numérisation de la bibliothèque doit être envisagée. Sous réserve des moyens budgétaires disponibles.

3. PME ET CLASSES MOYENNES

a) Philosophie

L'entrepreneur.e est trop souvent confronté.e à un sentiment de solitude dans ses démarches, que celles-ci soient ante ou post-crédation de son entreprise. Pour tenter de répondre à cela, le département Classes Moyennes de la commune d'Etterbeek a pour vocation première l'appui aux entrepreneur.e.s, par l'information, le guidage et l'accompagnement dans leurs démarches effectuées auprès de l'administration communale. Nous participons également à de nombreux

projets sur le long terme en partenariat avec différents organismes permettant l'amélioration générale du tissu économique etterbeekois. L'importance donnée au soutien des commerces de proximité et de quartier dans une perspective de durabilité constituera un axe fort de la législature.

b) Priorités d'actions

1. Poursuivre les actions récurrentes et les améliorer de manière qualitative:

- L'accompagnement des candidat.e.s qui souhaitent s'installer comme commerçant.e.s et aux entrepreneur.e.s installé.e.s.
- Un soutien administratif et logistique aux associations de commerçants afin de les aider à pérenniser et à organiser des activités permettant d'animer leur quartier.
- Afin de renforcer les liens entre les commerçant.e.s, poursuivre l'organisation du club des entrepreneurs tous les trois mois.
- Continuer nos collaborations avec différents projets jugés pertinents pour le développement des entrepreneur.e.s etterbeekois.e.s. Nous travaillons notamment avec HUB Brussels sur deux projets (l'Auberge espagnole et le projet *Think Innovated Development*).
- Le service va continuer à s'investir activement au sein de l'ASBL entreprendre à Etterbeek en participant aux réunions de l'ASBL et en apportant un soutien organisationnel, logistique et administratif. A travers cette association, nous organisons : des formations gratuites pour les commerçants, un projet avec les artisan.e.s etterbeekois.e.s, et un accompagnement à la création d'entreprises.

2. Elaboration de nouveaux projets :

- Visite sur le terrain afin d'analyser avec les commerçant.e.s quels sont leurs demandes et problèmes. Cela nous permettra de dresser une liste complète des différents besoins rencontrés par les entrepreneur.e.s etterbeekois.
- Accompagner la création de deux nouvelles associations de commerçants : l'une à la Place Jourdan et l'autre rue de l'Escadron.
- Analyse de la faisabilité de l'aménagement du rez-de-chaussée des Cliniques du parc Léopold pour créer des « Halles ».
- Participation à la mise en place d'une intercommunale des services commerces.
- Mise à jour de la base de données conformément aux nouvelles réglementations RGPD.
- Utilisation des nouvelles technologies et des réseaux sociaux pour promouvoir les commerces.
- Création d'un cadastre permettant une cartographie des espaces commerciaux de la commune.
- Lancement d'une étude avec *HUB Brussels* sur le marketing afin de valoriser les commerces de proximité et de favoriser le rapatriement des commerces sur Etterbeek.
- Etoffer la diversification des commerces en privilégiant notamment les commerces d'économie locale et l'arrivée de magasins bio.

- Afin d'augmenter le respect des règlements sur les jours et les heures d'ouvertures des petits commerces, ceux-ci vont être clarifiés.
- Aider les commerçant.e.s à s'adapter au mieux à l'arrivée de la nouvelle maison communale dans leur quartier (en partenariat avec le projet « *Résilience Retail for Brussels* »).
- Lutter contre les cellules commerciales vides.

4. ACADÉMIES

Les académies sont des lieux à la fois culturels, artistiques, éducatifs et sociaux pour les jeunes et les moins jeunes. Des foyers de mixité dans la ville où la musique, la danse, les arts de la parole, la peinture ou encore la sculpture y sont exercés. Dans ce contexte, le travail de soutien aux deux Académies communales sera poursuivi et les talents qui les fréquentent continueront à être valorisés et récompensés. Une attention particulière sera portée au plein épanouissement des professeur.e.s et de leurs élèves ainsi qu'à leur cadre de travail et à la qualité du matériel mis à leur disposition. Le tout, dans le but de leur permettre d'exercer pleinement leur art de la façon la plus optimale possible. Le Collège sera également attentif à ce que l'accès à ces institutions demeure une préoccupation permanente.

5. FOIRES, BROCANTES ET MARCHÉS

a) Philosophie

Pour la période 2019-2021, le service poursuivra sa mission de soutien et d'organisation de foires, de marchés et de brocantes contribuant ainsi à la vitalité économique et sociale de la commune, cela en collaboration étroite avec différents partenaires. Par ailleurs, le service souhaite redonner un élan à ces diverses activités et présenter également des nouveautés.

b) Priorités d'actions

Pour les trois prochaines années, les objectifs à atteindre sont différents suivant les domaines :

- En mars 2019, le marché dominical réintégrera la place Jourdan réaménagée. Pour relancer le marché et informer de son retour sur la place, une importante campagne de communication est en préparation. Les camions des ambulants ne servant pas à la vente seront stationnés dans la rue Général Leman. Il y aura toujours des ambulants dans la chaussée de Wavre, jouxtant la place.
- Chaque année, au printemps, nous organiserons la foire annuelle dont le succès auprès d'un public local et divers est constant. Elle se déroulera sur la place Jourdan renouvelée.
- A la demande des forains, et étant donné l'intérêt du public pour ce type d'activité « bon enfant », le service envisage d'organiser une deuxième foire, située en automne, période où il y a moins de

festivités dans la commune. L'emplacement de cette nouvelle foire serait situé soit sur l'esplanade devant le parc du Cinquantenaire, soit à nouveau sur la place Jourdan, selon la décision des autorités communales.

- Le service va élaborer un règlement communal sur les foires en se conformant davantage à l'arrêté royal sur les activités foraines. Ce dernier remplacera l'ancien cahier des charges de la foire de 1970, au contenu obsolète. Il devrait donner un cadre de travail plus précis pour l'organisation des foires.

- Les brocantes : le service soutiendra l'organisation de brocantes, habituelles et nouvelles, qui sont toujours des lieux d'échanges sociaux et matériels dans différents quartiers de la commune. Il continuera à responsabiliser les organisateurs sur la propreté et la sécurité des brocantes.

6. TOURISME

a) Philosophie

Le service tourisme de la commune d'Etterbeek désire développer un tourisme alternatif et local s'adressant en priorité aux citoyen.ne.s etterbeekois.e.s et bruxellois.e.s qui désirent redécouvrir la Commune d'Etterbeek et son patrimoine.

Cette vision du tourisme permet de renforcer des dynamiques participatives et de cohésion sociale ainsi que de réappropriation de l'espace public par les citoyen.ne.s etterbeekois.e.s.

Le service tourisme aura également à cœur d'encourager les formes de tourisme responsable et écologique notamment en mettant l'accent sur la promotion des gîtes et chambres d'hôtes de proximité situés à Etterbeek.

Les activités phares du service tourisme développées les trois prochaines années sont les suivantes.

b) Actions envisagées pour la période 2019-2021

1. Ma rue se raconte et mise en contexte des noms de rue

Ce large projet participatif et transversal a pour objectif de susciter la participation des habitant.e.s et des commerçant.e.s afin de retracer ensemble l'histoire passée de leur rue et de leur quartier ainsi que la vision qu'ils souhaitent transmettre vers l'extérieur.

Par ce biais, le service Tourisme souhaite faire intervenir les services de la participation, de la cohésion sociale et de l'espace public afin qu'ils mènent ensemble une réflexion la plus large possible.

Par cette réflexion, le service Tourisme espère que les habitant.e.s s'approprieront leur vie de quartier et l'histoire que cette dernière renferme.

Par ailleurs, les noms de rue d'Etterbeek se verront contextualisés et expliqués. Une plaque signalétique colorée contenant une brève explication de la signification de la rue etterbeekoise à laquelle elle se réfère sera apposée. Elle permettra de donner un éclairage aux passant.e.s souhaitant recevoir un éclairage sur les nombreuses références au patrimoine géographique, environnemental, historique (et notamment l'empreinte coloniale) belge et etterbeekois. Des subsides pour réaliser ce projet seront sollicités auprès de visit.brussels et une signalisation harmonieuse sera proposée par le Collège.

2. Chambres d'hôtes

Le Collège lancera l'organisation d'une soirée d'information et de réseautage à destination d'une part des propriétaires de chambres d'hôtes déclarées et situées sur le territoire communal et d'autre part des personnes désireuses d'en ouvrir une. Selon les besoins qui seront exprimés, nous envisagerons la création d'une plate-forme collaborative ainsi que d'un guide des chambres d'hôtes souhaitant se faire référencer.

3. Faire du tourisme autrement à Etterbeek

En collaboration avec l'asbl AlterBrussels et le service de l'aménagement du territoire qui organise les journées du patrimoine, nous souhaitons proposer des parcours alternatifs de visites qui mêleront patrimoine et diversité humaine et culturelle.

Ces parcours, compilés sur une carte et dans un guide, seront l'occasion tant pour les habitant.es que pour les usager.e.s et les touristes de découvrir Etterbeek autrement.

4. Journée découverte d'intérieurs d'îlots.

La Commune d'Etterbeek regorge d'intérieurs d'îlots. En collaboration avec les habitant.e.s (et les associations citoyennes qui organisent des visites de jardins), souhaitant faire découvrir ces petites parcelles de nature méconnues, le service Tourisme organisera des journées porte-ouvertes

5. Valoriser les auteurs de bandes-dessinées

Etant donné la naissance de nombreux auteurs de bandes-dessinées à Etterbeek, le Collège souhaite soutenir des initiatives visant à développer l'art urbain et créer ainsi un parcours bandes-dessinées. Sous réserve des moyens budgétaires disponibles.

F. Une commune bien gérée

1. ETAT CIVIL ET POPULATION

a) Philosophie

Etterbeek connaît une croissance constante de sa population (47.786 habitants en 2018 contre quelques 46.000 en 2012). Au cours des trois prochaines années, notre commune devrait dépasser le cap de 25.000 ménages etterbeekois. Soucieux d'œuvrer à une administration moderne et efficace, le Collège veillera à renforcer l'offre et la qualité des services à la population. Consciente de sa proximité avec les institutions européennes, il sera particulièrement tenu compte des ressortissants issus des pays membres de l'UE qui représentent désormais 36,7 % de notre population.

Dès à présent, le Collège ambitionne de faire du nouveau centre administratif communal le lieu d'une administration exemplaire en termes d'accueil des habitants et d'efficacité dans le cadre de leurs contacts avec les services de l'Administration communale. L'organisation d'un système « front office » intégré et multidisciplinaire devrait permettre, de manière rapide et simplifiée, de traiter près de 80 % des demandes habituelles auprès des services communaux.

Enfin, le Collège souhaite poursuivre les efforts déjà réalisés en termes de dématérialisation des contacts entre les habitants et l'Administration communale, au premier rang desquels les services de la Population, de l'État civil et des Étrangers. Ainsi, plus nombreuses seront les demandes et démarches qui pourront être accomplies par voie électronique sans plus devoir se déplacer au sein du centre administratif.

b) Priorités d'actions

1. Améliorer l'accueil du public

- Renforcement humain de l'équipe d'accueil située à l'entrée de l'Hôtel communal afin d'offrir une meilleure information au public et de lui permettre d'accéder plus facilement aux guichets auxquels il souhaite se rendre via le système de ticketing existant.
- Uniformisation et élargissement des horaires d'ouverture des guichets : tous les matins (8h00-12h45), les après-midis (14h00-15h45) à l'exception du vendredi, et maintien d'une permanence les mardis soir (16h00-18h45) sauf en juillet et août.
- Mise en place progressive du nouveau mode d'accueil du public similaire à celui qui sera déployé au sein du nouveau centre administratif communal des Jardins de La Chasse :
 - Création de « guichets rapides », sans rendez-vous, pour les demandes n'excédant pas 5 minutes.
 - Réception du public « sur rendez-vous », pris par téléphone ou par Internet via un module de prise de rendez-vous sur le site de la commune, pour les demandes et opérations plus complexes dont la durée de traitement excède 5 minutes.
- A terme, organisation d'un « front office » intégré et multidisciplinaire qui permettra de traiter près de 80 % des demandes habituelles auprès des services communaux.
- Renforcement du multilinguisme des agents d'accueil.
- Associer l'inscription des nouveaux/nouvelles habitant.e.s à l'inscription pour le don d'organes

2. Servir le public dans un monde connecté et digitalisé

- Installation d'un Guichet Public Numérique (GPN) au niveau de la salle d'attente du service de l'État civil afin de permettre aux citoyens de réaliser, même en dehors des heures

d'ouverture, des opérations diverses en rapport avec la commune (changement d'adresse en ligne, impression de certificats divers, etc.).

- Promotion et renforcement des possibilités de recourir au guichet électronique communal pour la commande de documents (actes d'état civil, extraits du registre de la population et du casier judiciaire, etc.) et pour l'introduction de certaines demandes auprès des services communaux avec la possibilité d'envoyer des documents de manière sécurisée.
- Sensibilisation des habitants aux nouvelles formes de digitalisation des documents publics (SPF Intérieur, SPF Affaires étrangères, etc.).
- Collaboration avec My eBox (boîte aux lettres électronique sécurisée développée par le fédéral) pour la transmission de documents officiels aux citoyens.
- Amélioration du suivi du traitement des demandes par courrier électronique.

3. Offrir des services adaptés à la situation des personnes

- En partenariat avec le service Contact plus, renforcement du « Guichet mobile » qui peut se rendre au domicile des personnes à mobilité réduite afin de leur permettre de régler certaines démarches administratives sans devoir se déplacer à la commune.
- Maintien du système de déclaration des naissances à la maternité de la Clinique Saint-Michel à raison de trois permanences par semaines.
- Amélioration de l'accueil pour les résident.e.s étrangers.ères et les primo-arrivant.e.s.
- Anticipation des besoins des habitant.e.s par un système moderne et performant de convocation ou de fixation de rendez-vous.

4. Célébrer les moments forts de la vie civile

- Maintien de l'organisation de la Fête des bébés qui met à l'honneur les bébés etterbeekoïses nés l'année précédant la cérémonie en collaboration avec le service de l'animation.
- Maintien de l'organisation des noces d'argent, d'or et de diamant.
- Mise en place d'une cérémonie d'accueil des nouveaux ressortissants belges.
- Promotion du système de retransmission en direct des mariages via des caméras installées dans la salle du Conseil communal.

5. Valoriser notre cimetière communal

- Mise en œuvre de la gratuité pour l'inhumation des enfants mineurs (-18 ans).
- Diminution des tarifs des concessions de sépulture.
- Étude de la possibilité de créer une parcelle dédiée à l'inhumation des animaux.
- Poursuite du réaménagement progressif des parterres et chemins en favorisant le recours aux plantes couvre-sol suite à l'interdiction de l'utilisation des pesticides.

- Placement d'une borne interactive permettant aux familles de situer leurs défunts. Sous réserve des moyens budgétaires disponibles
6. Réussir l'organisation des prochaines échéances électorales
- Organisation des élections européennes, fédérales et régionales de mai 2019 en veillant au confort et à l'accessibilité des bureaux de vote.
 - Modification des sections électorales avec création de nouveaux bureaux de votes (passage de 29 à 32 bureaux) afin de couvrir de manière plus adéquate les différents quartiers et d'améliorer la distance entre le domicile et son bureau de vote.
 - Amélioration de la communication sur le droit de vote et le fonctionnement du nouveau système de vote électronique avec preuve papier « Smartmatic ».
 - En collaboration avec le service de la Jeunesse, sensibiliser le public primo-votant à l'importance du droit de vote et à son fonctionnement.
 - Au moment de l'inscription à la Commune des Européen.ne.s et des non-Européen.ne.s, leur proposer en même temps leur inscription sur les listes électorales

2. FINANCES ET BUDGET

a) Philosophie

Etterbeek a la volonté d'offrir les meilleurs services au profit des habitant.e.s.

Dans la perspective de réaliser tous les investissements nécessaires au développement de la Commune, il nous incombe de garantir une bonne gestion et de poursuivre l'objectif d'atteinte de l'équilibre budgétaire. Cela impose plus que jamais un strict contrôle des dépenses.

Mais cela nécessite également de tenir compte de paramètres tels que certains transferts de compétence ou encore les statistiques de de population active qui ont une influence sur les finances communales.

Les défis à Etterbeek ne manquent pas.

La pierre angulaire de cette législature sera l'aboutissement du projet des Jardins de la Chasse avec comme corollaire, du logement supplémentaire, davantage de places en crèches, la redynamisation de tout un quartier (celui de la Chasse) et ce, tout en ne faisant pas supporter ces charges aux contribuables.

A ce titre, la volonté de la majorité en place sera de ne pas augmenter les impôts locaux durant ces trois ans mais bien de maintenir les efforts qui ont été réalisés dans ce domaine. Nous poursuivrons la diminution du précompte immobilier et celle-ci sera étudiée proportionnellement à l'isolation des logements par les propriétaires.

Le Collège s'efforcera de mesurer scrupuleusement les impacts financiers de chaque politique qu'il souhaitera mener en gardant à l'œil les fondements essentiels d'une saine gestion notamment la maîtrise de la dette. A ce titre, la Commune dispose depuis peu d'un outil permettant un

accompagnement personnalisé pour la gestion des financements. Il sera également attentif au développement d'un budget carbone³ en plus de poursuivre les initiatives des budgets genrés et participatifs.

Etterbeek qui est numéro un en matière de transparence a l'ambition d'appliquer ce principe également sur le budget afin de présenter l'ensemble des engagements avec la plus grande lisibilité. Cela se traduira par un outil didactique permettant d'améliorer la compréhension du budget afin de le rendre accessible au plus grand nombre.

A l'entame de cette nouvelle législature, la Loi communale prévoit le dépôt par la Commune d'un plan triennal.

Celui-ci doit traduire de façon chiffrée les grands axes des politiques qui seront menées par le Collège des Bourgmestre et Echevins et ce, pour les années 2019-2020-2021.

La volonté de la majorité en place sera de poursuivre les efforts visant un allègement de l'impôt sur le travail et d'orienter la fiscalité communale comme outil de lutte contre l'exode des ménages bruxellois et d'une meilleure équité fiscale.

3. LUTTE CONTRE LES NUISANCES

L'objectif principal du service de l'Environnement est de garantir un environnement de qualité à tous les riverains etterbeekoïses. Cela se concrétise au travers de différentes missions axées en deux volets, l'un préventif, l'autre curatif.

D'une part, le service de l'Environnement gère les autorisations environnementales qui visent le respect des normes environnementales et comprennent notamment la gestion des demandes de permis, l'accompagnement des demandeurs et du public concerné, le dépistage des exploitations soumises à permis et leur mise en conformité. Elles veillent à appliquer en amont des conditions d'exploiter permettant d'encadrer les exploitations et d'en limiter les éventuelles nuisances, en collaboration avec les autres services communaux et Bruxelles Environnement.

D'autre part, le service de l'Environnement offre un accompagnement personnalisé à la population afin de prévenir ou mettre fin à certaines nuisances ou craintes environnementales (chantiers, nuisances animales, ondes électromagnétiques, qualité de l'air...). De plus, le service va intensifier la lutte contre les nuisances en proposant à la population des informations systématiques ou ponctuelles au moyen de réunions publiques (e.a. en prévision de gros chantiers) et de l'actualisation du site web communal. Conscient que le bruit constitue une nuisance majeure qui nuit à la qualité de vie des citoyens, le Collège veillera également à investir dans des outils de mesure pour intensifier la lutte contre le bruit.

En ce qui concerne l'outil informatique relatif à la gestion de permis, celui-ci devrait dans une future version permettre d'intégrer les données relatives aux infractions et nuisances environnementales afin d'obtenir un outil global et une gestion coordonnée des permis et nuisances. Ce nouveau support permettra de finaliser la dématérialisation et gestion électronique des demandes de permis et d'archives.

³ Le budget carbone vise à transcrire les lignes budgétaires d'une entité en émissions de Gaz à Effet de Serre dans l'objectif de pouvoir orienter davantage les budgets vers la lutte contre le changement climatique

La Commune assure la compétence de ses agents en poursuivant la formation relative au support informatique, aux outils communaux et régionaux, ainsi qu'à l'outil législatif, ainsi qu'au développement personnel dans le cadre professionnel.

Enfin, le Collège sera vigilant en matière de survol afin d'assurer la quiétude des habitant.e.s et s'associera notamment aux actions en cessation environnementale de la Région de Bruxelles-Capitale.

4. GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

a) Philosophie

Le service de gestion des ressources humaines est chargé du suivi de la carrière des agent.e.s communaux/communales, tant statutaires que contractuel.le.s. Cela comporte notamment les processus de recrutement, de promotion, le calcul des rémunérations, l'introduction des dossiers de pension pour les agents statutaires, le suivi des formations, des évaluations, de la médecine du travail. Le service tend à développer, au-delà de la gestion purement juridico-administrative, de nouvelles compétences en vue d'atteindre un management moderne des ressources humaines (accompagnement des services, gestion des compétences, ...)

Dans le cadre de la préparation du déménagement vers le nouveau centre administratif initié sous la législature précédente, des groupes de travail se sont réunis sur différentes thématiques (accueil, digitalisation et procédures, simplification et amélioration du travail administratif en lien avec la mise en place d'une cellule de contrôle interne, organisation et structure, bien-être au travail,...)

Une nouvelle manière de fonctionner, de nouveaux besoins vont être définis permettant de déterminer les besoins en personnel, de même que les qualifications demandées. A titre d'exemple, l'accent a été mis sur l'accueil du citoyen et le service au public. Le service de l'accueil a été renforcé.

La commune doit en outre faire face à une complexité croissante de la législation et se voit investie de nouvelles missions (RGPD, contrôle interne, etc). De nouveaux métiers sont nécessaires, d'autres vont devoir être adaptés. Le passage à la digitalisation va impliquer de nouveaux modes de fonctionnement et de nouvelles fonctions.

Il devra en être tenu compte au niveau du recrutement, le cadre devra être revu pour correspondre aux nouveaux besoins.

b) Priorités d'actions

Nouveaux moyens en création : un poste de DPO, un poste d'archiviste. Un deuxième deviendra nécessaire en 2020 ou 2021. La cellule « contrôle interne » doit être développée et nécessitera des forces, à trouver de préférence en interne.

L'augmentation du nombre de dossiers et leur complexité au niveau du suivi des chantiers va nécessiter le renfort du service des travaux publics, sur le plan technique.

Tout ceci devra être mis en adéquation avec de nouvelles descriptions de fonction, l'introduction de la notion de compétences, de la valorisation des compétences, des formations permettant la mise à jour des connaissances requises, le « recyclage » de certains métiers,.... C'est un travail qui s'étalera sur plusieurs années.

La réorganisation du travail au sein des services se poursuivra, avec le déménagement vers le nouvel hôtel communal en ligne de mire, pour une gestion moderne de notre administration (modification des horaires, déplacement de pauses, extension et harmonisation des heures d'ouverture, polyvalence en vue de la rationalisation des effectifs et d'une meilleure organisation, mise en place du télétravail, etc).

Le travail de restructuration des services doit être poursuivi, en vue de mettre à jour l'organigramme.

Le service GRH va devoir, en parallèle, mettre en œuvre les arrêtés d'exécution de la Charte sociale relatifs à la formation, au statut pécuniaire, à l'évaluation, aux niveaux, rangs et grades, au recrutement, à la promotion et à la mobilité interne et modifier le statut en conséquence.

Le principe de la statutarisation est maintenu. Au fil des besoins, de nouveaux examens de recrutement et/ou de promotion vont être organisés.

Une réflexion sera, à cette occasion, menée en vue de revoir les conditions d'accès aux emplois, ainsi que les programmes d'examen. Les agents sont encouragés dans l'apprentissage de la deuxième langue nationale (notamment par l'organisation de cours de néerlandais) et à passer l'examen au Selor.

Conformément à la loi du 30 mars 2018, la décision a été prise de constituer, à partir de 2019, un système de pension complémentaire 2^{ème} pilier en faveur des contractuels, afin de bénéficier d'une réduction de cotisations de responsabilisation. Il a été fait appel à un bureau spécialisé afin de nous accompagner dans cette mise en place.

La mobilité interne reste également une piste privilégiée et permettrait également de répondre aux souhaits d'une nouvelle génération en demande de changement.

L'augmentation de dossiers liés aux risques psycho-sociaux va nécessiter également l'engagement d'un psychologue.

D'autres modifications législatives vont impliquer un changement de fonctionnement de la médecine du travail ; il s'agit notamment du projet de réintégration des malades de longue durée.

Les services à la population se développent également, avec l'extension de la crèche Aimé Dupont qui sera la plus grande crèche communale bruxelloise, la création d'une nouvelle crèche avenue d'Auderghem, ainsi que de diverses infrastructures dans le cadre du contrat de quartier durable, ce qui va engendrer la création d'emplois supplémentaires.

Une étude va être réalisée pour vérifier la faisabilité de l'organisation, par la commune, des stages proposés lors des vacances scolaires.

La demande a été également faite d'augmenter le temps horaire des surveillant.e.s de garderie de 22h40 à 30h. Il faudra probablement patienter un ou deux exercices budgétaires avant de pouvoir mettre cette mesure en œuvre ou de l'appliquer graduellement. Une étude sur le sujet sera commandée.

En collaboration avec le service égalité des genres et diversité, un plan de diversité va également être élaboré en vue de promouvoir la diversité et de garantir l'égalité des chances et de traitement de tous les travailleurs. Les actions existantes vont être transcrites, de nouveaux objectifs déterminés.

Les projets susvisés nécessiteront le renfort du service GRH. Sous réserve de moyens budgétaires disponibles. A l'instar des autres pouvoirs locaux bruxellois, le service GRH recherchera d'un logiciel e-rh plus performant pour moderniser la gestion administrative des dossiers.

5. ADMINISTRATION GENERALE ET CONTENTIEUX

a) Philosophie

Plaque tournante de l'administration, le secrétariat communal assure des missions variées, dont la plupart tendent à assurer une bonne organisation de notre institution. Il gère principalement les Assemblées (Conseil communal – Collège des Bourgmestre et Echevins), ainsi que la représentation de la commune dans les a.s.b.l. etc., le courrier (entrant et sortant), le personnel d'accueil et huissier, certains types d'assurances, etc. Le service, au sens large, est également chargé du secrétariat de Monsieur le Secrétaire communal.

En matière de contentieux, le service gère les litiges qui surviennent soit entre la commune et des tiers (taxes communales, sanctions administratives communales et autres), soit entre l'autorité et des membres du personnel. Il prodigue également des conseils juridiques divers aux services.

b) Priorités d'actions

L'une des priorités, que ce soit au vu des impératifs environnementaux, de l'évolution des technologies ou du défi que représente l'emménagement dans le futur Centre administratif, est la dématérialisation entamée ces dernières années. Elle se poursuit, mais devra s'intensifier, notamment grâce à l'engagement de personnel formé spécifiquement à ces tâches.

D'autre part, les nombreuses modifications législatives récentes en matière de gestion des régies communales, a.s.b.l. et intercommunales, ou concernant la transparence des rémunérations des mandataires vont significativement augmenter les tâches du service.

Dans les années à venir, nous poursuivrons bien entendu aussi la gestion quotidienne des dossiers, en veillant à une collaboration efficace avec les différents services communaux, afin que cette synergie les aide à atteindre les objectifs fixés. Par ailleurs, l'accueil des citoyens sera bientôt revu.

L'équipe, renforcée et mieux formée, comportera 3 pôles : l'accueil « physique » (comptoir d'accueil) et la téléphonie, distincts, qui géreront également les rendez-vous de certains services, mais aussi un guichet dédié aux opérations rapides exécutées actuellement dans différents services.

En matière de contentieux, un règlement général de police identique pour les 19 communes est sur le point de voir le jour, et ce, afin de faciliter la compréhension et l'application par le citoyen de ces règles du « bien-vivre ensemble ». La commune sera attentive à y préserver ses règlements spécifiques.

Le service continuera bien entendu à gérer les dossiers de sanctions administratives et de réclamations en matière de taxes, et poursuivra également sa fonction de conseil aux autres services.

En matière de contrôle interne, rappelons que le collège, en date du 22 mars 2018 a demandé que tout soit mis en œuvre pour que le service 'contrôle interne' soit effectif pour cette nouvelle législature afin de se conformer aux articles 263-11 à 263-13 de la nouvelle loi communale. Pour rappel, le contrôle interne est un ensemble de mesures et de procédures conçues pour assurer une sécurité raisonnable en ce qui concerne :

- la réalisation des objectifs;
- le respect des lois et des procédures;
- la disponibilité d'informations fiables sur les finances et la gestion;
- l'utilisation efficace et économique des moyens;
- la protection des actifs;
- la prévention de la fraude

Comme il n'y a pas une méthodologie unique de mise en place du contrôle interne, des actions ont été mises en place depuis 2017 pour trouver la méthodologie la plus adéquate pour notre administration communale.

Un cadastre des processus a été réalisé et a permis de dresser un inventaire global de 500 processus sur quasi l'ensemble des services communaux. Ensuite 200 processus ont été modélisés et une méthodologie d'amélioration des processus a été testée. Des actions de maîtrises sont en cours de réalisations pour quelques processus pilotes qui serviront d'exemples concrets et de sensibilisation pour le personnel communal, le Collège et le Conseil communal.

Sera réalisé, en ce début de législature, une analyse des risques par service qui permettra par ailleurs d'obtenir un score global sur le niveau de risque de la commune et de dégager un plan d'action triennal qui fixera les processus à contrôler en priorité.

Le travail réalisé jusqu'ici va permettre de définir en 2019 le cadre général du contrôle interne, arrêté par le Secrétaire communal, et qui sera soumis à l'approbation du conseil communal sur proposition du Collège. Ce cadre général fixera la façon dont le contrôle interne sera organisé, la désignation des membres du personnel responsable, ainsi que les obligations de rapport des membres du personnel associé au système de contrôle interne.

Il sera cependant proposé d'englober le 'contrôle interne', dans un souci de cohérence, dans un service plus large comprenant la protection des données, l'archivage numérique et la simplification administrative.

En ce qui concerne la transparence démocratique, Etterbeek poursuivra ses efforts pour demeurer un leader sur la question de la transparence en alimentant d'abord sa bibliothèque de la transparence sur son site web. Après les séances du Conseil communal, des réunions entre élu-e-

s et habitant-e-s (les Conseils de quartier seront systématiquement invités) seront prévues pour que des échanges puissent se faire au sujet de l'actualité de leur commune.

Sous réserve des moyens budgétaires disponibles, nous retransmettrons également le Conseil communal en streaming sur internet.

Le règlement d'ordre intérieur communal prévoira la possibilité pour tous les conseillers communaux d'insérer dans le procès-verbal les motivations de leur vote, et cela en cas d'abstention ou de vote négatif.

L'ensemble des partis démocratiques représentés au sein du conseil communal ainsi que les citoyen.ne.s et associations pourront avoir accès à la Vie Etterbeekoise à l'exclusion des associations ou citoyen.ne.s incitant à la discrimination, à la haine ou à la violence.

6. INFORMATIQUE ET SMART CITY

a) Philosophie

Dans un monde de plus en plus connecté, notre administration doit pouvoir montrer l'exemple. La collaboration entre les administrations et la concentration des compétences de la numérisation de l'informatique est une première condition nécessaire pour pouvoir parler de Smart Governance.

Vu l'environnement en évolution permanente, les progrès constants de l'intégration des informations et de la technologie de l'information dans la vie quotidienne, la vie économique, nous devons nous adapter à ces tendances dans le but d'inclure les citoyen.ne.s dans ce mouvement. Notre commune se doit de jouer son rôle comme Smart City dans une Région où le tournant numérique prend de l'ampleur.

De nouveaux investissements dans les services et dans l'infrastructure reste une condition nécessaire afin de pouvoir garantir la qualité. C'est dans ce contexte, en vue du déménagement vers le nouveau Centre Administratif, que les investissements se poursuivent dans un réseau ainsi que dans l'infrastructure.

La transformation numérique au sens large du terme constitue un pilier fondamental dans la définition des objectifs de l'informatique. L'ambition à cet égard doit dépasser « la numérisation » des formulaires existants et des méthodes de travail. La transformation numérique signifie que les administrations s'adaptent, elles aussi, à un environnement en mutation et redéfinissent à cet égard les méthodes de travail et les processus de manière à dégager des gains d'efficacité et ainsi augmenter la transparence pour les citoyen.ne.s, les indépendant.e.s et les administrations.

Le partage des données constitue de plus en plus une des pierres angulaires de la réalisation de la participation des citoyen.ne.s, des entreprises, des établissements académiques et de notre enseignement. En tant que pouvoir public, on se doit de créer un cadre au sein duquel cet échange et ce partage de données devra se faire et devra être garant de la préservation de la protection de la vie privée.

Le service informatique de la commune est un service de support interne aux départements de la commune, du CPAS et des sites externes, soit des écoles, des centres sociaux, des centres de santé, des centres culturels et tant d'autres services au citoyen.ne. L'informatique est devenu un

acteur clef dans nos vies. Le service informatique développera des solutions sur demande des afin de fournir des services de qualité aux citoyen.ne.s.

b) Priorités d'actions

1. Uniformisation des données et des procédures

Le service participe à la création et la mise en place des processus (*Suite continue d'opérations, d'actions constituant la manière de faire*) dans les services. Ces processus permettront de rendre plus simple et efficace le service aux citoyen.ne.s. Le service réduira la redondance de l'information et améliorera sa cohérence. La cohérence des données n'est possible que si cela s'intègre dans une structure fluide. Or aujourd'hui, notre Commune se préparera de grands changements pour mieux répondre aux besoins des citoyen.ne.s, dans le but de se rapprocher du citoyen. Cela passera par une digitalisation des processus et à l'occasion du déménagement vers le nouvel Hôtel communal, aux Jardins de la Chasse.

2. Sécurité et Protection des données

Aujourd'hui, les données existantes à la commune sont protégées. Dans les mois qui viennent, ces données seront sécurisées davantage. En 2019 la priorité sera la mise en place de méthodes de travail, de processus et leur inclusion dans l'outil informatique. Dans une seconde étape (2019 - 2020), il faudra adapter l'outil informatique aux nouvelles méthodes de travail.

3. Facilité d'accès à l'information

Enfin, l'information, sera facile d'accès pour l'ensemble de la population. L'objectif phare sera le déménagement vers les « Jardins de la Chasse ». Ce nouveau bâtiment va exiger de nous une grande adaptabilité. Il nous faudra nous assurer que l'outil informatique fonctionne de façon optimale afin de permettre aux employé.e.s communaux.ales de réaliser leurs tâches plus harmonieusement. Les citoyen.ne.s se rendant dans les différents services de notre commune attendent une disponibilité, une fiabilité ainsi qu'une convivialité toujours plus importante. La réalisation de standardisation et de simplification des processus administratifs nécessite non seulement une collaboration plus étroite mais également un examen et une standardisation des programmes informatiques, ainsi que des protocoles d'échanges.

Notre commune fait doit également disposer d'un outil intégré dans l'architecture régionale. C'est pourquoi elle s'inscrit dans la politique des Smartcities. Pour ce faire, il faut définir une architecture réseau, les ressources et les moyens à partager. Cet ambitieux projet permettra à la commune de développer plus de 30 sites interconnectés.

La Transition numérique et l'innovation permettront de faire de la commune une Smart City. Une Smart City entend apporter une réponse transversale aux défis contemporains, afin d'améliorer la qualité de vie et rendre la commune plus intelligente pour ses citoyens, tout en améliorant l'efficacité de ses services et de ses activités, à l'aide de la technologie numérique. Une Smart City ne peut être efficace que si chacun.e a la possibilité d'y prendre part et de profiter des avantages de la transition

numérique. Une participation effective est donc nécessaire et l'objectif sera de rendre possible à chaque citoyen.ne de participer pleinement à cette transition numérique.

Pour réaliser ces objectifs, la commune travaillera en collaboration avec IRISNet, PreparedMinds, CIRB, Civadis et beaucoup d'autres.